



PREFECTURE DE SEINE-ET-MARNE

# RAPPORT D'ACTIVITE DES SERVICES DE L'ETAT EN SEINE-ET-MARNE

2006



Direction des Actions Interministérielles et du Développement Durable  
Bureau de la Coordination Interministérielle et du Développement Economique



## EDITORIAL



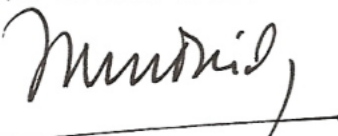
Le rapport d'activité des services de l'Etat pour l'année 2006, s'inscrit dans la poursuite des orientations fixées par le Projet d'Action Stratégique de l'Etat en Seine-et-Marne (PASED 77), à savoir : « Assurer la sécurité », « Assurer la cohésion sociale, augmenter et développer l'offre de logement », « Accompagner le développement économique, l'emploi et améliorer l'offre de transports », « Préserver l'environnement dans le cadre du développement durable » et « Moderniser l'Administration territoriale de l'Etat ».

Parmi les actions et évènements marquants de cette année 2006, pour lesquels les services départementaux de l'Etat ont contribué, on retiendra principalement :

- La modification de nos structures administratives, avec l'ouverture de la Sous-Préfecture de Torcy le 2 janvier 2006 (plus de 100 000 personnes reçues dont 80 000 en entretien et 130 000 titres délivrés en un an et demi) et l'extension des limites de l'arrondissement de Provins qui comprend désormais 150 000 habitants (112 000 habitants auparavant);
  - La réorganisation des services de la Direction Départementale de l'Equipeement en six structures territoriales, liée au transfert de compétences au Conseil Général d'une partie du réseau routier national et à la création de la Direction Régionale des Routes d'Ile-de-France (DIRIF) pour la gestion des routes nationales qui restent de la compétence de l'Etat;
  - En matière d'aménagement du territoire, la révision du Schéma Directeur de la Région Ile-de-France, la préparation du Contrat de Projets Etat-Région (CPER) 2007-2013, l'application des nouvelles aides à finalité régionale ;
  - L'application de grandes politiques publiques voulues par le gouvernement, qu'il s'agisse du plan de cohésion sociale, la stratégie nationale de développement durable, de la réforme de la législation concernant les étrangers liée à la loi du 24 juillet 2006.
  - Mais également la mise en œuvre de la LOLF, le passage au passeport électronique, la réforme des permis de construire, les contraintes budgétaires et de gestion des personnels ;
- Ces évènements ont entraîné des mutations, des changements d'habitudes, révélé une réelle capacité d'innovation, de réaction, d'anticipation et d'adaptation des personnels qu'il convient de souligner.**

La fonction publique en général et les services de l'Etat en particulier, prouvent ainsi, s'il en était encore besoin, leur aptitude à se remettre en cause et à ne considérer aucune situation comme immuable.

Le Préfet de Seine-et-Marne

  
Jacques BARTHELEMY



# Sommaire

## **A – Les missions prioritaires des services de l'Etat en Seine-et-Marne** ..... 1

### ***I – Assurer la sécurité***

1. La sécurité civile ..... 1
2. La lutte contre la délinquance ..... 3
3. la sécurité routière ..... 10
4. La sécurité alimentaire ..... 11

### ***II – Assurer la cohésion sociale, augmenter et développer l'offre de logement***

1. Mise en œuvre du plan de cohésion sociale (emploi, logement, égalité des chances) ..... 14
2. La politique de la ville (projets de rénovation urbaine, ANRU) ..... 19
3. Aires d'accueil pour les gens du voyage..... 21
4. La santé publique ..... 21
5. L'éducation ..... 26
6. La culture ..... 32

### ***III – L'accompagnement du développement économique et de l'emploi et amélioration de l'offre de transports***

1. Le soutien aux initiatives de création, d'implantation et de développement d'entreprises dans le département ..... 38
2. Remédier aux tensions sur le marché du travail ..... 39
3. L'appui aux démarches partenariales et territorialisées ..... 41
4. L'amélioration des déplacements ..... 42

### ***IV – Préserver l'environnement dans le cadre du développement durable***

1. L'amélioration de la qualité de l'eau et de sa gestion quantitative ..... 43
2. Veiller à l'aménagement durable des territoires ..... 47
3. Faire émerger les projets de territoires et favoriser l'intercommunalité ..... 53

### ***V – Moderniser l'administration territoriale de l'Etat***

1. De la Charte Marianne au Label Marianne, un engagement de l'Etat de plus en plus affirmé au service de tous les usagers..... 56
2. Renforcer la coopération interministérielle ..... 67
3. Pratiques « d'éco-responsabilité » engagées par les services ..... 68

## **B – Les chiffres clés de la Seine-et-Marne** ..... 74

## **C – Les événements de 2006** ..... 83

## **Annexes**..... 86



# A – Les missions prioritaires des services de l'Etat en Seine-et-Marne

## I – Assurer la sécurité

### 1. La sécurité civile

#### 1.1 – Prévention des risques

- Les plans de prévention des risques d'inondation des vallées du Loing et du Grand Morin dans sa partie aval, ont été respectivement approuvés en août et novembre. Ils couvrent au total 21 communes.

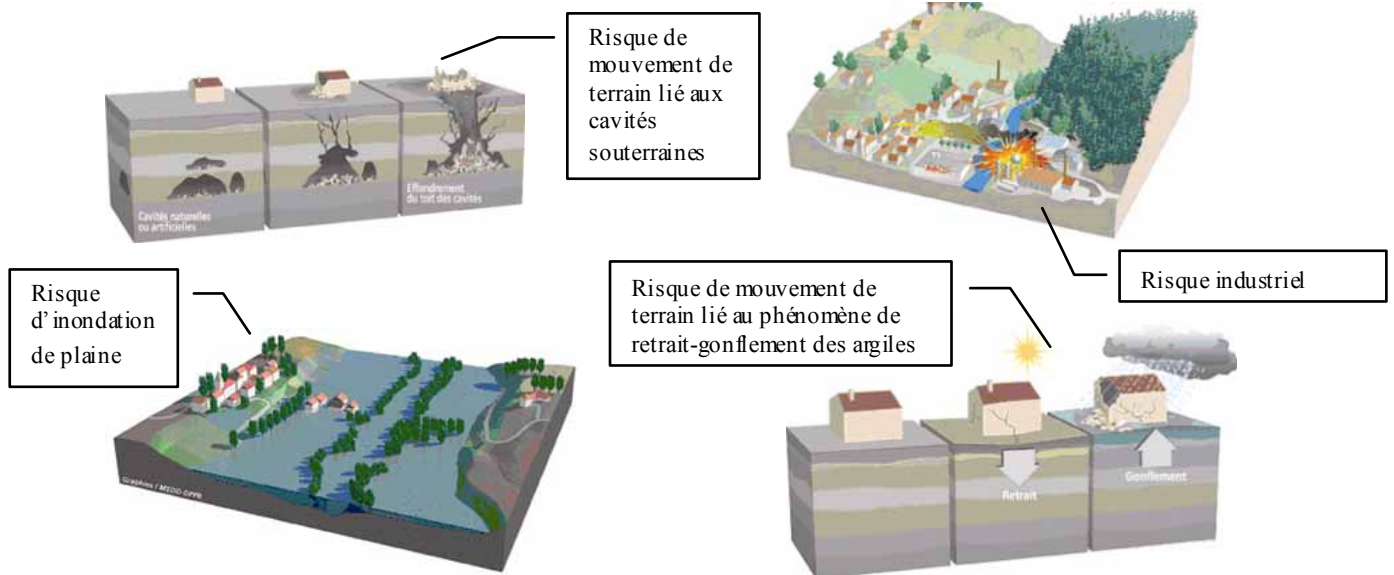
- Pour ce qui concerne la vallée de la Marne, l'enquête publique préalable à l'approbation du plan de prévention des risques d'inondation de Poincy à Villenoy a pu être lancée en décembre, pendant que l'élaboration du projet de plan de prévention des risques d'inondation de Isles-lès-Villenoy à Saint-Thibault-des-Vignes s'est poursuivie.

- La mise en place opérationnelle en 2006 du service de prévision des crues Seine-moyenne-Yonne-Loing (SPC SMYL) de la DIREN d'Ile-de-France s'est traduite notamment par l'approbation le 4 juillet 2006 du règlement d'information sur les crues (RIC), qui définit l'organisation de la surveillance, de la prévision et de la transmission de l'information sur les crues sur le territoire du SPC SMYL.

Le département de la Seine-et-Marne est directement concerné notamment par les tronçons de vigilance « Seine moyenne », « Marne aval » et « Loing-Orvanne » couvrant respectivement la Seine, la Marne et le Loing dans ce département, sur lesquels le SPC est amené à effectuer des prévisions et à produire des bulletins d'information. L'ensemble des informations et prévisions produites par le SPC sont actualisées deux fois par jour et accessibles sur le site Vigicrues (<http://www.vigicrues.ecologie.gouv.fr>).

- Dans le domaine des risques de mouvements de terrain, l'année 2006 a vu l'approbation du plan de prévention des risques de la commune de Villevaudé, l'enquête publique pour le plan de prévention des risques de la commune de Cocherel ainsi que la finalisation du projet de plan de prévention des risques de la commune de Nanteuil-les-Meaux, à l'issue de la phase de concertation et préalablement aux différentes consultations prévues par les textes.

- L'année 2006 a également été marquée par la réalisation d'un inventaire départemental des cavités souterraines recensant, localisant et caractérisant sur le territoire de Seine-et-Marne l'ensemble des cavités d'origine anthropique ou naturelle (hors mine). Ce travail devra à terme alimenter la base de données nationale « Bdcavités » gérées par le BRGM et permettre de hiérarchiser et d'identifier des zones à risque nécessitant l'élaboration de futurs PPR. Cette seconde phase de hiérarchisation devrait s'achever courant 2007.



Par ailleurs, est maintenant disponible sur le site internet de la DDE, la carte des aléas du phénomène de retrait-gonflement des argiles (dit risque "sécheresse") qui peut être à l'origine de tassements différentiels du sol, entraînant des dégradations importantes des constructions individuelles.

En 2005, une procédure exceptionnelle a été mise en place pour aider les sinistrés victimes de la sécheresse qui a sévi en 2003, afin de financer les travaux sur leur habitation, du fait que leur commune n'avait pas été reconnue en état de catastrophe naturelle (réf. Loi de Finances pour 2006). Cette aide s'établissait à 180 M d'euros pour l'ensemble du territoire.

En 2006, une avance de 20 000 euros a été versée aux sinistrés les plus touchés (devis de plus de 20 000 €). Pour les sinistrés dont le devis était inférieur à 20 000 €, l'aide leur a été versée en totalité.

Ainsi, en 2006, le montant de l'aide de l'Etat s'est établie à :

- 5 700 000,00 € pour les sinistrés dont le devis des travaux était supérieur à 20 000 €
- 1 430 998,59 € pour les sinistrés dont le devis des travaux était inférieur à 20 000 €

- Enfin, depuis le 1<sup>er</sup> juin 2006, qui devient ainsi une date marquante en matière de prévention des risques, le vendeur ou le bailleur d'un bien immobilier est dans l'obligation d'informer l'acquéreur ou le locataire des risques auxquels est soumis ce bien, ainsi que des dégâts subis par ce même bien et indemnisés au titre de la garantie contre les effets des catastrophes naturelles et technologiques. Cette double obligation est actuellement en application sur 168 communes du département. Des réunions d'information pour les élus, les notaires et les géomètres ont été organisées par la DDE au cours du mois de juin. Toutes les informations nécessaires sont également disponibles sur le site internet de la DDE.

## **1.2 - Maîtrise des risques technologiques**

En 2006, la DRIRE a poursuivi ses actions d'amélioration de la sécurité des 14 installations Seveso seuil haut existantes en Seine et Marne, dont chacune a fait l'objet d'au moins une inspection approfondie. Avec la mise en place des premiers comités locaux d'information et de concertation (CLIC) celui de la zone de Mitry Mory-Compans s'est déroulé le 13 octobre 2006 les conditions d'une plus grande transparence, notamment vis-à-vis des riverains, ont été mises en place.



Les prescriptions préfectorales à respecter par un certain nombre d'établissements à risques tels que les SEVESO seuil-bas (16 dans le 77), les silos (30 dans le 77 dont 5 sensibles), les dépôts d'engrais (1 usine et 10 dépôts) ou les entrepôts utilisant l'ammoniac comme fluide frigorigène (3 entrepôts), dont les risques sont bien connus au regard notamment de l'accidentologie, ont également été renforcées. La prévention des sinistres dans les entrepôts logistiques (plus de 120 en Seine-et-Marne) constitue également un axe d'action de l'inspection des installations classées et du SDIS.

### **1.3 – Approbation du Plan Régional Santé Environnement (PRSE)**

Le plan régional santé environnement (PRSE) d'Ile-de-France a été approuvé par le préfet de région le 18 septembre 2006. Ce plan décline 26 actions pour réduire les risques pour la santé liés à des facteurs environnementaux.

Ainsi, afin de renforcer la prévention du risque légionellose, la DRIRE a veillé en 2006 à la bonne application de la réglementation applicable aux tours aéroréfrigérantes (TAR). Une campagne de contrôles inopinés a en particulier été diligentée sur l'ensemble des établissements de grande couronne munis de tours (70 établissements disposant de 243 TAR en Seine-et-Marne). Suite à ces contrôles, 10 établissements en Seine et Marne ont dû arrêter leurs installations pour procéder à des opérations de vidange, de nettoyage et de désinfection. 8 établissements ont démantelé leurs installations et opté pour un autre procédé.

La DRIRE a également poursuivi ses efforts en matière de réduction des émissions de composés organiques volatils (COV), toxiques et précurseurs de l'ozone. En l'espace de cinq ans, les rejets des 35 plus gros émetteurs industriels de la grande couronne dont 14 en Seine et Marne, ont ainsi baissé de près de 40 %.

## **2. La lutte contre la délinquance**

### **2.1 - Baisse de la délinquance globale en 2006 de – 2, 26 % et de la délinquance de voie publique de – 1,29 %**

Au total, 93 655 faits de délinquance ont été constatés en 2006 soit 2 169 de moins qu'en 2005 (-2,26 %). La délinquance est en baisse en zone police nationale (-2, 92 %) et en légère hausse en zone gendarmerie (+0, 40 %).

Entre 2002 et 2006, la délinquance globale a connu une diminution de -1, 59 % ce qui traduit une amélioration de la situation de la sécurité générale sur l'ensemble du département. Cette tendance favorable est observée à la fois en zone police nationale (-1, 32%) et en zone gendarmerie (-2,81%).

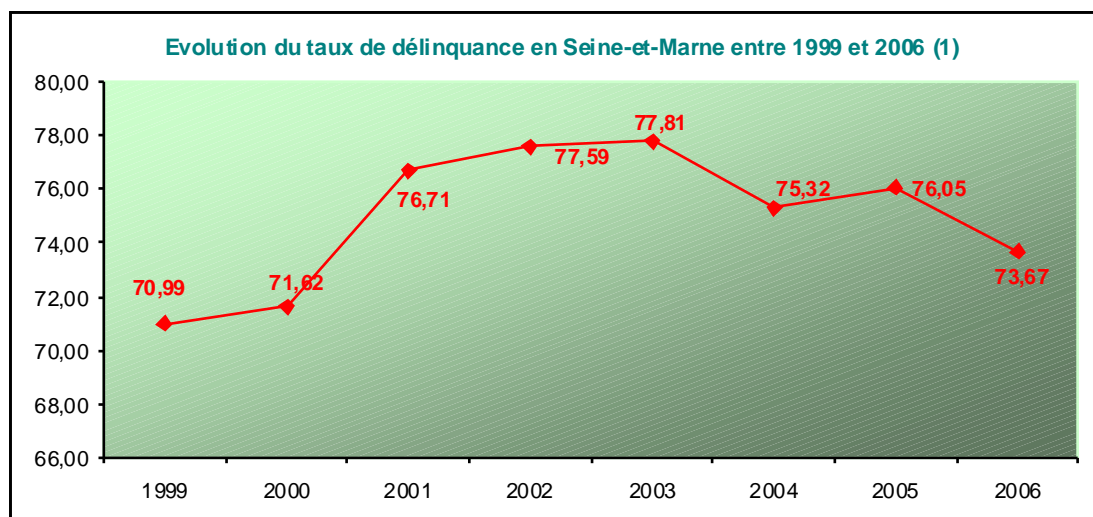
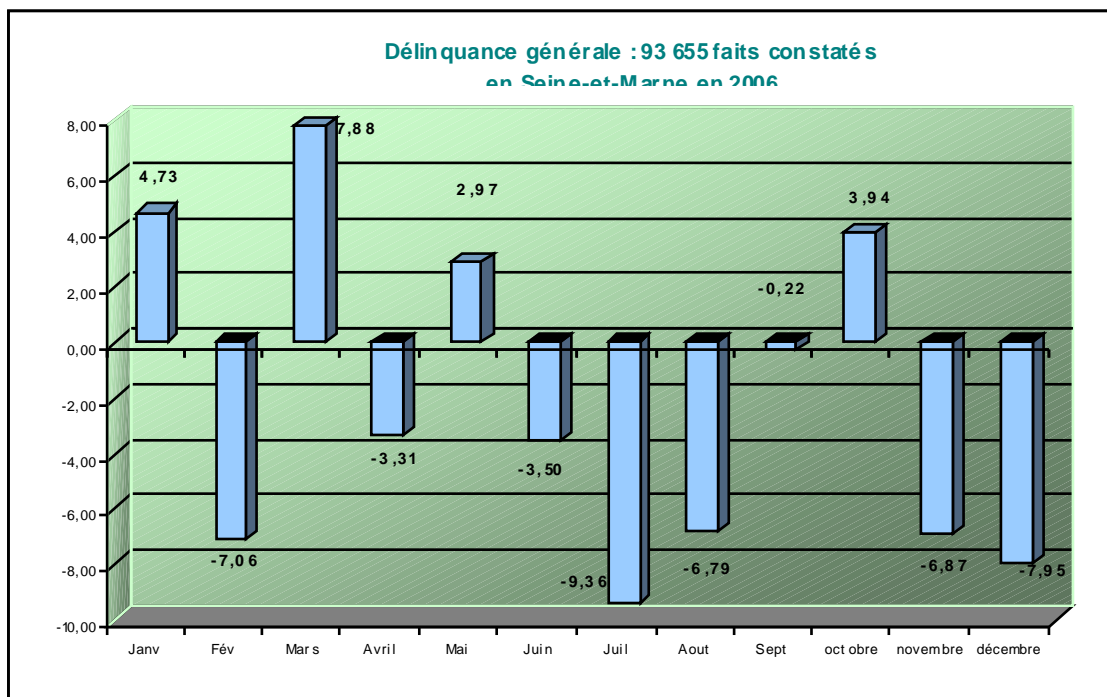
Cette analyse est renforcée si l'on tient compte de la forte progression démographique du département ces dernières années.

Ainsi, la Seine-et-Marne, selon les derniers chiffres publiés par l'INSEE, connaît un taux d'évolution moyen de + 0,9% de la population départementale depuis 1999, date du dernier recensement général (au 1<sup>er</sup> janvier 1999, le département comptait 1 192 000 hbts, au 1<sup>er</sup> janvier 2005, le département comptait 1 260 000 hbts).

2006 a été marquée par une rupture forte cet été :

- délinquance en hausse au premier semestre (+7,8 %)
- inversion de la tendance au second semestre, en particulier en période estivale (juillet : -7,8 % ; août : -7,4 %) et en fin d'année (novembre : -6,8 % ; décembre : -7,8 %).

Au sein de la délinquance globale, la délinquance de voie publique est également en diminution de -1,29 % (-1,16 % en zone police nationale ; -1,90 % en zone gendarmerie). Cette évolution favorable est particulièrement perceptible au second semestre de l'année 2006. Ainsi, à l'exception du mois d'octobre 2006, la délinquance de voie publique est en diminution constante depuis le mois de juin 2006.



(1) rapport entre délinquance et population départementale. Les chiffres de population sont ceux établis par l'INSEE en 1999, augmentés chaque année du taux moyen d'évolution de la population de 0,9 % calculé par l'INSEE entre 1999 et 2005 et appliqué également pour 2006.

## **2.2 - Violences aux personnes : baisse de moitié de la progression par rapport à l'an dernier**

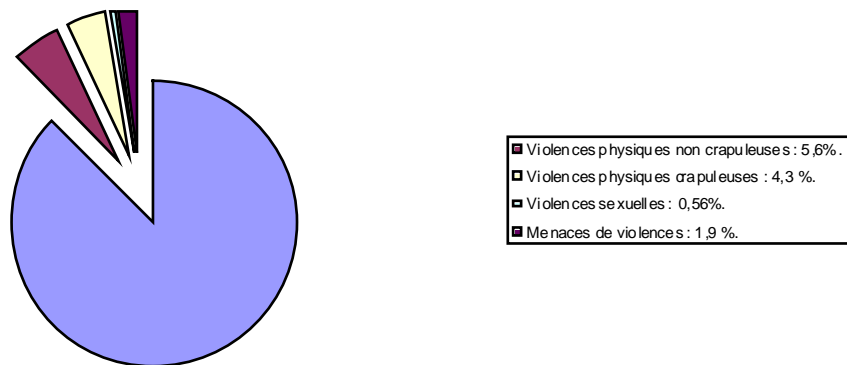
Sur l'ensemble de l'année 2006, 11 676 faits de violences contre les personnes auront été comptabilisés, soit 692 de plus qu'en 2005 et une progression globale de 6,3%.

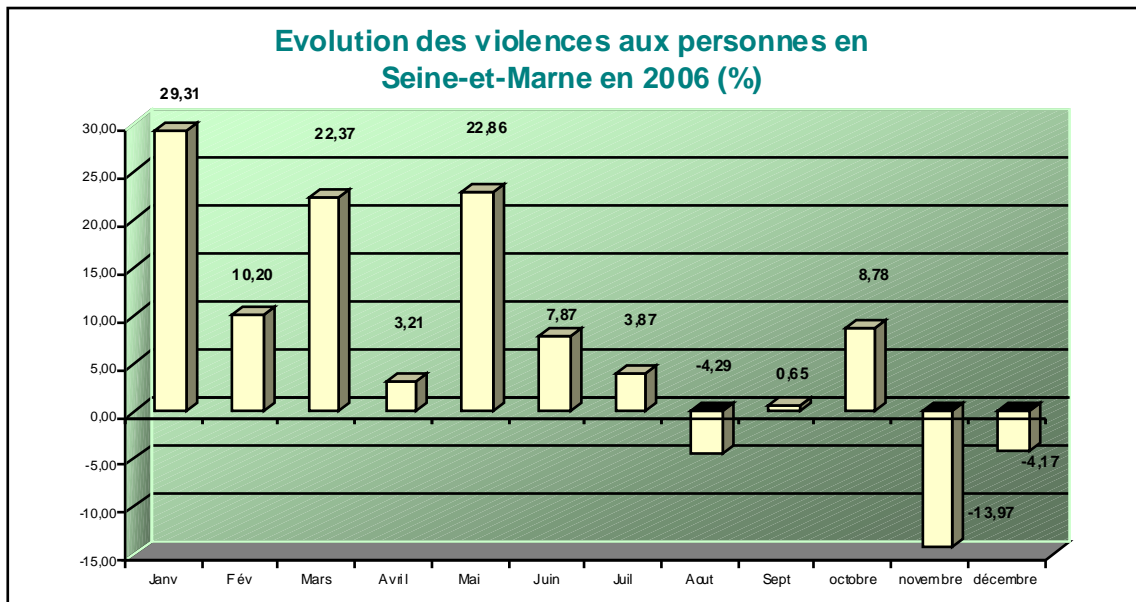
Après une augmentation de + 15,5 % en 2005, l'année 2006 est marquée ainsi par une inversion de tendance à partir de juillet (+ 15,3 % au premier semestre et - 2,1 % au second semestre).

Parmi ces violences :

- Les violences "non crapuleuses" progressent (+ 6,25 %). Particulièrement sensible est la hausse des violences aux représentants de l'autorité publique (+ 17,5 %) qui peut être pour une large part expliquée par le conflit du CPE (56 faits en mars 2006 contre 20 en mars 2005). Les violences intra familiales, parmi lesquelles figurent par exemple les violences, mauvais traitements et abandons d'enfant (+ 28,3 % ; 710 faits en 2006) connaissent également une augmentation qui peut en partie être expliquée par l'amélioration du recueil des plaintes des victimes.
- Les violences physiques "crapuleuses" augmentent (+ 13,6% ; 4 060 faits en 2006) et notamment les vols commis avec violence (+ 13,5 % ; 3 813 faits en 2006) dont l'évolution a déjà été évoquée en tant que composante de la délinquance de voie publique.
- Les violences sexuelles : + 2,13 % (528 faits en 2006).
- Les menaces de violences : - 6,16 % (1 798 faits en 2006).

### **Atteintes volontaires à l'intégrité physique des personnes : 11676 faits constatés en Seine-et-Marne en 2006**





Les actions partenariales ont été renforcées en 2006 en Seine-et-Marne pour mieux lutter contre les violences. A titre d'exemple

- En matière de violence scolaire : Une circulaire cosignée par le Préfet, le Recteur d'Académie et les Procureurs a été adressée aux chefs d'établissements fin 2006 pour conforter le partenariat existant et rappeler les rôles et obligations respectives de chacun. Le Préfet a présenté, à l'IUFM le 18 octobre 2006, aux chefs d'établissement, en compagnie du Recteur d'Académie, du Directeur départemental de la sécurité publique, du Commandant du groupement de gendarmerie départementale et des 3 Procureurs, les orientations définies par la circulaire interministérielle du 16 août 2006 en matière de lutte contre les violences scolaires.

- Renforcement de la sécurité des établissements de santé publics et privés du département et en particulier des services d'urgence : 14 protocoles ont été signés avec des chefs d'établissements hospitaliers et des directeurs de cliniques du département sur le modèle du protocole national signé le 12 août 2005 entre le ministre d'Etat ministre de l'intérieur et le ministre de la santé et de la solidarité.

- Plusieurs réunions de travail se sont tenues en 2006 en préfecture sur la sécurité des transports publics par autobus en général et plus particulièrement sur le territoire de l'agglomération Melun Val de Seine (en dernier lieu le 7 décembre dernier) afin de répondre à cette situation. Parmi les mesures qui ont été arrêtées, la police nationale a en particulier accru la surveillance des lignes les plus sensibles ainsi que les arrêts les plus difficiles et escorte les bus, dès la connaissance d'un acte de violence, par un véhicule de police en privilégiant le recours à un véhicule banalisé pour faciliter l'interpellation d'éventuels délinquants. Par ailleurs, sur le plan éducatif, il a été décidé d'aborder le thème de l'insécurité dans les transports dans le cadre des comités d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC) mis en place dans les établissements du second degré du département. Enfin, sur le plan judiciaire, le procureur de la République de Melun a rappelé ses engagements de rechercher une comparution immédiate de tout majeur auteur de violences. Les services de police ne sont pas restés inactifs. Pour l'année 2006, le commissariat de sécurité publique de Melun a procédé à 25 interpellations pour des faits commis au préjudice des transports en commun. Au vu de ces interpellations il apparaît que les auteurs sont la plupart du temps des mineurs lesquels bénéficient dans la plupart des cas de décisions judiciaires à caractère éducatif.

### 2.3 - Baisse des violences urbaines de - 12, 02 %

Après les événements de la Toussaint 2005, les efforts développés en 2006 pour lutter contre ces violences ont permis d'observer une diminution de ce type de faits en 2006.

Comme pour les violences aux personnes, de nombreuses mesures ont été prises pour mieux connaître la localisation de ces violences et adapter la réponse des services de police et unités de gendarmerie.

Ainsi, 3 345 faits ont été recensés en 2006 au lieu de 3 802 en 2005.

Cette orientation favorable a été obtenue en dépit de l'impact du mouvement de contestation anti-CPE en mars 2006 (hausse de + 46 % des violences urbaines à cette période).

Au sein des violences urbaines, l'ensemble des indicateurs est en diminution et notamment les incendies de véhicules (1 195 : -15,25%) et de poubelles (956 : -6,82 %).

Seules les manifestations d'opposition à l'autorité sont en hausse en 2006 : 376 faits (+ 10,9 %) contre 339 en 2005.

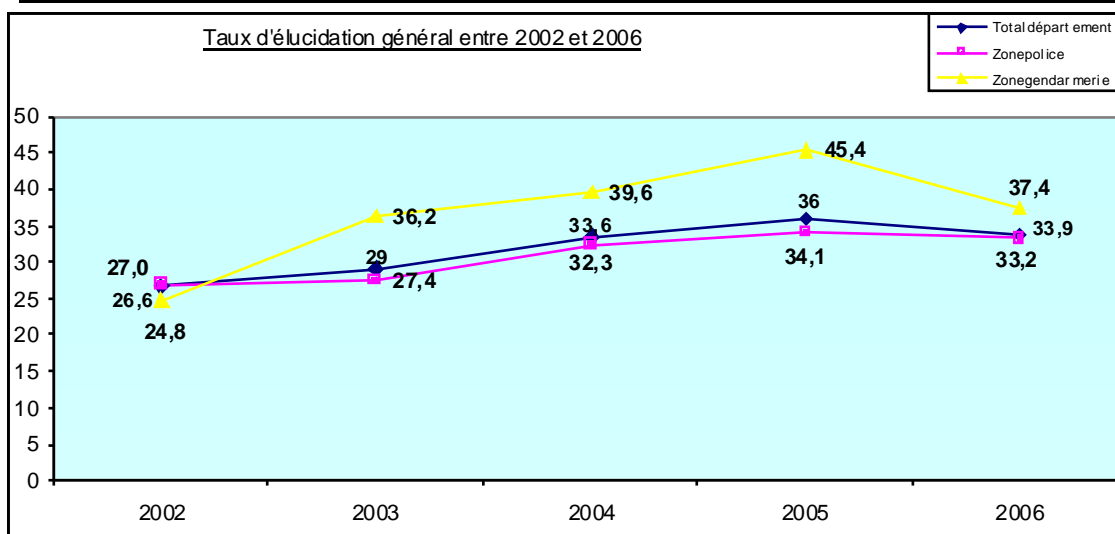
### 2.4 - L'activité d'élucidation des services de police et de gendarmerie est restée soutenue en 2006

9 943 infractions ont été révélées en 2006 grâce à l'action d'initiative des services de police et de gendarmerie (- 4,9 % par rapport à 2005).

Le taux d'élucidation moyen se maintient à un bon niveau en 2006 et s'établit à 33,95 % (-2,07 points par rapport à 2005 où le taux d'élucidation s'établissait à 36,03 %). Il est à noter que depuis 2002, le taux d'élucidation a augmenté de +7, 3 points, il s'établissait en effet en 2002 à 26, 6%.

- Nombre de faits élucidés : 31 799 (-7,8%)
- nombre de mis en cause : 29 229 (-1,92%)
- nombre de gardés à vue : 14 539 (+2,1%)
- nombre d'écrous : 868 (-26,8%)

	<b>Zone police</b>	<b>Zone gendarmerie</b>
Nombre de faits élucidés	25 589 (-5, 3%)	6 210 (-17, 3%)
Nombre de mis en cause	24 076 (- 2%)	5 153 (-1, 6 %)
Nombre de gardés à vue	12 498 (+2, 4%)	2 041 (+0, 6%)
Nombre d'écrous	520 (-25 %)	176 (- 27, 3%)



## 2.5 - Activité du GIR de Seine-et-Marne en 2006

Au total, 59 opérations ont été réalisées en 2006 (dont 15 en cités sensibles de Seine et Marne et parfois dans les départements limitrophes). Ces opérations ont conduit à la découverte de 521 infractions, l'interpellation de 284 individus et le doublement du nombre d'individus placés sous contrôle judiciaire et un triplement des placements en détention provisoire, ce qui est révélateur du niveau et de la qualité des enquêtes auxquelles le GIR est aujourd'hui associé.

Par ailleurs, le GIR a procédé à des saisies importantes en 2006 et notamment :

- un bien immobilier de 1 250 000 €,
- près de 500 000 € en numéraires (5 fois plus qu'en 2005) sur différentes affaires
- 92 machines à sous,
- 4 véhicules
- 486 kg de produits stupéfiants

En terme d'activité douanière, 893 032 euros de droits et taxes éludés et de pénalités ont été prononcés et 5 dossiers ont été transmis à la justice. S'agissant de l'activité fiscale du GIR, il a été procédé à 17 signalements soit en prélude à une enquête fiscale postérieure, soit pour des contrôles fiscaux externes.

Ces bons chiffres illustrent l'efficacité de l'action partenariale et la forte implication des administrations qui concourent ainsi à l'activité du GIR.

Outre les services de police et de gendarmerie départementaux, le GIR bénéficie ainsi notamment de l'appui de la Direction Régionale des Douanes, de la Direction Générale des Impôts, de la Direction Départementale du Travail et de l'Emploi, de l'Union de Recouvrement des cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales, de la Direction Départementale de la Concurrence de la Consommation et de la Répression des Fraudes, et de la Direction des Services Vétérinaires. Le travail dissimulé, l'aide au séjour, la contrebande de marchandises fortement taxées et les contrefaçons sont les domaines où la synergie des différents services est la plus manifeste.

## 2.6 - Lutte contre la fraude par Direction des Douanes et Droits Indirects de Paris-Est

➤ **605 affaires contentieuses ont été réalisées; près d'1,3 million d'euros d'impôts fraudés ont été relevés.**

Les principaux axes et résultats:

### ➤ *Les contrefaçons*

*En mai, 4582 paires de chaussures contrefaisant la marque «NIKE» pour un montant de 10 520 euros ont été saisies par la Bsi de Marne La Vallée*



### *Contrefaçons affaire marquante 2006*

*Antenne de Meaux : saisie de 273 pantalons contrefaisant la marque EVISU-valeur marché intérieur : 87 655 euros.  
1 012 cravates et de 1 015 étuis pour cravates contrefaisant la marque Yves Saint Laurent- valeur marché intérieur: 146 740 euros. La marque a porté l'affaire en justice.*

➤ *La lutte contre les trafics de stupéfiants.*

Saisies de produits stupéfiants	2006
Résine de cannabis	6,182 kgs
Herbe de cannabis	58,934 kgs
Héroïne	16,67 kgs
Cocaïne	0,669 kg
Comprimés d'ecstasy	569 doses
Nombre de personnes interpellées	222
Nombre de personnes poursuivies en justice	16

	<p><b>Saisie d'héroïne</b></p> <p>La Bsi de Marne La Vallée a, en l'espace d'un mois (fin mars-début avril 2006) saisi plus de 16 kgs d'héroïne lors de contrôle de bus assurant la liaison Luxembourg/Portugal.</p>
---	--

➤ *La mission sûreté Transmanche.*

*Mission prioritaire en gare de Chessy Marne La Vallée : présence quotidienne d'une équipe de 6 agents pour les contrôles d'Eurostar.*

➤ *Le respect des normes techniques et de sécurité.*

Mission assumée en coopération et/ou complémentarité avec la CCRF.

⚡ *Le bureau de Melun a procédé à la saisie de 1 488 mixeurs de cuisine non conformes aux normes de sécurité électrique. Ces appareils ont été détruits.*

A titre plus général, des opérations de contrôles ont été organisées en coopération avec de nombreux autres services : GIR, DDSF, ou sous l'égide du COLTI.

**2.7 - Participation de la DDJS à la prévention de la délinquance**

La direction départementale de la jeunesse et des sports a participé à la définition et à l'accompagnement des actions développées au plan local, au sein des contrats locaux de sécurité et de prévention de la délinquance. A ce titre, elle a promu la démarche d'élaboration de projets éducatifs, globaux et cohérents, permettant d'intégrer l'ensemble des dispositifs contractuels (contrats éducatifs locaux, programme « ville, vie, vacances »,...) et d'inciter la collaboration entre les différents acteurs éducatifs locaux.

Elle a par ailleurs financé des actions de prévention primaire, dans le cadre des crédits spécifiques affectés dans le cadre du programme de développement d'activités sportives, culturelles et de loisirs dans les zones urbaines sensibles. Ce sont ainsi 118 305 euros qui ont été affectés au financement d'actions de prévention primaire pour le développement d'activités sportives et socio éducatives (dont 52 000 euros au titre des crédits du BOP « jeunesse et vie associative » et 66 305 euros au titre du centre national pour le développement du sport).

### 3. La sécurité routière

En 2006, le bilan de l'accidentologie routière se décompose comme suit :

- 1 143 accidents, soit - 17,2% par rapport à 2005
- 107 tués soit - 7,76% par rapport à 2005
- 1 471 blessés, soit - 21,1% par rapport à 2005

En avril 2006, le préfet a confié à la DDE la mission de coordination de la sécurité routière dans le département ; la DDE a ainsi désormais un rôle essentiel dans la politique départementale de sécurité routière.



Sous la responsabilité du directeur de cabinet du préfet, la Coordination Sécurité Routière (CSR) a contribué activement à l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du plan départemental d'actions de sécurité routière (PDASR) : 70 actions de prévention mises en œuvre en partenariat avec les acteurs locaux de sécurité routière, correspondant aux enjeux définis dans le Document Général d'Orientation (comportement, usagers vulnérables, entreprises, collectivités).

Action sécurité routière  
dans le cadre du PDASR à  
Fontainebleau



La CSR s'est attachée à développer cette démarche partenariale :

- avec les autres services de l'Etat dans le département lors de l'opération de dépistage des conduites sous produits psychotropes : action concertée avec la préfecture, les procureurs de Meaux et Melun, la direction départementale de la sécurité Publique, la compagnie républicaine de sécurité, l'escadron départemental de sécurité routière, et les médecins ;
- avec les acteurs sociaux-économiques à travers la signature de chartes : chartes de partenariat signées en décembre 2006 avec les établissements de nuit et avec l'Union des Maires de Seine-et-Marne ;
- avec le milieu associatif : ANPAA, la Prévention Routière, « Communes en route pour la vie », « ligue contre la violence routière », « victimes et citoyens », fédération française des motards en colère....

Par ailleurs, elle a contribué à l'animation d'autres programmes de mobilisation tels que *AGIR* : 7 actions menées, dont la foire de Crécy-la-Chapelle et les Muzik'elles de Meaux, *ECPA* : 4 enquêtes lancées en 2006 et *Label-Vie* : 7 projets financés, et à l'amélioration des connaissances en sécurité routière.



La semaine sécurité routière en octobre a été un point fort de cette animation. Chaque jour de la semaine, au moins une action de prévention a été menée sur l'ensemble du département, dont un forum pour les entreprises, un forum pour l'Education Nationale, une manifestation organisée sur 3 jours à la ferme des jeux à Vaux-le-Pénil par la Fondation de la Route et la DDE, axée sur le thème de la sécurité routière en agglomération.



Stand CRS autoroutière-Est

Enfin la CSR a impulsé la politique de communication sur la sécurité routière au niveau départemental par l'organisation de points presse réguliers (publication mensuelle des statistiques d'accidentalité) ou ponctuellement (lors de la visite du délégué interministériel à la sécurité routière à l'occasion des départs en vacances) et en relayant les campagnes nationales de communication (SAM, l'alcool au volant ....).

Dans le cadre du plan départemental d'action pour la sécurité routière, la DDJS a également conduit une action de sensibilisation des coordonnateurs des « contrats éducatifs locaux » au cours d'une journée organisée le 19 mai 2006 et dont l'objectif visait à développer les actions locales dans les communes et groupements de communes signataires d'un tel contrat avec l'Etat et à mobiliser les acteurs éducatifs locaux sur les enjeux de la prévention routière auprès des enfants et des jeunes.

#### **4. La sécurité alimentaire**

La Seine-et-Marne présente 3 caractéristiques ayant des implications sur la sécurité alimentaire :

- présence de zones urbaines à forte concentration de populations d'origines diverses ;
- présence d'élevages et d'industries agroalimentaires ;
- zone de transit et d'échanges dans l'Ile-de-France.

Le PASSED 77, dans son orientation 1 action 4, à savoir :

- assurer la sécurité des aliments ;
- gérer les alertes ;
- coordonner et animer les services ;
- assurer la surveillance et la veille sanitaire ;

est mis en application par la MISSA -Mission Interservices Sanitaire des Aliments-, constituée de 3 services de l'état (DDSV -Direction Départementale des Services Vétérinaires-, DDCCRF -Direction Départementale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes-, DDASS -Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales--) qui travaillent en partenariat avec forces de l'ordre et tribunaux.

#### **4.1 - Assurer la Sécurité des aliments**

La baisse globale de tonnage des abattoirs en 2006 est essentiellement liée au changement d'exploitant de l'abattoir de Meaux.

En effet parallèlement, le tonnage des 4 autres abattoirs a légèrement progressé et les contrôles effectués dans le cadre de la lutte contre l'abattage clandestin n'ont pas permis de mettre en évidence une recrudescence de cette pratique.

A noter pour 2006, l'organisation de deux fêtes célébrant l'Aïd Al Adha : les dates de ces événements concordant avec les fêtes de fin d'année, la demande a été moins importante et le nombre d'animaux abattus sensiblement moindre.

Dans la filière agroalimentaire, le taux moyen de non-conformités importantes (c'est à dire ayant occasionné PV procès verbal ou MED mise en demeure) s'est amélioré : de 12%, il est passé à 3,6%.

Ces chiffres en diminution importante, notamment chez les restaurateurs et les bouchers charcutiers traiteurs, auraient tendance à démontrer une meilleure prise en compte des mesures hygiéniques dans ces deux secteurs. Les rapports d'inspection démontrent, hélas, le contraire : il y a une persistance de comportements à risques liée la plupart du temps à une absence de formation à l'hygiène ; les informations relevées ont été sanctionnées par des mesures administratives, donnant un résultat plus rapide que les mesures pénales.

En 2006, ont particulièrement été ciblés les contrôles estivaux des structures de restauration rapide ainsi que la restauration en zones touristiques (EURODISNEY, Meaux, Melun pour sa proximité de Fontainebleau et Vaux le Vicomte, Barbizon).

En outre, la nouvelle réglementation européenne applicable depuis le 01/01/06 (« paquet hygiène »), attribuant une responsabilité totale aux professionnels, sous la forme d'une obligation de résultat avec choix des moyens, et en leur imposant une traçabilité globale, a nécessité de leur apporter une information réglementaire approfondie, tout en adaptant et harmonisant le protocole des contrôles.

#### **4.2 - Gérer les alertes :**

En 2006, aucun signalement de non-conformité alimentaire en Seine-et-Marne n'a été à l'origine de déclenchement d'une alerte. En outre le nombre d'alertes nationales ayant entraîné une vérification auprès des opérateurs des mesures correctives mises en place, - bien qu'ayant augmenté - a permis de montrer une bonne réactivité générale et une maîtrise des risques.

En ce qui concerne les 19 TIAC -toxi infections alimentaires collectives-, le nombre de déclarations ainsi que les répartitions TIAC familiales/TIAC collectives ont été stables. Il s'agissait essentiellement de suspicions, hormis deux signalements de personnes malades, présentant une intoxication à Salmonelles, mais qui mettaient en cause des professionnels d'autres départements.

### **4.3 - Coordonner et animer les services :**

Deux réunions régulières ont été organisées permettant essentiellement l'organisation (préparation et bilan) des deux opérations interministérielles ciblées : OIV -Opération Interministérielle Vacances- et OFFA- Opération Fêtes de Fin d'Année-

Doivent particulièrement être signalés cette année :

- trois contrôles routiers organisés en partenariat avec les Douanes, dont l'un supervisé par le préfet. Ces inspections, globalement satisfaisantes au niveau hygiène et respect de la chaîne du froid, n'ont pas entraîné de sanction ;
- un contrôle accru du secteur « restauration rapide » sandwicheries, kebabs...démontrant un net déficit hygiénique dans cette filière ;
- des opérations « coups de poing » en restauration commerciale au cours desquelles l'ensemble des agents était déployé sur une zone touristique définie pendant toute une journée.

En marge, quatre réunions de concertation inter-administrations pour la réalisation d'actions communes ont été organisées :

- rencontre avec les substituts des 3 TGI tribunal de grande instance et le CLAQ d'Ile-de-France en vue de la poursuite du projet de mise en place de mesures alternatives aux poursuites pénales : les sanctions pénales proposées par le Procureur aux artisans des métiers de bouche ayant commis des infractions aux règles sanitaires pourront être remplacées par le suivi obligatoire d'un stage de formation à l'hygiène organisé par le CLAQ (07/08/06) ;
- optimisation des indicateurs du PASED (10/03/06) ;
- réunion d'information sur les modifications induites par la nouvelle réglementation européenne (« paquet hygiène ») à destination des responsables des cuisines centrales (07/07/06) ;
- poursuite de la rédaction d'un protocole d'action DDASS, DDSV lors de TIAC (24/11/06) ;

### **4.4 - Assurer la surveillance et la veille sanitaire alimentaire :**

Le nombre d'analyses effectuées sur les différentes denrées en vue de déterminer leur conformité aux normes réglementaires (recherche de résidus, de substances interdites, de germes pathogènes...) est essentiellement prédéterminé au niveau national. Si le nombre a baissé, les résultats sont pour la plupart satisfaisants.

En revanche, bien que le tonnage d'abattage ait diminué dans le département, la surveillance des maladies à prion (ESB tremblante) s'est grandement accentuée par augmentation importante du nombre de prélèvements. En effet le dépistage de la tremblante chez les ovins de réforme (brebis et béliers) est progressivement passé de 2% en mai à 100% en septembre. La Seine-et-Marne est le département français qui abat le plus d'animaux de cette catégorie, onze personnes ont du être recrutées pour effectuer ces prélèvements. La quantité de résultats défavorables est très faible=5/10000.

## II – Assurer la cohésion sociale, augmenter et développer l’offre de logement

### 1. Mise en œuvre du plan de cohésion sociale (emploi, logement, égalité des chances)

#### 1.1 - Le volet emploi

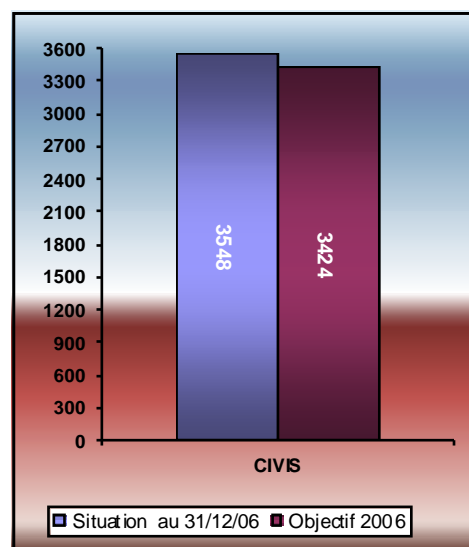
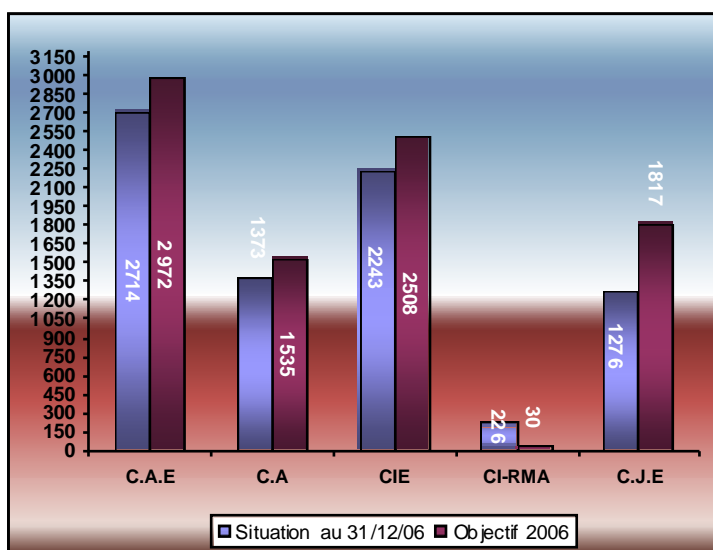
Le département de Seine-et-Marne a enregistré en 2006 de bons résultats, au regard des objectifs de la loi de cohésion sociale, qu’il s’agisse du secteur marchand ou du secteur non marchand. Ces objectifs ont été atteints à hauteur de 90%, sachant qu’ils étaient bien supérieurs à ceux fixés en 2005.



## CELLULE EMPLOIS AIDES

### BILAN 2006

	Situation au 31/12/06	Objectif 2006	% atteint
C.A.E	2714	2 972	90,70%
C.A	1373	1535	
CIE	2243	2508	89,40%
CI-RMA	226	30	
C.J.E	1276	1817	70,22%
CIVIS	3548	3424	103,00%



- Le Préfet a réuni tous les mois le Comité de pilotage des contrats aidés.

### **Un exemple : La contribution spécifique de la DDJS en matière d'emploi**

Dans le cadre de la contribution du ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative à la mise en œuvre du plan de cohésion sociale, la direction départementale de la jeunesse et des sports a participé à la sensibilisation et à l'information des associations et des services des sports et de la jeunesse des collectivités locales et de leurs groupements sur les contrats aidés du secteur non marchand.

Au cours de l'année 2006, près de 280 contrats d'avenir et contrats d'accompagnement dans l'emploi ont ainsi été créés dans le secteur ministériel de la jeunesse et des sports, soit un total de 8 % du total des contrats aidés créés dans le département en 2006. Ces résultats sont encourageants mais n'ont pas permis de valoriser en totalité le gisement potentiel d'emplois dans le secteur sportif et de l'animation. Aussi, des modalités assouplies d'obtention des contrats aidés (durée, taux de prise en charge,...), spécifiques à ces domaines d'intervention ont été arrêtées en fin d'année 2006 et produiront leurs effets positifs en 2007.

La DDJS a par ailleurs mis en œuvre le « parcours animation sport » qui constitue la contribution originale du ministère au volet emploi du plan de cohésion sociale. Le programme vise à offrir à 2 500 jeunes au plan national, âgés de 16 à 30 ans, en difficulté d'insertion sociale et professionnelle et issus des zones urbaines sensibles (ZUS), un parcours vers un emploi d'animateur ou d'éducateur dans le champ de l'animation ou du sport, en s'appuyant principalement sur le contrat d'accompagnement dans l'emploi, couplé à une formation en alternance co-financée par le Ministère (direction régionale de la jeunesse et de sports), d'une durée de 18 à 24 mois et permettant la préparation d'un diplôme professionnel délivré par le ministère.

Lancée à titre expérimental en région parisienne dès le mois de mai 2006 les résultats obtenus ont été particulièrement significatifs en Seine-et-Marne. La mise en œuvre de ce nouveau dispositif a donné lieu à l'organisation de réunions en avril 2006, sur chacun des territoires prioritaires concernés, réunions auxquelles furent conviés les services « enfance, jeunesse », « sports » et « emploi » des communes concernées, les missions locales et les agences locales pour l'emploi, ainsi que les associations sportives et de jeunesse susceptibles d'employer un jeune. Plus de 80 structures ont participé à ces temps d'information et d'échanges.

Plus de 100 jeunes ont été reçus en entretien pour définir leur projet professionnel dans l'animation. 84 jeunes ont intégré le dispositif et sont pour la plupart d'entre eux en cours de formation.

La mise en œuvre du « plan sport emploi » a été poursuivie en complément des mesures générales d'aide à l'emploi. Il s'agit d'une aide dégressive sur cinq années destinée à accompagner les associations dans l'embauche d'éducateurs sportifs qualifiés et d'agents de développement sportif. Grâce au « plan sport emploi », 8 emplois d'éducateur sportif ont été créés en 2006 et 26 emplois créés les années précédentes au sein des associations sportives de Seine-et-Marne ont été financés. 212 784 euros ont été consacrés à cette opération.

## 1.2 – Le volet logement

Le plan de cohésion sociale « volet logement » comporte trois programmes dont l'objectif commun est de résoudre la crise du logement, à savoir le rattrapage des retards en matière de logement locatif social, la mobilisation du parc privé par le développement de logements conventionnés par l'ANAH notamment et le renforcement des structures d'hébergement d'urgence et temporaire.

### 1.2.1 – Logement locatif social – Parc public

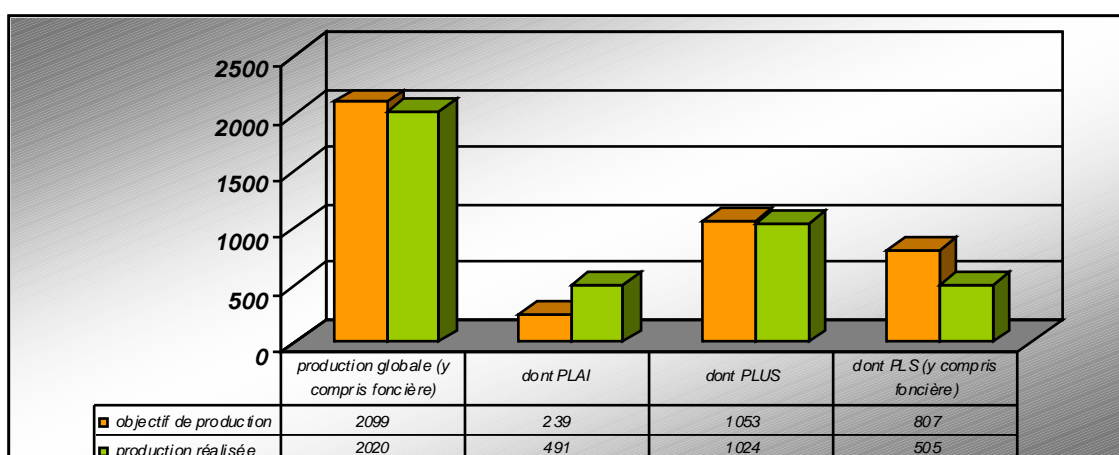
**1929 logements locatifs sociaux ont été financés  
au titre du plan de cohésion sociale**  
soit 11% de plus qu'en 2005

Par ailleurs, 91 logements PLS ont été agréés pour le compte de La Foncière Logement. Ainsi, ce sont 2020 locatifs sociaux qui ont été financés ou agréés en 2006.



Logements sociaux à Vert-Saint-Denis

#### Nombre de logements locatifs sociaux produits en 2006



**Une part importante de cette production est destinée au logement des plus défavorisés**

En effet, parmi les logements financés en 2006, on dénombre 412 places de résidences sociales ainsi qu'une maison-relais de 21 places et un programme expérimental d'insertion par le logement (projet Igloo - 7 logements).

D'une manière générale, les PLA-I (prêts locatifs aidés d'intégration) destinés aux plus démunis représentent 25 % des logements financés.

Le montant total des subventions s'élève à 17 millions d'euros en 2006, auxquelles il faut rajouter 30 millions d'euros d'aides indirectes sous forme d'exonération de TVA.

### 1.2.2 – Le parc privé

Concernant l'amélioration du parc privé, 1485 logements ont été réhabilités avec les aides de l'ANAH (Agence Nationale de l'Habitat), 817 par les propriétaires bailleurs, 668 par les propriétaires occupants.

Sur les 817 logements de propriétaires bailleurs, 702 ont été produits avec un niveau de loyer maîtrisé et rentrent dans les objectifs du PCS :

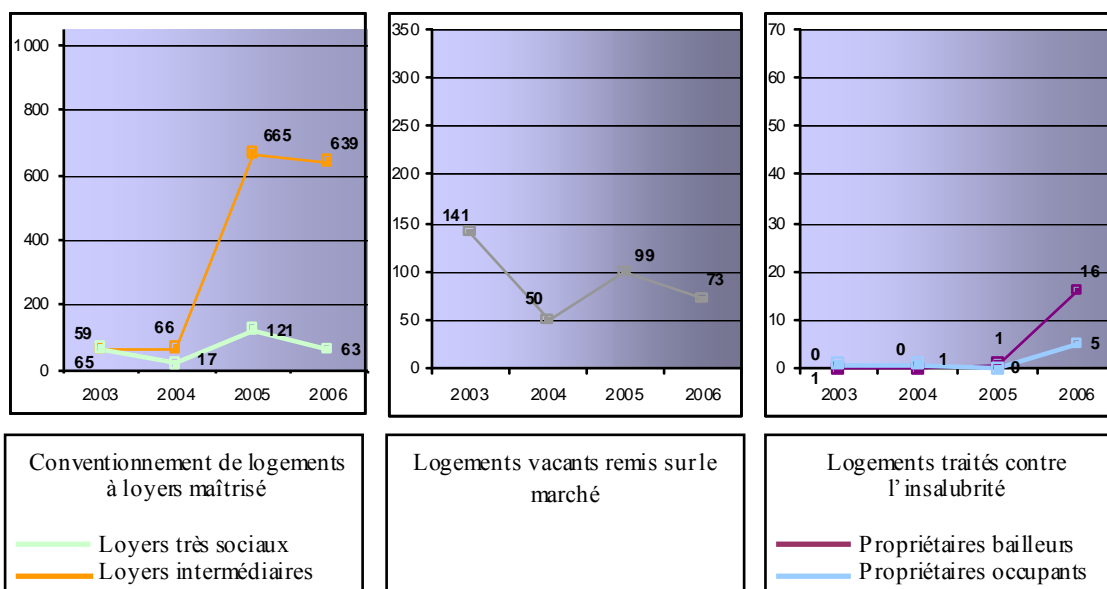
- 27 conventionnés très sociaux,
- 36 conventionnés sociaux,
- 639 intermédiaires.

Sur les 668 logements de propriétaires occupants, 401 sont des propriétaires avec un niveau de ressources très modeste.

La production du PCS est également concernée par

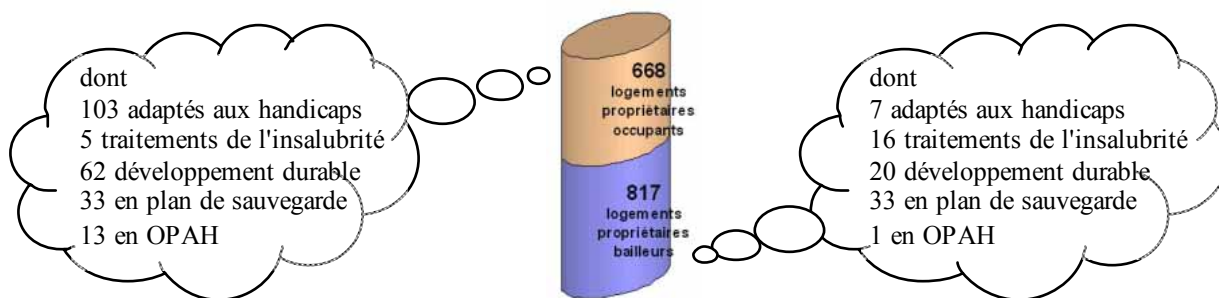
- 73 logements vacants depuis plus de 12 mois, remis sur le marché,
- 21 logements traités contre l'insalubrité.

*Comparaison 2003 à 2006 des résultats du PCS pour le parc privé*



Par ailleurs, 110 logements ont été subventionnés pour des travaux d'adaptation aux handicapés et aux personnes âgées, et 82 logements ont fait l'objet de travaux concernant le développement durable.

#### Répartition des logements agréés en 2006 pour le parc privé



Le département de Seine-et-Marne est couvert par 3 programmes d'intérêt général (PIG) dans le cadre du plan de cohésion sociale, 5 OPAH et 2 PLS (*annexe 1*). Six de ces opérations ont été signées en 2006.

En valeur, le montant total des subventions attribuées par l'ANAH est de 3,69 millions d'euros dont 1,99 millions d'euros pour le PCS.

Des travaux de mise en sécurité d'un Centre Accueil pour Demandeurs d'Asile à Valences-en-Brie et d'un hôtel social à Fontainebleau ont été engagés pour 0,187 millions d'euros sur les crédits particuliers du fonds d'urgence de l'ANAH.

**Au titre du plan de cohésion sociale,  
l'ANAH a attribué 1,99 millions d'euros de subvention  
pour  
produire 702 logements avec des loyers maîtrisés  
remettre 73 logements vacants sur le marché  
traiter 21 logements contre l'insalubrité**

### 1.3 - Le volet « Egalité des chances »

**a) Le dispositif national "Défense 2ème chance"**, décidé dans le cadre du plan d'urgence pour l'emploi et piloté par l'EPIDe (Etablissement public d'Insertion de la Défense), a connu sa première concrétisation à **Montry**, dans les anciens locaux du CREPS (Centre Régional d'Education Populaire et de Sport) et a été inauguré par le Premier Ministre le 30 septembre 2005.

Cet **EID** (Etablissement d'Insertion de la Défense) a pour but d'offrir aux jeunes les plus éloignés de l'emploi une opportunité de se former efficacement et de se réinsérer dans le monde du travail.



Agés de 18 à 21 ans, ces jeunes sont recrutés après la journée d'appel à la défense nationale, afin de suivre une formation spécifique, encadrée par d'anciens militaires et dispensée par des enseignants. Ces volontaires bénéficient ainsi d'un niveau d'encadrement élevé pour suivre un programme pédagogique adapté, d'une durée moyenne d'un an, articulé autour de 3 objectifs principaux :

- l'acquisition des règles de la vie en communauté ;
- le perfectionnement de la maîtrise des savoirs fondamentaux ;
- l'accession à une formation professionnelle.

L'EID de Montry a accueilli dès septembre 2005 ses 120 premiers VSNI (Volontaires du Service National d'Insertion), dont 11% sont originaires de Seine et Marne. 70 d'entre eux ont obtenu un CFG (Certificat de Formation générale) dès la 1ère année et 47 un CAP (Certificat d'Aptitude Professionnelle).

Il a ouvert en octobre 2006 un centre annexe à Hautemaison, qui accueille une centaine de volontaires supplémentaires.

Le **cadre pédagogique** général du "dispositif 2ème chance" vient par ailleurs de connaître une évolution importante [Bulletin Officiel n°7 du 15 février 2007]

L'éducation nationale devient un partenaire à part entière de l'EPIDE dans les domaines de la formation scolaire et pré professionnelle, afin de :

- renforcer le rôle d'expertise et de conseil de l'éducation nationale pour l'élaboration et la validation des programmes, des outils pédagogiques, des tests d'évaluation ;
- répondre, dans le cadre des formations dispensées, à l'objectif d'acquisition du socle commun de connaissances et de compétences ;
- construire ensemble des actions de formation continue pour les personnels d'encadrement et d'enseignement.

## **b) Le « parrainage » dans la fonction publique et le secteur privé**

Afin de promouvoir l'égalité des chances, une **opération de parrainage** entre des jeunes des quartiers sensibles et des cadres de l'Etat dans le département a été initiée fin 2006.

L'objectif principal est d'aider ces jeunes - à qui leur couleur de peau, leur patronyme, ou leur lieu de résidence font subir des pratiques discriminatoires à l'embauche - à formaliser un projet professionnel et à trouver un emploi.

Ce parrainage vise à faire découvrir à des jeunes de niveau BAC et plus, des opportunités professionnelles au sein des fonctions publiques et du secteur privé et les moyens d'y accéder. Cette opération originale a mobilisé vingt-deux chefs de services (préfet, sous-préfets, DDE, DDASS, ONF, DDTEFP, Gendarmerie, ONAC, TPG ...). A mi-parcours, la moitié des filleuls ont soit trouvé un emploi, soit sont en formation.

## **2. La politique de la ville (projets de rénovation urbaine, ANRU)**

### ***2.1-La rénovation urbaine***

A Meaux, à Montereau-Fault-Yonne, les travaux de rénovation métamorphosent les quartiers dans le sens d'une amélioration de l'espace de vie. A Dammarie-les-Lys, Melun et Nemours, les travaux s'engagent avec le soutien de l'Etat.

L'année 2006 a vu la poursuite de la phase opérationnelle des deux projets de rénovation urbaine dont les conventions avaient été signées en 2004 pour les sites de Montereau-Fault-Yonne et Meaux. Les quartiers se transforment en profondeur.

Le projet de Dammarie-les-Lys a été examiné par les partenaires de l'ANRU en juin 2006. lors du comité d'engagement et la convention sera signée au deuxième trimestre 2007.

Les projets de Melun, Le Mée-sur-Seine et Nemours ont été examinés par l'ANRU lors des réunions techniques partenariales ayant eu lieu au cours de l'année 2006.

Egalement, les financements par l' ANRU ont également permis la rénovation de l'éclairage public de la ZUS isolée de Provins.

Des financements ont été engagés pour 2006 à hauteur de 4,78 M€ à Meaux, 3,38 M€ à Montereau-Fault-Yonne et 1,87 M€ d'opérations urgentes à Dammarie-les-Lys.

## 2.2 Des mesures d'accompagnement pour les quartiers et les publics en difficulté

En 2006, les crédits du BOP 147 « équité sociale et territoriale et soutien » ont permis le financement, dans le cadre des contrats de ville, d'actions sur les domaines suivants : éducation, prévention, accès au droit, santé, culture, intégration des populations étrangères, emploi insertion-développement économique, jeunesse et sports, développement de la vie sociale.

Des crédits spécifiques sont dédiés aux opérations Ville-Vie-Vacances (VVV) et à la Réussite éducative.

Egalement, un appel à projets a été lancé en 2006 auprès des communes engagées dans une démarche volontariste de prévention de la délinquance. 245 000 euros ont été affectés pour les actions de vingt-une communes ou associations ayant répondu à cet appel à projets.

Contrats Ville et autres sites prioritaires dont CLSPD	CEL (tous sites confondus)	Réussite éducative	VVV	Total
2 578 773 €	586 741 €	622 891 €	243 034 €	4 031 439 €

De plus, l'objectif du doublement des postes d'adultes-relais a été atteint en 2006 : 81 postes "adultes-relais" sont désormais conventionnés en Seine-et-Marne auprès du secteur associatif et du secteur public : dans les Zones Urbaines Sensibles ou les quartiers prioritaires des CUCS. Ils exercent des missions de médiation et de relais entre les habitants et les institutions.

Le développement d'activités sportives, culturelles et de loisirs dans les zones urbaines sensibles, est une mesure spécifique du ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative arrêté dans le cadre des programmes gouvernementaux en faveur des zones urbaines sensibles qui a donné lieu à l'affectation de moyens budgétaires supplémentaires (52 000 € pour 2006) sur le BOP « jeunesse et vie associative » (163), complétés par les crédits mobilisés dans le cadre du centre national pour le développement du sport (66 305 €). 49 980 jeunes de 6 à 25 ans ont bénéficié des activités ou des projets individuels et collectifs financés sur ces crédits.

### 3. Aires d'accueil pour les gens du voyage

Le schéma départemental d'accueil des gens du voyage (adopté en 2003) prévoit la création de 988 places d'aire d'accueil.

A ce jour, 196 places sont désormais à la disposition des familles itinérantes de Seine-et-Marne réparties sur 6 aires d'accueil (Noisiel - Emerainville, Brie-Comte-Robert, Lieusaint, Nangis, Pontault-Combault, Meaux). Les aires de Saint-Fargeau (13 places) et Souppes-sur-Loing (15 places) financées en 2005 devraient être mises en service en 2007.

En 2006, 9 communes ont obtenu une autorisation de commencement des travaux de leur aire d'accueil pour les familles itinérantes : Villeparisis (30 places), Roissy-en-Brie (20 places), Lognes (30 places), Saint-Pierre-les-Nemours (12 places), Savigny-le-Temple (16 places), Melun (46 places) et Combs-la-Ville (60 places).

Par ailleurs un terrain de grand passage a obtenu une autorisation de commencement des travaux, à Nanteuil-les-Meaux, ce qui portera à 3 le nombre de terrains de grand passage sur le département en 2007.

438 places d'aire d'accueil seront donc à disposition des familles itinérantes en 2007, ce qui représente 44% de l'objectif seine et marnais (sur l'ensemble de la région Ile-de-France, le taux de réalisation devrait être de 27%). Des efforts restent à faire – un réexamen à la hausse de ce plan en 2006 n'a pu aboutir.



Aire d'accueil à Nangis

### 4. La santé publique

#### 4.1 - Le secteur hospitalier

- **8 centres hospitaliers** (Coulommiers, Fontainebleau, Lagny-sur-Marne, Meaux, Melun, Montereau-Fault-Yonne, Nemours et Provins) qui totalisent 3 823 lits autorisés d'hospitalisation,
- **3 hôpitaux locaux** (Brie-Comte-Robert, la Ferté-sous-Jouarre, Tournan-en-Brie) qui se sont orientés vers l'accueil des personnes âgées,
- **8 établissements sanitaires privés** participant au service public hospitalier,
- **17 cliniques privées,**
- **3 établissements sanitaires non lucratifs privés.**



Centre hospitalier Léon BINET - Provins

Le département de Seine-et-Marne se décompose en deux secteurs; un pour le Nord (secteur 77.1) et pour le Sud (secteur 77.2).

Les lits d'hospitalisation en médecine, chirurgie et obstétrique représente respectivement 2 590 places pour le secteur Nord et 1 971 pour le secteur Sud.

L'offre de soins en chirurgie et médecine, demande à être renforcée dans le territoire Nord du département.

L'équipement en soins de suite répond globalement aux besoins réels de la population seine et marnaise et contribue à desservir largement les départements du centre de la région.

Cependant, le territoire Nord est largement déficitaire par rapport au territoire sud et un rééquilibrage serait souhaitable.

Le département accuse en revanche un déficit très important en psychiatrie et surtout en psychiatrie infanto-juvénile.

Si le secteur hospitalier public n'a pas connu de changement particulièrement important en terme de capacité, son actualité est marquée par :

- **La publication du Schéma Régional d'Organisation Sanitaire de troisième génération le 23 mars 2006 et sa mise en œuvre progressive** : son élaboration a nécessité notamment une mobilisation forte de l'ensemble des acteurs hospitaliers publics et privés, afin d'étudier l'éventail élargi des domaines devant figurer dans le schéma. Des réunions d'information et d'échanges ont permis d'étendre le champ des personnes consultées (élus, représentants des professionnels des secteurs libéral, social et médico-social et des usagers). Le décloisonnement entre les acteurs de santé est recherché.

*Le S.R.O.S. doit être* décliné par établissement au travers des Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens, démarche engagée en fin d'année.

- la nouvelle gouvernance qui contribue à une gestion plus médicalisée des établissements,
- une réforme budgétaire importante consistant au passage à l'état prévisionnel des recettes et des dépenses (E.P.R.D.) et la mise en œuvre de la tarification à l'activité à un degré supérieur à l'année 2005. **Il convient de souligner que l'activité des établissements détermine de façon croissante les ressources dont ils disposent, ce qui a des effets sur leur fonctionnement et la définition de leur stratégie.**

*Par ailleurs, la démarche de certification (dite également "V2" en référence à l'accréditation) prolonge les efforts déjà engagés en terme d'amélioration de la qualité des soins, sous le contrôle de la Haute Autorité de Santé.*

Dans le département, l'offre publique de soins devrait être aussi améliorée notamment par :

- La mise en œuvre du Groupement de Coopération Sanitaire (G.C.S.) du Nord Seine-et-Marne regroupant les Centres Hospitaliers de Meaux, Lagny-sur-Marne et Coulommiers.
- L'Agence Régionale de l'Hospitalisation d'Ile-de-France (A.R.H.I.F.) poursuit son soutien à des investissements particulièrement conséquents, liés à la reconstruction

du Centre Hospitalier de Lagny-sur-Marne à Jossigny et la rénovation sur site des Centres Hospitaliers de Meaux et de Coulommiers.

- La restructuration du Centre Hospitalier de Montereau-Fault-Yonne entérinée le 19 octobre 2005 qui reçoit également le soutien financier de l'ARHIF.
- Le protocole d'accord liant les Centres Hospitaliers de Nemours et de Fontainebleau.

Enfin, il convient également d'évoquer des projets de restructuration associant les secteurs public et privé (C.H. de Provins - Clinique Saint Brice ; C.H. de Melun - Clinique Les Fontaines en prévision du nouveau centre hospitalier de Melun).

#### **4.2 - Politique en faveur des personnes handicapées**

Le secteur des personnes handicapées et des personnes âgées a été marqué par des évolutions institutionnelles fortes. L'année 2006 a vu se confirmer le pilotage par la CNSA des politiques d'offre de services pour les personnes âgées et personnes handicapées avec l'élaboration et la mise en œuvre du Programme Interdépartemental d'Accompagnement des Handicaps et de la Perte d'Autonomie (PRIAC). En Ile de France, l'objectif premier du PRIAC personnes âgées et PRIAC personnes handicapées est de procéder à un rééquilibrage d'offre de structures et services entre la périphérie d'Ile-de-France et le centre, au regard d'indicateurs d'équipement qui soulignent une offre de structures et services supérieurs pour les départements périphériques dont la Seine-et-Marne.

D'autre part, les orientations de prise en charge pour le maintien à domicile confèrent une priorité au développement aux services facilitant ce maintien : accueil temporaire, accueil de jour, soins infirmiers à domiciles.

Ces objectifs imposent au regard du constat sur les taux d'équipement du département d'entreprendre une démarche proactive pour faire évoluer l'existant, et, sur les trois items créations- extensions -transformations, à privilégier les transformations et à développer les services. Cela nécessite d'une part une action avec les collectivités responsables de la programmation départementale par schéma et d'autre part une action de fond avec les partenaires sur l'évolution des projets d'établissements.

La prévention de la maltraitance des personnes vulnérables par l'âge ou le handicap est un axe important des missions des services de l'Etat.

L'année 2006 a vu la réalisation de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) autour des axes suivants :

- prise en compte des besoins de la personne handicapée dans leur globalité du plus jeune âge jusqu'à sa vie d'adulte,
- création d'un site unique d'accueil des usagers et d'instruction des dossiers, réalisé en décembre 2006,
- organisation de la qualité des réponses offertes aux usagers par une meilleure professionnalisation des personnels.

Cette mise en place de la MDPH a fortement mobilisé les services de l'Etat et ceux du Conseil général qui la préside au travers d'un GIP.

D'autre part, pour répondre aux besoins des adultes handicapés de Seine-et-Marne, la DDASS a poursuivi l'extension ou la création de services :

- SAMSAH (service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés) pour favoriser le maintien à domicile,

- la médicalisation des foyers de vie afin de prendre en charge le vieillissement,
- augmentation de la capacité d'accueil en MAS pour des handicapés psy maintenus en hôpital,
- diversification de l'offre de travail protégé.

#### **4.2.1 - Situation du département de Seine-et-Marne au regard des adultes handicapés accueillis en établissements au 31/12/2006 relevant de la compétence de l'Etat**

La capacité actuelle de la Seine-et-Marne en faveur des adultes les plus lourdement handicapés représente pour l'hébergement et le soin : 486 places dont 249 pour 13 Maisons d'Accueil Spécialisées (M.A.S.) et 237 places réparties en 7 Foyers d'Accueil Médicalisés (F.A.M.), relevant de l'enveloppe de l'Assurance Maladie.

La création d'un SAMSAH porte à 3 cette offre de services.

L'extension des SSIAD a été de 30 places.

Le taux d'équipement des structures et services pour adultes handicapés est de 1,22 pour 1 000 habitants de 20 à 59 ans en Seine-et-Marne (taux Ile-de-France : 1,05)

Pour les personnes moins lourdement handicapées et susceptibles d'intégrer des structures de travail protégé, la Seine-et-Marne compte à ce jour 1812 places. Ces établissements d'aide par le travail (CAT ou ESAT) sont financés par le budget de l'Etat.

Le taux d'équipement en ESAT est de 2,54 pour 1 000 habitants de 20 à 59 ans en Seine-et-Marne (taux Ile-de-France : 2,36)

#### **4.2.2 - La situation du département de Seine-et-Marne au regard du secteur de l'enfance handicapée**

##### **L'existant :**

Le taux d'équipement de la Seine-et-Marne est de 7,41 (hors C.A.M.P.S. et C.M.P.P.) pour 1 000 habitants de 0 à 20 ans, contre 6,89 pour la Région Ile-de-France et 8,59 au niveau national. Ce taux doit être modéré en prenant en compte le fait que le département accueille 20 % d'enfants non seine et marnais.

L'évolution de l'offre de service répond à un besoin formalisé par les familles d'une scolarisation en milieu ordinaire avec la création de :

31 places de SESSAD

28 places d'ITEP

5 places pour l'unité autiste de Montereau-Fault-Yonne

D'autre part, la politique de redéploiement des moyens mobilisés sur des capacités d'internat supérieures aux besoins a permis la création de 135 places de SESSAD et un externat de 26 places pour autistes.

##### **➤ Problématiques rencontrées dans le département sur le secteur de l'enfance :**

Dans ce contexte, la DDASS poursuit une politique de :

- Révision des projets d'établissements dont les thèmes portent notamment sur l'alternative à l'internat, et une prise en charge plus souple et plus diversifiée.
- Développement des S.E.S.S.A.D et amélioration de la couverture géographique afin d'accompagner l'intégration des élèves handicapés en milieu scolaire ordinaire.
- rééquilibrage de l'offre entre le Nord (sous-équipé par rapport à la croissance démographique importante de ce secteur) et le Sud du département.

- partenariat avec l'Inspection Académique, pour faciliter l'intégration scolaire des enfants handicapés : incitation au travail en réseau entre le milieu scolaire ordinaire et les S.E.S.S.A.D et I.M.P.R.O.

### **4.3 - Politique en faveur des personnes âgées**

Au 31 décembre 2006, le nombre de places d'EHPAD est de 8 560 en Seine-et-Marne. Ceci se traduit par un taux d'équipement de 643,65 places pour 1 000 personnes de 85 ans et plus, par comparaison le taux d'Ile de France est de 260,94 pour 1 000 personnes de 85 ans et plus.

Les capacités d'accueil en établissement de Seine-et-Marne répondent ainsi aux besoins des personnes âgées des départements du centre de l'Ile-de-France : Paris, Val de Marne et Seine-Saint-Denis.

Le taux d'équipement en SSIAD (1 215 places au 31 décembre 2006) témoigne d'un écart moindre : 20,4 places pour 1 000 personnes de 75 ans et plus en Seine-et-Marne contre 18,67 en Ile-de-France.

Le développement de places d'accueil de jour ou d'hébergement temporaire pour les personnes atteintes de maladie d'Alzheimer et apparentées reste une priorité qui s'intègre dans une politique de maintien à domicile.

La politique de prévention de la maltraitance s'est traduit par 27 inspections dans les EHPAD et SSIAD ainsi que le traitement et suivi de 144 plaintes.

### **4.4 - Le renforcement et l'amélioration du dispositif d'accueil et d'hébergement des personnes sans domicile ou en situation de rupture s'est poursuivi en Seine-et-Marne**

En 2006, la déclinaison du plan triennal du dispositif d'accueil et d'hébergement a mis l'accent sur une pérennisation des structures d'accueil d'urgence. D'autre part, la mission de Fleurieu-Chambaud a été chargée de faire des propositions en septembre 2006 pour répondre aux besoins de personnes abritées sous les tentes à Paris. Le concept « d'hébergement de stabilisation » est formalisé et permet de nouvelles possibilités de réponse aux personnes sans abri.

En 2006, l'organisation du dispositif d'accueil et d'hébergement d'urgence, en lien avec le dispositif de veille sociale et la plate forme d'appel du 115, dispose de :

502 places d'hébergement d'urgence  
19 places de stabilisation.

1 taxi d'intervention sociale, 3 équipes de maraudes et 9 accueils de jour complètent ce dispositif.

Le plan hiver 2006 - 2007 s'est mis en place le 1<sup>er</sup> novembre 2006 avec 141 places d'accueil supplémentaires et le renforcement d'1 taxi d'intervention sociale.

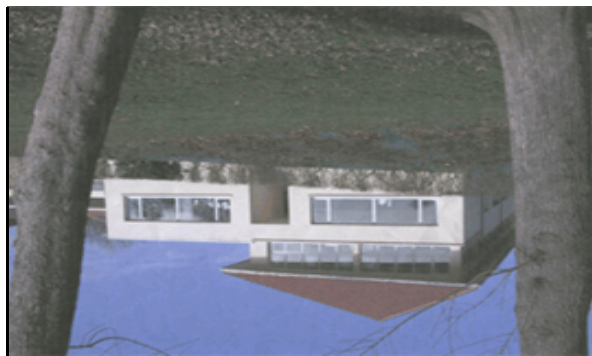
Du 1<sup>er</sup> janvier 2006 au 31 décembre 2006, le niveau 2 du plan "grand froid" a été activé 39 jours.

Au delà de l'accueil d'urgence, inscrire la personne dans un parcours d'insertion sociale reste la mission majeure des 13 centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS). Leur capacité de 431 places répond aux besoins de personnes isolées, de familles ou de jeunes en grande difficulté. La création d'un CHRS pour femmes victimes de violence dans le Sud du département a reçu un avis favorable du CRO SMS en décembre 2006.

## 5. L'éducation

### 5.1 - Données générales

Les tendances de fond déjà enregistrées en 2006 (baisse des effectifs en collèges et inégalités démographiques dans le département) ont été confirmées par le constat de rentrée 2006 ; mais elles sont parfois à moduler.



Ecole à Marne la Vallée

**La croissance globale des effectifs** semble assurée sur le moyen terme car le département possède encore une forte capacité de développement et est attractif.

→ Mais cette croissance n'est **pas sensible partout de la même façon à court terme** : comme elle résulte principalement de l'augmentation de l'importation de population, les enfants qui arrivent en Seine-et-Marne sont souvent déjà en âge scolaire, puis ils bougent fréquemment à l'intérieur du département.

→ Cependant, la tendance à la hausse reste très nette, en particulier à l'école élémentaire, où arrivent cette année les enfants du "baby boom" de l'an 2000.

**La difficulté à prévoir les points précis des mouvements de population** reste majeure : d'où l'importance sans cesse accrue du **constat de rentrée pour achever l'adaptation des moyens aux réalités du terrain.**

→ L'évolution s'oriente en effet nettement **vers le "rural diffus"**, vers le Sud et surtout l'Est du département (phénomène que va encore accentuer la mise en service du TGV Est en libérant des voies ferrées pouvant être affectées aux transports de grande banlieue) : il subsiste donc beaucoup de petites écoles, aux infrastructures souvent peu importantes (1 135 écoles au total) : l'intercommunalité est très faible pour le scolaire (4 regroupements pédagogiques concentrés pour 82 dispersés).

→ Certains pôles de développement poursuivent leur développement, tandis que d'autres stagnent, voire sont en recul (centre -villes vieillissantes, ...).

→ Les renouvellements de peuplement des lotissements sont également souvent aléatoires, même si le type d'habitat induit une certaine catégorie de population.

Au total donc, le **sentiment d'une population "nomade"**, aux mouvements imprévisibles même à court terme et la nécessité d'une adaptation rapide et constante pour suivre les réalités du terrain !

### 5.2 - Chiffres et effectifs

#### 5.2.1 - Les établissements scolaires

► 1 123 écoles

■ 429 écoles maternelles

■ 525 écoles élémentaires

(+ 34 privées)



■ 169 écoles primaires

- ▶ 124 collèges (avec 28 SEGPA) (+ 20 privés)
- ▶ 43 lycées généraux et technologiques (+ 14 privés)
- ▶ 11 lycées professionnels (+ 1 privé)

5.2.2 - Les effectifs en élèves

**Effectifs du 1er degré**

Année scolaire	2005/2006	2006/2007
<b>Maternelle</b> public	55 545	<b>55 141</b>
privé	2 106	<b>2 034</b>
<b>Elémentaire</b> public	87 380	<b>88 645</b>
privé	5 360	<b>5 371</b>
<b>Ensgmt spécialisé</b>		<b>694</b>

Les chiffres sont légèrement en baisse en maternelle (- 404, mais + 43 /prévision) mais en nette hausse en élémentaire (+ 1265, avec cependant - 324/prévision).

**Effectifs du 2nd degré**

Année scolaire	2005/2006	2006/2007
<b>Collège</b> public	65 010	<b>63 572</b>
dont en SEGPA	2 029	<b>1 962</b>
privé	9 393	9 504
<b>Lycée</b> public	37 393	<b>36 964</b>
privé	6 719	<b>6 803</b>
<b>LP</b> public	14 463	<b>14 489</b>
privé	73	<b>63</b>

- La **baisse d'effectifs en collèges se poursuit** : à la rentrée 2006, le Seine-et-Marne comptait 1 371 élèves de moins qu'au constat 2005 (la baisse étant supérieure de 422 à la prévision). Cependant, **l'augmentation du nombre d'élèves en 6ème** dès cette rentrée amorce l'inversion de la tendance : en 2007, selon les prévisions, la baisse ne serait que de 185 élèves.



Collège à Marne la Vallée

- La hausse des effectifs en lycées généraux constatée à la rentrée 2005 et qui résultait principalement d'une augmentation du nombre de passages de 3e en 2GT (+3,5 points) et de 2GT en 1ère (+1,75 points) s'estompe : en effet, il y a eu consolidation cette année et non pas nouvelle augmentation. Les effectifs sont donc en légère baisse, conséquence de l'évolution dans les collèges ces dernières années et des très bons résultats au baccalauréat de juin 2006.

- **Les structures spécifiques** pour accueillir à chaque niveau de formation tous les élèves et mettre en oeuvre, si nécessaire, des cursus adaptés, n'augmentent que très légèrement :

- **10 classes relais et 4 ateliers relais**

- **70 CLIS** (1er degré) scolarisant 694 élèves et **24 UPI** ( 2nd degré) pour 144 élèves.

[alors que 916 élèves handicapés sont scolarisés en milieu ordinaire dans le 1er degré et 265 élèves dans le 2nd degré]

- **16 CLA** (classes d'accueil pour les élèves nouvellement arrivés en France)

- 27 sections sportives en collèges et 5 en lycées

- **La formation professionnelle en LP et en apprentissage**

L'apprentissage junior est en expérimentation dans 1 collège.

Le développement en LP (particulièrement en *Lycées des métiers*) des formations de niveau IV (Bac Pro) se poursuit car elles offrent une perspective d'accès à l'enseignement supérieur professionnel (BTS en IUT).

### **5.3 - Problématique de l'enseignement supérieur**

Bien que le taux de réussite au baccalauréat soit équivalent à celui de la moyenne nationale (77,1% en 2006), les bacheliers seine et marnais demeurent moins nombreux à s'inscrire dans l'enseignement supérieur.

L'accès à l'enseignement supérieur voit en effet perdurer son **retard dû à l'insuffisance de l'offre de proximité** et aux difficultés de transport qui en découlent, - l'Université de Marne la Vallée demeurant encore la première destination universitaire du département, bien loin des zones rurales de l'Est et du Sud-Est.

Or, la proximité est le premier facteur d'attractivité pour les bacheliers : il est donc nécessaire d'établir un **maillage plus dense du département**, au moins **pour le 1er cycle d'enseignement supérieur**, afin d'éviter les problèmes de déplacement et de logement, incontournables en Seine et Marne.

Ainsi, tout en renforçant les implantations et les filières de Marne la Vallée - et en ayant le projet d'une antenne de l'IUFM de Melun dans le Nord - il demeure essentiel de conforter et de structurer l'offre à **Sénart, Fontainebleau et Melun** pour répondre aux évolutions économiques actuelles (urbanisation de Sénart, pôles logistiques, SNECMA) et **équilibrer** l'ensemble du territoire.

### **5.4 – Les actions en faveur de la jeunesse et des sports**

► La mise en œuvre des politiques éducatives territoriales :

En Seine-et-Marne, le « *contrat éducatif local* » constitue la clé de voûte des interventions de l'Etat (ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative, ministère de l'éducation nationale et de la recherche, ministère de la culture et de la communication, ministère de la ville) en matière de développement des politiques éducatives territoriales en faveur de l'enfance et de la jeunesse.

En 2006, la direction départementale de la jeunesse et des sports a poursuivi une démarche de mobilisation des collectivités locales et de leurs groupements et a accompagné leurs réflexions sur l'amélioration qualitative des activités proposées aux enfants et aux jeunes. 37 contrats ont été signés dont 5 contrats intercommunaux, rassemblant au total plus de 50 communes et 100 000 jeunes de 6 à 25 ans.

Les interventions ont été particulièrement centrées sur les activités au profit des 11/17 ans et sur le renforcement du tissu associatif avec une attention particulière portée aux zones urbaines sensibles.

Dans la perspective d'une approche plus globale des projets et d'une mise en cohérence des acteurs locaux en matière éducative, l'inscription dans un cadre unique de l'ensemble des actions proposées et des différents dispositifs existants (crédits de la politique de la ville, moyens consacrés aux contrats éducatifs locaux, aux contrats locaux d'accompagnement scolaire, dispositif « ville vie vacances, actions de prévention et de lutte contre la toxicomanie, « Ecole ouverte », programme de réussite éducative ...) a été engagée. Cette démarche sera poursuivie en 2007.

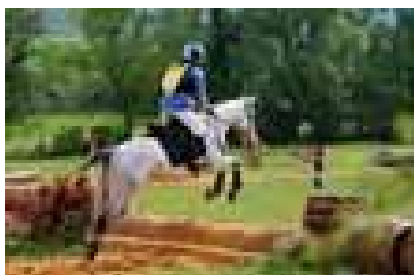
► La promotion des activités sportives et de la fonction éducative et sociale du sport :



La Seine-et-Marne dispose de 13 bases de loisirs dont 5 régionales, ce qui en fait le premier département francilien dans le domaine du développement des sports de nature

Le montant total des crédits affectés au développement des activités sportives s'élève à 1 836 806 €. Ces crédits se répartissent entre les financements octroyés au titre du centre national de développement du sport pour un montant de 1 678 528 € et ceux qui relèvent du BOP sport pour un montant de 158 278 €. Une partie de cette enveloppe est affectée à des actions traditionnelles de développement des activités sportives consistant notamment à acheter du matériel informatique et sportif, à améliorer l'accueil des enfants et des jeunes et la qualité des projets sportifs ou à former les bénévoles (dirigeants et arbitres) et les éducateurs.

Une autre partie est dédiée au financement d'actions relevant plus spécifiquement de la fonction éducative et sociale du sport. Dans cette perspective sont ainsi financées des actions qui visent à promouvoir l'accès à la pratique sportive des publics particuliers, qu'il s'agisse des jeunes socialement défavorisés, des personnes handicapées et des femmes, à lutter contre les incivilités et la violence dans le sport ou à promouvoir la santé par le sport.



Avec plus de 240 établissements équestres et près de 16 000 licenciés de la fédération d'équitation, la Seine-et-Marne est l'un des tous premiers départements français pour la pratique de ce sport.

► La promotion des initiatives de jeunes :

Le jury départemental a statué sur une vingtaine de demandes en 2006 ; il a accordé 17 subventions pour un montant total de 10 400 €. A titre d'exemple, ont été soutenus la participation au festival international de hip-hop de Los Angeles, un tournoi de foot humanitaire, des projets en relation avec l'Egypte et le Maroc. Par ailleurs, dans le cadre du dispositif « Défi-jeunes », 7 projets seine et marnais ont reçu, sur enveloppe régionale, un montant de 25 500 €, dont une part très significative est orientée autour de la création d'entreprise (3 projets sur 7).

► La promotion de la vie associative et du volontariat :

Au titre du soutien à l'emploi, la DDJS a mis à la disposition des associations l'équivalent temps plein de 40 postes FONJEP ; une rencontre départementale a permis une mise en réseau de ces associations, en coordination celles soutenues par la DDASS. Il est à souligner le partenariat avec le centre de ressources et d'information des bénévoles (CRIB). Une attention particulière est apportée lors de l'octroi ou du renouvellement de l'agrément au titre de la jeunesse et de l'éducation populaire, sur un rythme annuel moyen de 60 dossiers, dont 2/3 correspondent à des renouvellements. Une journée d'information sur le contrat civil de volontariat, avec sa déclinaison associative ou européenne, a été organisée le 15 novembre, la matinée étant consacrée à une séance plénière d'information (80 présents) en Préfecture, l'après-midi étant décentralisée sur quatre points du département (Melun, Nemours, Provins, Torcy). L'implication de la DDJS sur le volontariat se traduit également par une politique de communication accrue, tant en direction du milieu associatif que des collectivités territoriales.

## **5.6 – La protection judiciaire de la jeunesse**

Les missions de la Protection Judiciaire de la Jeunesse évoluent dans le cadre législatif (lois sur la protection de l'enfance et la prévention de la délinquance) ne se traduisant pas concrètement sur le terrain par des changements majeurs.

C'est ainsi que si l'action des services de la Protection Judiciaire de la Jeunesse s'adresse majoritairement à un public relevant de l'ordonnance de 45, environ 40 % des mineurs ou jeunes majeurs relèvent du champ de la protection de l'enfance.

L'année 2006 a été marquée par une très forte demande de la juridiction de Melun se traduisant par un nombre important (200) d'ordonnances ne pouvant être prises en charge faute de moyens. Cette situation devrait progressivement s'améliorer avec la création d'un service de milieu ouvert supplémentaire sur la ville nouvelle de Sénart (à Lieusaint).

Le secteur associatif habilité (ADSEA) connaît lui-même une forte activité, y compris le service de réparation pénale, mandaté par le parquet au-delà de sa capacité théorique.

L'activité des services relevant de la compétence de la juridiction de Meaux est restée stable.

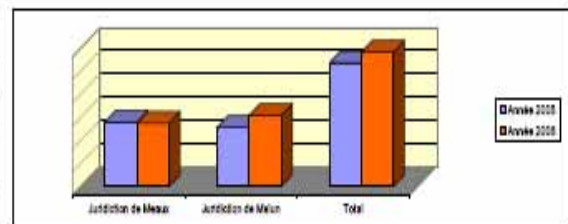
Concernant le placement judiciaire les deux établissements et services du secteur public ont rempli leur contrat d'activité, l'U.E.H.D. portant son attention sur l'accueil des publics relevant de l'ordonnance de 45. Si l'accueil d'urgence reste une des difficultés majeure la création du service « La Passerelle » géré par l'association SOS a apporté une amélioration dans le diagnostic. L'accès au droit et à la citoyenneté des jeunes pris en charge par la Protection Judiciaire de la Jeunesse demeure un axe stratégique prioritaire.

Il s'agit d'aider ces jeunes à prendre conscience qu'ils ont des droits et des obligations et surtout qu'ils ont la possibilité de connaître ces droits et ces devoirs afin de se réconcilier avec la légitimité des missions du service public tant contestée actuellement.

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE DE SEINE ET MARNE

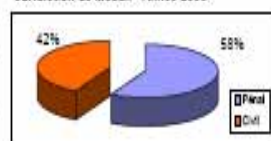
SECTEUR PUBLIC - ACTIVITE DU MILIEU OUVERT

ENSEMBLE DES MESURES			
	Année 2006	Année 2008	%
Juridiction de Meaux	1386	1370	-2%
Juridiction de Melun	1280	1641	+ 20%
Total	2676	2811	+ 8%

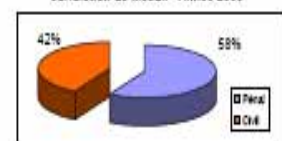


REPARTITION PAR TYPE DE MESURES				
	Année 2006	Année 2008	%	
Juridiction de Meaux	Pénal	806	797	-1%
	Civil	580	573	-3%
	Total Meaux	1386	1370	-2%

Juridiction de Meaux - Année 2006

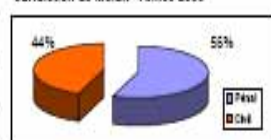


Juridiction de Meaux - Année 2008

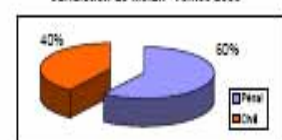


Juridiction de Melun	Pénal	716	918	+ 28%
	Civil	564	822	+ 10%
	Total Melun	1280	1641	+ 20%

Juridiction de Melun - Année 2006

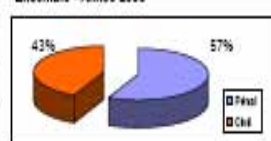


Juridiction de Melun - Année 2008

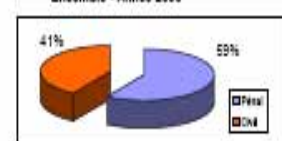


Ensemble des juridictions	Pénal	1522	1718	+ 13%
	Civil	1154	1195	+ 4%
	TOTAL	2676	2811	+ 8%

Ensemble - Année 2006



Ensemble - Année 2008



## 6. La culture

### 6.1 - Préservation, enrichissement et promotion des patrimoines

#### 6.1.1 - Les monuments historiques



Le château de Fontainebleau et ses jardins

Le département compte actuellement 610 monuments historiques, sur un total de 3 969 Monuments Historiques franciliens protégés, soit 15,4 % du total régional, se répartissant comme suit : 177 classés (soit 19,4% du total francilien), 404 inscrits (soit 14,2% du total) et 29 inscrits et classés (soit 13,1% du total).

Ce département compte par ailleurs 16 Zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP), soit plus de la moitié du total régional. Deux nouvelles ZPPAUP ont été créées en 2006, à Seine-Port (arrêté du 22 mai 2006) et à Rozay-en-Brie (arrêté du 26 octobre 2006).

Le patrimoine protégé du département est particulièrement varié. En effet, si les édifices religieux en milieu rural et les grands châteaux des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles (Fontainebleau, Champs-sur-Marne, Ferrières, Vaux-le-Vicomte...) représentent une part importante du parc protégé, les patrimoines industriels et du XX<sup>e</sup> siècle sont également bien représentés (Marne-la-Vallée, Melun-Sénart).

En 2006, la Commission régionale du patrimoine et des sites (CRPS) a examiné un certain nombre de demandes de protection. On signalera celles qui ont donné lieu à des arrêtés de protection : les vestiges du Prieuré Saint-Sauveur à Melun (arrêté d'inscription sur la liste supplémentaire des monuments historiques du 10 août 2006), l'ancienne centrale électrique de l'usine Leroy à Saint-Fargeau-Ponthierry (arrêté d'inscription du 13 novembre 2006) et l'ancien prieuré Saint-Ayoul à Provins (constructions médiévales et aile Est, précédemment inscrites, dorénavant classées par arrêté du 29 mai 2006).



Eglise Saint-Ayoul - Provins

La DRAC a affecté 4 878 314 € (soit 32% du total régional) pour financer des opérations de restauration et d'entretien. Cette part importante consacrée au département de Seine-et-Marne s'explique par la programmation de grosses opérations. En ce qui concerne les monuments appartenant à l'État, on citera la restauration du quartier Henri IV à Fontainebleau (2 500 000 €), des travaux de mise en sécurité et d'entretien à Champs-sur-Marne (221 134 €) et à la cathédrale Saint-Etienne de Meaux (363 327 €). Ces grosses opérations intéressent également des monuments n'appartenant pas à l'État : restauration des remparts de la Ville Haute de Provins (800 000 €), poursuite de la restauration du château de Vaux-le-Vicomte (2<sup>ème</sup> tranche, soit 235 718 €), réhabilitation de l'église Saint-Rémi de Montrevaux (152 600 €).

### **6.1.2 - Le label des « Villes et Pays d'art et d'histoire »**

Le département de Seine-et-Marne compte, depuis la fin de l'année 2000, deux « Ville d'art et d'histoire » et a été le premier département francilien à être doté de ce label national qui existe depuis 1986. Ces deux villes mènent des politiques très dynamiques pour la sensibilisation de leurs habitants à l'architecture et au patrimoine.

Meaux, labellisée en 1987, a développé plus récemment des actions de sensibilisation à l'architecture contemporaine et a mis en place des ateliers destinés aux jeunes (en temps scolaire ou hors temps scolaire) dans un de ses quartiers classés en politique de la ville.

Noisiel, labellisée fin 2000, a commencé à réfléchir à la création d'un centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine. Cet équipement, prévu par les conventions « Villes et Pays d'art et d'histoire », est d'accès gratuit ; il a vocation à donner les clés de lecture de la ville et représente un lieu de ressource sur son histoire et ses projets architecturaux et urbains. Le comité de pilotage a été mis en place en décembre 2006 et l'ouverture du lieu est prévue à l'horizon 2008-2009.

### **6.2 - Le livre et la lecture, les archives**

Dans le cadre des opérations soutenues par le concours particulier pour les bibliothèques de la Dotation globale de décentralisation (DGD), la dépense pour l'ensemble du département s'est élevée à 781 867 €. Parmi ces opérations, on notera l'achèvement de la médiathèque de Bussy-Saint-Georges, la poursuite de la construction des médiathèques de Savigny-le-Temple (SAN de Sénart) et de Lognes (SAN du Val Maubuée) ainsi que le lancement de la médiathèque de Chevry-Cossigny et de l'annexe de Pontault-Combault.

La coopération avec la Bibliothèque départementale de prêt (BDP), qui avait été confortée en 2005 par la mise en œuvre conjointe d'une étude sur le livre et la lecture sur l'ensemble du département, s'est poursuivie par des actions en faveur de l'élargissement des publics de la lecture ; on citera notamment la programmation, en 2006, d'une résidence d'écrivain à la Ferté-sous-Jouarre, qui devrait se réaliser dans de bonnes conditions, à la fois pour l'auteur et pour le public, en 2007.

Le soutien de la DRAC à l'ensemble des actions en faveur de livre et de la lecture s'est élevé en 2006 à 41 050 €, d'une part au titre de l'économie du livre (soutien aux librairies indépendantes et à un « petit » éditeur de haut niveau littéraire : 15 050 €), d'autre part au titre du patrimoine écrit (16 500 €).

### 6.3 - Les musées

Le montant total des subventions attribuées aux musées de France en 2006 s'élève à 126 790 €. Il s'explique par la présence de 17 musées de France aux statuts différents : quatre musées départementaux, onze musées municipaux, un musée associatif, et un musée national, ainsi que par le nombre d'opérations menées par ces musées.

Les initiatives soutenues financièrement par la DRAC relèvent d'actions menées en direction des publics, pour l'informatisation, la conservation et la restauration et l'enrichissement des collections, la formation des personnels.

Parmi les expositions temporaires, on citera quatre opérations importantes tant par le sujet traité et le nombre d'œuvres présentées que par la qualité des propos. Ces quatre expositions mises en place au Musée Bossuet à Meaux, au Musée de la Préhistoire à Nemours, à Barbizon, et à Saint-Cyr-sur-Morin ont chacune été menées en collaboration avec d'autres musées.



Musée Bossuet de Meaux



Musée de Nemours

Deux musées ont bénéficié du label Exposition d'intérêt national (Meaux et Nemours).

Les musées du département mènent également une politique d'enrichissement de leurs collections soutenue par le FRAM. Trois musées départementaux, Barbizon, Vulaines-sur-Seine et Saint-Cyr sur Morin, ont présenté des dossiers en 2006.

En outre, en matière d'aide au recrutement, le principe des subventions d'aide à l'embauche pour le renforcement d'un service aux publics a été élargi au recrutement, par convention pluriannuelle, d'une attachée de conservation responsable du château-musée de Nemours. Une aide significative a également été apportée au Département de Seine-et-Marne pour le projet de formation des personnels de musées à l'accueil des visiteurs handicapés.

Du 3 juillet au 12 août 2006, le musée et le domaine national de Fontainebleau ont accueilli pendant l'été, pour la deuxième année consécutive, *Les Portes du temps*, opération de sensibilisation au patrimoine par les arts vivants et la création, en direction des enfants et adolescents des centres de loisirs et des structures d'accueil et d'activité de jeunes. 3 531 jeunes ont pu participer aux divers ateliers proposés malgré un démarrage tardif de l'opération.



Parmi les nombreux projets de création de musées, on peut noter des avancées significatives en ce qui concerne le musée de la Gendarmerie nationale à Melun (rendu de l'étude de programmation), le musée de la Grande guerre à Meaux (rédaction du projet scientifique et culturel) et le musée des Transports urbains à Chelles (projet d'implantation accueilli favorablement par la Municipalité).

#### **6.4 - Le soutien à la création et à la diffusion**

##### **6.4.1 - Le théâtre**

Le département de la Seine-et-Marne accueille deux scènes nationales, *la Ferme du Buisson* de Marne-la-Vallée et la *Coupole* de Sénart dont le contrat d'objectifs et de moyens a été approuvé pour la période 2007-2010. Elles ont consolidé leur activité et mobilisé un public en augmentation autour de manifestations phares, qui rayonnent au-delà du département.

Une nouvelle convention 2006-2008 de scène conventionnée pour les résidences de création et d'action territoriale a été signée avec le théâtre de Chelles autour du projet de son directeur.

Enfin, trois nouvelles implantations de compagnies ont commencé : Tour de Babel à Provins, la Mezzanine à Lieusaint et Théâtre Obligatoire à Coulommiers ; cette dernière équipe prenant la succession du théâtre du Mouvement, dont l'implantation s'est achevée au mois de septembre. Celle de la compagnie « Les passeurs de mémoire » à Nangis a été renouvelée pour 3 ans.

##### **6.4.2 - La musique et la danse**

Une partie du soutien de la DRAC aux actions mises en place en Seine-et-Marne en faveur de la musique et de la danse passe par une aide à l'association départementale *ACT'ART*, au titre de son fonctionnement, de la formation des enseignants des écoles de musique, de l'organisation du festival *Couperin en concerts* et des musiques actuelles (51 140€).

Dans le domaine de la création et de la diffusion musicales, la DRAC continue à suivre le projet de « Centre européen de musique de chambre / Proquartet » à Fontainebleau, auquel sont associés le conseil général et d'autres collectivités territoriales. Des actions de préfiguration (sensibilisation, diffusion et formation) ont été menées sur le territoire, dans le cadre d'une convention d'objectifs associant l'ensemble des partenaires publics. En outre, la DRAC a soutenu en 2006 des ensembles ou compagnies : l'ensemble de musique contemporaine FA 7 pour ses actions de création et de diffusion dans le département (Collégien, Thorigny-sur-Marne, Pontault-Combault etc.) ; une résidence portée par Pro Quartet et intervenant sur l'ensemble du département (le quatuor Onyx) ; le festival « Les Après midi de St-Loup de Naud » pour sa programmation baroque.

En ce qui concerne les musiques actuelles, l'intervention de la DRAC se porte essentiellement sur deux lieux de musiques actuelles, « L'empreinte » et « File 7 », conventionnés en 2006 au titre de la pertinence de leurs actions ; et « L'espace Jacques Prévert », conventionné en 2006 au titre du pôle ressource musiques traditionnelles en Seine-et-Marne ; ce lieu propose à l'année une programmation musique du monde intéressante.

Dans le domaine de la formation des professionnels, des actions sont menées par le Centre Didier Lockwood pour l'insertion professionnelle.

### **6.4.3 - Cinéma, audiovisuel, multimédia**

L'effort d'offrir aux seine et marnais l'accès à un équipement cinématographique de proximité et de qualité est maintenu : des projets d'agrandissement, de modernisation ou de construction font l'objet de négociation avec les collectivités locales et avec certains propriétaires d'équipement, notamment à Montereau-Fault-Yonne, Fontainebleau, mais aussi dans le Nord-Est du département, sur un territoire comprenant Coulommiers, Provins, La Ferté Gaucher, La Ferté Million. Cet aménagement du territoire s'accompagne d'une mise en réseau des cinémas existant actuellement.

18 salles sur 32 ont en 2006 obtenu le label «Art et Essai» dont certaines accueillent la seule manifestation cinématographique de Seine-et-Marne, «l'enfant et le 7<sup>ème</sup> art», soutenue par la DRAC.



Centre culturel et sportif  
Saint-Ayoul de Provins

## **6.5 - Transmission des savoirs et démocratisation de la culture**

### **6.5.1 - La politique conjointe culture / éducation nationale**

Le partenariat avec le ministère de l'Éducation nationale s'appuie d'abord sur des dispositifs paritaires : les enseignements obligatoires (3 dans le département) et les options facultatives de théâtre, de danse et de cinéma dans les lycées (8 dans le département), les ateliers artistiques dans le premier et le second degré. Il a pour principe de mettre en œuvre un partenariat entre un équipement culturel et artistique ou un professionnel des métiers artistiques et un enseignant et ses élèves. La majorité des structures culturelles déjà soutenues par la DRAC pour leur fonctionnement reçoit ainsi une aide supplémentaire à ce titre. Le soutien à l'ensemble de cette politique partenariale s'élève à 202 486 € pour l'année 2006. Au sein de ces dispositifs paritaires, 122 158 € viennent soutenir des projets fédérateurs qui réunissent plusieurs établissements scolaires autour d'une structure culturelle et/ou d'une thématique. La DRAC continue d'accompagner le développement d'une offre artistique en milieu rural destinée aux jeunes en âge scolaire en s'appuyant sur le programme des Scènes rurales pour lequel elle affecte 31 475 € au travers d'un soutien à Act'art 77. Ces actions en direction des élèves sont accompagnées de formations initiales ou continues destinées aux enseignants du premier et du second degré et mises en œuvre en collaboration avec les acteurs culturels du département soutenus par la DRAC (CPIF, La Ferme du Buisson, La Scène nationale de Sénart la Coupole, le Théâtre de Chelles...).

Dans le domaine du cinéma, les principales actions culturelles s'articulent autour des dispositifs d'éducation au cinéma, « Ecole, collège et lycée au cinéma », qui ont permis à 16 000 élèves de 398 classes (135 établissements scolaires) de fréquenter 18 équipements cinématographiques ; 40 300 entrées ont été enregistrées.

La coordination de ces dispositifs est assurée, respectivement, par les cinémas *Apollo* à Pontault-Combault pour les écoles, *Ciné Montereau.com* pour les collèges et par l'ACRIF pour les lycées.

#### **6.5.2 - La Culture à l'hôpital**

Pour la deuxième année consécutive, la DRAC a soutenu des projets culturels à l'hôpital en partenariat avec l'Agence régionale de l'hospitalisation de l'Ile-de-France, dans le cadre de la convention signée le 31 décembre 2004 et sur la base d'un appel à projets. En Seine-et-Marne, le jumelage entre la Coupole, scène nationale de Sénart et le Centre de réadaptation de Coubert a été reconduit. La DRAC et l'Agence Régionale de l'Hospitalisation ont contribué à son financement à hauteur de 6 580 € chacune.

#### **6.5.3 - L'ouverture aux populations et le développement des pratiques amateurs**

Les crédits de la DRAC affectés au développement des publics en 2006 dans le cadre notamment d'un aménagement territorial s'élèvent à 98 791 €. Ils vont notamment aux actions mises en œuvre en milieu rural (soutien aux scènes rurales à hauteur de 266 000 €) ou sur des territoires inscrits en politique de la ville (72 791 €).

### ***III – L’accompagnement du développement économique et de l’emploi et amélioration de l’offre de transports***

#### **1. Le soutien aux initiatives de création, d’implantation et de développement d’entreprises dans le département**

Dans le cadre de l’action 3 du Projet d’Action Stratégique de l’Etat dans le département, il a été étudié la mise en place d’un Guichet Unique avec pour point d’entrée le site Internet de la Préfecture, dont le développement va se poursuivre.

Son objectif est de donner toute l’information recherchée par les créateurs et de permettre l’accès au téléchargement de différents imprimés officiels (Cerfa) déjà disponibles, mais dispersés dans les sites de chaque ministère.

#### **1.1 - L’accompagnement des pôles de compétitivité**

La DRIRE a financé aux côtés notamment du Conseil régional, et des Conseils généraux franciliens, les structures de gouvernance des pôles franciliens. La DRIRE a par ailleurs largement contribué à l’élaboration des demandes de labellisation de nouveaux projets de pôles.

S’agissant du pôle Ville et Mobilité Durable, la DRIRE a instruit une action collective pour accompagner sa structure de gouvernance et une étude prospective à l’international pour un montant d’aides de l’Etat de 120 k€

#### **1.2 - Le soutien à l’innovation**

En 2006, la DRIRE a organisé avec la direction des services fiscaux (DSF) des sessions pour sensibiliser les PME au statut de Jeune Entreprise Innovante (JEI) et au Crédit Impôt Recherche (CIR). Une session s’est déroulée le 15 décembre 2006 à la Chambre de commerce et d’industrie de Seine-et-Marne.

La Délégation Régionale à la Recherche et à la Technologie (DRRT) a apporté son appui aux Centres de Ressources Technologiques (CRT) pour le renouvellement en 2006 de la reconnaissance "CRT qualifié" à l’ARIPA (pour trois ans).

#### **1.3 - Le développement stratégique des PMI**

En Seine-et-Marne, la DRIRE a accompagné individuellement 10 PMI dans leur développement pour un montant d’aides de l’Etat de 497 k€ et soutenu les projets du Groupement des Employeurs du 77 pour la mise à dispositions des PMI de cadres partagés et l’action « export » portée par Seine et Marne Développement pour des montants d’aides d’Etat respectifs de 60k€ et 113 K€.

## **1.4 - L'anticipation et l'accompagnement des mutations économiques**

Pour anticiper les mutations économiques, la DRIRE a poursuivi sa démarche de collecte d'informations sur les mouvements industriels qu'il s'agisse de restructurations ou de nouvelles implantations, la DRIRE a renforcé sa collaboration avec la direction chargée du travail et de l'emploi et la trésorerie générale.

En outre, la DRIRE participe, avec la trésorerie générale à l'animation du portail internet d'information du ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie, dédié aux chefs d'entreprises, le *Minéfi au service des entreprises (MSE)*: <http://www.entreprises.minefi.gouv.fr>

La DRIRE a également contribué à la labellisation du système productif local (SPL) MIREM (Maintenance Industrielle et Robotique, pour le secteur Energie et Matériaux), soutenu avec une aide d'Etat de 40 k€. Elle a également instruit un projet d'étude portant sur la création d'un institut de la robotique et une étude relative au projet « Action Sud 77 » porté par Seine-et-Marne Développement pour des montants d'aides d'Etat respectifs de 15 k€ et de 22,5 k€.

## **2. Remédier aux tensions sur le marché du travail**

Malgré un taux de chômage descendu à 6,9 % fin 2006, les difficultés de recrutement demeurent importantes dans les secteurs en tension que sont le bâtiment, l'hôtellerie, les services à la personne mais aussi dans la logistique ;

Les plates formes mises en place dans le bâtiment et les travaux publics sont une réponse construite avec l'ensemble des partenaires qui se révèle pertinente, permettant à des personnes éloignées de l'emploi d'accéder à des postes de travail dans ce secteur d'activité.

### **2.1 - Le secteur de la logistique**

Dans ce domaine, l'organisation de l'ensemble des acteurs de l'emploi autour d'une plate forme permettant d'anticiper les besoins des entreprises a été reproduite. Ce système d'organisation permet, à partir des besoins des entreprises, de préparer en amont les demandeurs d'emploi, de les former et ainsi de rapprocher l'offre de la demande d'emploi.

Une plate forme de ce type a été mise en place sur le Val Bréau ; y participent les entreprises qui s'installent sur le site, l'ANPE, l'Assedic, les missions locales, la DDTEFP, le GRETA, le conseil général et le conseil régional.



Samada, parc de la Borne Blanche à Combs la Ville  
1<sup>er</sup> parc d'Ile-de-France inscrit dans une démarche  
Haute Qualité Environnementale (HQE)  
Crédits photos : EPA Sénart, Philippe Caumes



Prologis, Ecopôle de Sénart  
en bordure de la Francilienne.  
Crédits photos : EPA Sénart, Philippe Caumes

Les besoins de formation sont ainsi pris en compte et leur financement est assuré. Un comité de pilotage a été mis en place. Les premiers résultats sont positifs et le dispositif est reconduit pour 2007.

## **2.2 – Le secteur agricole**

### **2.2.1 - Les aides aux exploitations**

Plusieurs dispositifs sont mis en œuvre dans le département pour orienter les productions. Ces soutiens financiers se traduisent par :

- des aides spécifiques pour la construction, l'aménagement ou la rénovation des bâtiments comme le PMPOA et le PMBE (dit aussi « plan bâtiment »).



- En 2006, 24 PMPOA ont été signés, pour un montant de 62 281 € (part Etat uniquement). Le PMPOA permet la mise aux normes des exploitations d'élevage, notamment par rapport au risque de pollution par l'azote. 13 PMBE ont été contractualisés pour un montant de 116 000 €. Le Plan bâtiment permet la modernisation des bâtiments d'élevage.
- des aides pour un développement durable de l'agriculture et respectueux de l'environnement. 2006 a vu la dernière année de contractualisation des CAD (Contrat d'agriculture durable). 10 CAD ont été signés pour un montant de 142 000 €. Le Plan Végétal pour l'Environnement (PVE) a été mis en place pour la première année. 110 demandes ont été déposées. 37 dossiers ont pu être financés pour un montant total de 145 000 €. Le PVE a permis la construction d'aires de remplissage qui limitent le risque de pollutions accidentelles lors du remplissage de la cuve des pulvérisateurs avec les produits phytosanitaires.

### **2.2.2 - Contrôle des structures et installations**

153 demandes d'autorisation d'exploiter ont été examinées en CDOA en 2006. 2 ont été refusées. 36 installations de jeunes agriculteurs ont été aidées à travers les dispositifs d'aides à l'installation : la Dotation Jeunes Agriculteurs (DJA), les prêts bonifiés-jeunes agriculteurs (prêts MTS-JA), les aides à la transmission des exploitations (ATE) et les aides pour financer des baux à long terme aux jeunes installés (PIDIL). Le nombre d'installation a augmenté en 2006, puisque 35 jeunes ont obtenu une DJA, pour un montant total de 456 325 €.

### **2.2.3 - Aides conjoncturelles**

Deux crises sanitaires ont perturbé les activités d'élevage en 2006. La crise médiatique autour de la grippe aviaire a perturbé les ventes de volailles. Une aide financière a été mise en place pour les éleveurs les plus touchés (54 000 € pour 16 exploitations et 106 900 € pour 6 entreprises autres que des éleveurs).

L'apparition de plusieurs foyers de Fièvre Catarrhale Ovine dans le Nord de la France a contraint à limiter la circulation des ruminants dans les arrondissements de Meaux et Provins. Plusieurs aides ont été mises en place pour les éleveurs touchés (23 demandes éligibles pour un montant de 16 000 €).



Le déficit de pluviosité du premier semestre 2006 a de plus conduit à des baisses de rendement sur plusieurs cultures dans le sud du département. Les cantons les plus au sud du département (216 communes) ont ainsi été reconnus en calamité pour les prairies, fourrages et betteraves non irriguées. Les agriculteurs les plus touchés par la sécheresse pourront ainsi solliciter des aides pour compenser leurs pertes.

Le remboursement de la TIPP a été mis en œuvre pour la deuxième année consécutive. 566 000 € ont été versés aux agriculteurs pour compenser les effets de l'augmentation de prix du pétrole sur leurs coûts d'exploitation.

#### **2.2.4 - Politique Agricole Commune (PAC)**

2006 a vu la mise en place des Droits à Paiement Unique dans le cadre de la réforme de la PAC.

Les 2 577 demandeurs d'aides PAC ont reçu 102 711 992,44 € (avant modulation) au titre des aides découplées soit environ 336 000 DPU.

En parallèle, les aides couplées à la surface ont été payées le 1<sup>er</sup> décembre (2 867 880 €). De plus, ont été versés aux éleveurs au titre des aides animales couplées 829 040 € pour les PMTVA (primes pour le maintien des vaches allaitantes), 40 043 € pour la PBC (primes pour les petits ruminants) et 59 206,60 € pour la PAB (primes à l'abattage des bovins).

### **3. L'appui aux démarches partenariales et territorialisées**

#### **3.1 - Le GIP SudSeine-et-Marne**

Liée à l'initiative du Préfet de Seine-et-Marne, le GIP a été créé officiellement le 7 juillet 2006 par arrêté du Préfet de Région approuvant la convention constitutive du GIP dénommé «Plateforme de Revitalisation et de Développement du Sud Seine-et-Marne» et lancé dès mars 2005. Il est destiné à assurer une veille protectrice sur la situation des entreprises et à repérer et accompagner les PME en particulier, qui auront des projets d'extension ou de création d'activité sur le territoire du Sud du département, par des financements dédiés. Le plan d'action retenu prévoit un soutien économique local dans le but de créer 450 emplois minimum programmés sur trois ans.

Le Cabinet SODIE a été retenu pour mener à bien ce programme.

La DRIRE a soutenu une première phase d'action de diagnostics et d'élaboration de plans de développement de PMI pour un premier montant d'aide de l'Etat de 100k€.

### **3.2 - Les Maisons de l'emploi**

Si 2005 a vu la labellisation de la première maison de l'emploi sur le département, celle de Sénart, ce sont maintenant à fin 2006, 4 maisons de l'emploi qui sont labellisées en Seine-et-Marne, couvrant une partie importante du territoire et permettant de mieux fédérer l'ensemble des acteurs concernés :

- Melun Val de Seine, qui doit couvrir les communautés de communes de Melun Val de Seine, Gués de Hyerres, de la Brie Centrale, de la région du Châtelet en Brie, du Pays de Seine, de Seine Ecole et du pays de Bière soit 7 EPCI et 160 000 habitants
- Nord Est 77, autour de Meaux couvre la Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux, la Communauté de Communes du Pays Fertois, la Communauté de Communes du Pays Créçois, la Communauté de Communes du pays de l'Ourcq, la Communauté de Communes des Monts de la Goële auxquelles s'ajoutent 29 communes.
- Sud 77 autour de la Communauté des Deux Fleuves et de la Communauté de communes de Moret sur Loing ainsi que la communauté de communes du Bocage et de la commune de Montigny sur Loing et de certaines communes du canton de Lorrez le Bocage, rassemblant au total 44 communes.

A ces 4 labellisations, il faut ajouter le projet de la MDE Nord Ouest, autour de Marne la Vallée déjà fort avancé fin 2006.

La labellisation permet à ces Maisons de l'Emploi montées à l'initiative des élus, de bénéficier d'un financement de la part de l'Etat (ministère de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement) à la fois sur le fonctionnement et sur l'investissement, voire du financement du Fonds Social Européen.

L'objectif des Maisons de l'Emploi de fédérer des acteurs va permettre de développer des synergies et d'améliorer le taux de satisfaction des offres d'emploi.

### **4. L'amélioration des déplacements**

Les services de la DDE ont poursuivi leur implication dans la diffusion de la politique définie dans le cadre du Plan de Déplacements Urbains d'Ile de France et ont participé à l'animation et au suivi des 7 plans locaux de déplacement et des 14 démarches d'aménagement de pôles d'échange de transport collectif en cours d'élaboration en Seine-et-Marne.

En 2006, la DDE a également formulé différents avis sur les projets de transport collectif en cours d'étude, en particulier l'avant-projet d'amélioration du RER B+ Nord, le schéma de principe d'amélioration du RER D et le projet de transport en commun en site propre Sénart-Corbeil.



## **IV – Préserver l'environnement dans le cadre du développement durable**

### **1. L'amélioration de la qualité de l'eau et de sa gestion quantitative**

La reconquête de la qualité de l'eau en Seine-et-Marne est l'un des grands enjeux du département, notamment pour l'usage eau potable. 191 communes distribuent en effet une eau non conforme à la réglementation (pour un ou plusieurs paramètres) et 83 communes sont en restriction d'usage.



Face à ce sévère constat, les services de l'Etat se sont largement mobilisés en 2006 avec leurs partenaires pour mener une politique de gestion de l'eau plus cohérente et plus transparente dans le département. Cette mobilisation s'est notamment concrétisée par la signature d'un **Plan Départemental de l'Eau** en septembre 2006 mais également par le suivi d'actions dans le domaine de l'assainissement et la participation à la révision de documents directeurs réglementaires.

#### **1.1 - Le Plan Départemental de l'Eau**

Ce document cadre mobilise et fédère l'ensemble des acteurs permettant une coordination des actions et une intensification des moyens dans la mise en œuvre des objectifs définis conjointement. Ce plan a été signé par six partenaires : l'Etat, le Conseil Général, le Conseil Régional, l'Agence de l'Eau, l'Union des Maires et la Chambre d'Agriculture.

Le comité technique, organisé autour de la Mission InterServices de l'Eau (MISE) élargie aux instances participatives du plan, s'est réuni en décembre 2006 afin de définir les priorités et décliner une feuille de route pour 2007.

Le plan est décliné en trois objectifs :

##### **1.1.1 - Sécuriser et pérenniser l'alimentation en eau potable (volet curatif)**

L'accès pour tous à une eau potable de qualité et en quantité sera permis grâce à la mise en œuvre du **Schéma Départemental d'Alimentation en Eau Potable** présenté à tous les élus fin 2005 et publié en juin 2006.

Ce document indique, pour chaque commune de Seine et Marne connaissant des problèmes qualitatifs ou quantitatifs, la ou les solutions pérennes, solidaires et sécurisées à sa disposition.

Il est aujourd'hui pris en compte dans toutes les décisions de l'administration : octroi de dérogations sanitaires permettant la distribution d'eau non conforme (DDASS en lien avec la DDAF), attribution de financements publics (Agence de l'Eau, Département), gestion de crise en cas d'interruption de l'alimentation...

Un comité de suivi animé par la DDAF et regroupant la DDASS, l'Agence de l'Eau, le Conseil Général et le Conseil Régional a été créé en 2006 pour définir les priorités de financement et suivre l'état d'avancement de la mise en œuvre du schéma.

Après sa publication en juin 2006, les premières actions coercitives ont été lancées contre les communes n'engageant pas les actions nécessaires pour garantir la conformité de l'eau distribuée : mises en demeure en août 2006 du SIAEP de Grandpuits Bailly Carrois et de la commune de Mormant.

La pression sera maintenue sur les collectivités grâce à de nouvelles mises en demeure et à un suivi précis des calendriers de travaux présentés dans les demandes de dérogation.

### **1.1.2 - Reconquérir la qualité de la ressource en eau en intensifiant la prévention des pollutions accidentelles et diffuses (volet préventif)**

Cette reconquête vise l'ensemble des acteurs (collectivités, institutions publiques, profession agricole, particuliers...). Les orientations prioritaires de ces actions préventives sont : la transparence des pratiques, la réduction significative des intrants et le renforcement des actions dans 5 zones prioritaires identifiées (Vallée de l'Yerres, Vallée du Petit Morin, Bassin Versant de l'Ancoeur, Bassin Versant de la Voulzie, Gâtinais).

Suite à la signature du plan, un groupe de travail s'est constitué entre la DDAF, le Conseil Général, le Conseil Régional, la Chambre d'Agriculture et l'Agence de l'Eau pour définir un plan d'actions et les priorités.

Fin 2006, ces actions se sont déclinées au travers du **Plan Végétal pour l'Environnement** (PVE) qui a permis le financement d'aires de remplissage sécurisées des pulvérisateurs et de dispositifs de rétention des produits phytosanitaires dans le local de stockage pour 37 exploitations agricoles.

Ce dispositif sera reconduit en 2007 et sera complété par la mise en place de **Mesures Agri-Environnementales** (MAE) dans les 5 territoires prioritaires.

En 2007, sera également élaboré en concertation avec l'ensemble des partenaires un **Schéma Départemental d'Assainissement**. L'objectif est de mettre en place un plan d'action opérationnel pour la mise en conformité des filières d'assainissement dans le département tout en veillant à la cohérence de la réglementation (respect des directives européennes...), des financements publics et des interventions des services d'appui technique aux collectivités.

### **1.1.3 - Développer l'information vers les usagers**

#### **► La mise en conformité des systèmes d'assainissement**

La Directive sur les Eaux Résiduaires Urbaines de 1991 impose des échéances pour la mise en conformité des agglomérations d'assainissement et de leur station d'épuration.

La France a été condamnée en septembre 2004 par la Cour de Justice des Communautés Européennes pour le retard pris sur le respect de l'échéance concernant les agglomérations de plus de 10 000 équivalent habitant (EH) et risque ainsi des astreintes financières conséquentes. Le contentieux concerne 16 agglomérations en Seine-et-Marne. Un contentieux est actuellement en cours pour les agglomérations comprise entre 2 000 EH et 10 000 EH.

Face à cette situation critique, la MISE a élaboré en 2006 une stratégie d'actions conjuguant les outils financiers et réglementaires pour faire avancer les différents maîtres d'ouvrage vers la mise en conformité de leur station : suivi régulier de l'état d'avancement, priorités de financement, mises en demeure...

Une stratégie identique sera déclinée en 2007 pour les stations entre 2 000 EH et 10 000 EH.

### ► La Directive Cadre Eau et le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux : objectif de bon état des masses d'eau en 2015

Les objectifs de la directive cadre sur l'eau sont : le bon état des eaux en 2015, la réduction des rejets de substances prioritaires et la suppression à terme des rejets de substances prioritaires dangereuses.

Véritable clé de voute de la politique communautaire de l'eau, la directive comporte une obligation de résultats, et sa mise en œuvre s'appuiera sur le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) du bassin Seine-Normandie, en cours de révision.



La MISE de Seine-et-Marne participe activement à la démarche, en apportant l'expertise des services de l'Etat et en organisant depuis fin 2005 des réunions de MISE élargies aux acteurs de l'eau du département pour les consulter.

Le projet du SDAGE est en cours de rédaction et sera finalisé mi 2007. Sa déclinaison opérationnelle sera contenue dans le programme de mesures. Le SDAGE doit être définitivement approuvé en décembre 2009.

### ► La gestion quantitative de la ressource en eau

Pour faire face à la sévérité de l'étiage 2006, notamment pour la nappe de Champigny en crise renforcée depuis juin 2006, la gestion de la sécheresse a été améliorée.

Ainsi en 2006, a été mis en place un dispositif de réduction des prélèvements dans la nappe de Champigny pour l'alimentation en eau potable. La sollicitation des ressources alternatives permet de diminuer de 33% les prélèvements dans la nappe en seuil de crise renforcée. Par ailleurs, les contrôles sécheresse et la communication ont été renforcés en 2006.

Pour la gestion de la sécheresse 2007, les améliorations validées lors du premier Comité Départemental Sécheresse en début d'année concernent notamment la mise en place d'un dispositif identique pour les cours d'eau alimentant en eau potable la ville de Paris, un meilleur suivi de la nappe de Champigny, la constitution de groupes de travail thématiques.

Par ailleurs, le **plan national pour la gestion de la rareté de la ressource**, élaboré en 2005 par le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable, a prévu de mettre l'accent en 2006 sur des bassins versants prioritaires afin d'apprécier localement l'importance du déséquilibre de la ressource et notamment les risques encourus pour l'approvisionnement en eau potable. La démarche vise à proposer des actions concrètes sur ces bassins visant à restaurer l'équilibre entre l'offre et la demande en eau à moyen terme.

La nappe des calcaires du Champigny a été proposée comme « bassin versant pilote » au niveau du bassin Seine-Normandie. L'animation et le pilotage de l'action ont été confiés au Préfet. Un point sur l'avancement a été présenté au Comité National Sécheresse du 19 septembre 2006 et un nouveau le sera lors du prochain organisé le 1<sup>er</sup> mars 2007. Le plan d'action est en cours de finalisation.

### ► **La réorganisation de la police de l'eau et de la MISE**

Face à ces enjeux, la réorganisation territoriale de la politique de l'eau, priorité nationale définie dans la circulaire interministérielle du 26 novembre 2004, a été engagée par le préfet de Seine-et-Marne fin 2005.

Elle s'est finalisée fin 2006 avec la prise d'un arrêté préfectoral le 21 décembre 2006 fixant la nouvelle répartition des compétences de police et de gestion des eaux superficielles et souterraines dans le département. Ainsi, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2007, la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt assure la compétence police de l'eau sur tous les cours d'eau de Seine-et-Marne, excepté pour les grands axes (Seine, Marne, Yonne) de compétence Service de Navigation de la Seine, et pour les nappes profondes de compétence DRIRE.

Le guichet unique pour la réception de tous les dossiers loi sur l'eau est maintenant assuré par le Service police de l'eau à la DDAF.

Par ailleurs, les missions et la composition de la MISE ont été modifiées par l'arrêté préfectoral du 16 janvier 2007. Ses missions ont ainsi évolué pour renforcer la cohérence de l'action de l'Etat dans le domaine de la politique de l'eau. La MISE décline pour le Préfet la politique de l'eau dans le département et prépare la position de l'Etat sur les grands dossiers ayant un impact sur l'eau. Sa composition est élargie à l'Agence de l'eau et à la DRIAF, SRPV.



SERVICE DE POLICE DE L'EAU  
DDAF 77

Afin d'informer l'ensemble des partenaires sur cette réforme, une plaquette de communication est en cours de réalisation et sera envoyée début 2007 à toutes les collectivités et aux acteurs majeurs du département dans le domaine de l'eau.

Les actions menées par l'Inspection des Installations classées (DRIRE) dans le domaine de " l'eau " relèvent plus particulièrement soit du programme prioritaire d'inspection soit d'actions nationales prioritaires. Toutes ces actions se traduisent par des inspections et des propositions de prescriptions qui visent à améliorer l'impact des installations classées sur l'environnement.

La campagne de recherche et réduction des rejets de substances dangereuses dans l'eau par les installations classées se poursuit auprès de 78 établissements. 5 établissements ont fait l'objet de prescriptions complémentaires dans ce cadre

La réduction des pollutions par les ateliers de traitement de surface vise plus particulièrement 29 établissements dans le département dont les volumes des bains de traitement sont supérieurs à 10 m<sup>3</sup>, sur les 94 ateliers recensés.

La réduction des prélèvements industriels d'eau en cas de sécheresse concerne plus particulièrement 25 établissements en Seine-et-Marne soit par l'importance de leurs consommations (15 établissements) soit du fait de leurs rejets dans le milieu superficiel d'un volume important ou des rejets dans un milieu sensible.

Les industriels mettent en œuvre des actions structurelles visant à réduire leur consommation d'eau : 4 000 m<sup>3</sup>/j d'économie d'eau sur un an.

## **2. Veiller à l'aménagement durable des territoires**

### **2.1 Le Schéma Directeur de la Région Ile-de-France (SDRIF)**

Le SDRIF est un document d'aménagement et d'urbanisme du territoire régional francilien à long terme opposable aux documents locaux (PLU et SCOT).

Le SDRIF actuellement en vigueur date de 1994 et sa révision, initiée par le Conseil Régional d'Ile-de-France, a été prescrite par décret du 31 août 2005.

La démarche s'est accélérée en 2006 avec l'élaboration d'un avant projet de SDRIF par le Conseil Régional, en association avec l'Etat.



Lettre de l'aménagement  
(annexe 5)

Les différents services de la DDE ont pu, par leur connaissance particulière du département, contribuer à l'ensemble des réflexions menées.

Un document « bilan / enjeux / propositions » pour le territoire seine et marnais a été réalisé par la DDE, sous le contrôle du préfet, avec la collaboration de l'ensemble des services de l'Etat.

En outre, la DDE a formulé l'avis du préfet sur le projet rendu public en fin d'année par le Conseil Régional d'Ile-de-France. Les discussions entre l'Etat et le Conseil Régional continueront en 2007 pour une enquête publique qui se déroulera du 15 octobre au 8 décembre 2007.

### **2.2 - La promotion du développement durable et l'anticipation des évolutions réglementaires**

Grâce à l'action de promotion du développement durable menée par la DRIRE, de nombreuses PME/PMI ont été sensibilisées depuis mi-2003 aux enjeux et opportunités de cette stratégie de performance globale. L'action collective régionale « Afnor SD21000 » aide 26 PME dont 6 en Seine-et-Marne, à élaborer leur diagnostic et leur stratégie en terme de développement durable. Soutenu par la DRIRE, le Club Global Compact assure des échanges entre une quinzaine de PME (dont 1 PMI en Seine-et-Marne) et les groupes Renault, LVMH et Véolia. Enfin, fin 2006, plus de 50 emplois de cadres environnement, dont 9 en Seine-et-Marne, auront été créés en Ile-de-France.

En Seine-et-Marne, la DRIRE soutient une action collective (56 k€ d'aide d'Etat) portée par l'Union des Industries et Métiers de la Métallurgie de Seine-et-Marne (UIMM), en partenariat avec Seine-et-Marne Développement, pour promouvoir le transfert de compétences dans le domaine de l'environnement au profit des entreprises de la métallurgie. 14 PMI sur les 20 prévues ont adhéré à cette action, associant diagnostics, plans d'action, formations et audits de suivi des entreprises bénéficiaires.

Dans le cadre de sa mission d'anticipation et d'accompagnement des mutations économiques, et notamment des mutations technologiques et réglementaires, la DRIRE a organisé plusieurs manifestations de sensibilisation des PME/PMI aux conséquences du règlement REACH (substances dangereuses) ou à l'application des directives européennes DEEE (sur les déchets des équipements et électriques et électroniques) et RoHS (sur les produits chimiques) : le 30 mars 2006 à l'occasion des Journées Qualité Sécurité Environnement (JQSE) et le 14 décembre 2006 à la CCI de Seine-et-Marne.

### **2.3 - Le Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) : un outil au service d'une meilleure qualité de l'air**

Le PPA d'Ile-de-France a été approuvé par arrêté interpréfectoral du 7 juillet 2006. Ayant pour objectif l'amélioration de la qualité de l'air dans la région, et issu d'une large concertation, ce plan comporte une série de mesures destinées à réduire la pollution atmosphérique (véhicules, installations de chauffage, installations industrielles, avions...).

A ce titre, les prescriptions relatives aux limitations des émissions atmosphériques des 16 grandes installations de combustion en fonctionnement en Seine-et-Marne ont été renforcées pour 10 d'entre elles.

### **2.4 - La lutte contre le réchauffement climatique**

En 2006, la DRIRE a participé à la mise en œuvre par la France des actions découlant de ses engagements au titre du protocole de Kyoto, en participant au processus de vérification des déclarations d'émissions de dioxyde de carbone des exploitants soumis au plan national d'affectation des quotas (PNAQ) de gaz à effet de serre. 27 établissements, issus de secteurs d'activité tels que la production d'électricité ou de chaleur, sont concernés en Seine-et-Marne.

### **2.5 - La valorisation énergétique du biogaz en Seine-et-Marne**

La DRIRE a instruit en 2006 le projet de la société REP d'accroître la valorisation énergétique du biogaz produit sur le centre de traitement de déchets non dangereux de Claye-Souilly.

Il s'agit d'ajouter à la turbine à biogaz existante, mise en fonctionnement en juin 2005, une chaudière fonctionnant au biogaz, un échangeur thermique et une turbine à vapeur. La puissance électrique totale des installations sera de 26 MW. L'investissement correspondant, engagé suite à un appel d'offres lancé par la Commission de régulation de l'électricité dans le cadre du développement des énergies renouvelables, est de l'ordre de 18 M€.

## **2.6 - La mise en conformité des usines d'incinération d'ordures ménagères (UIOM)**

La DRIRE a contrôlé en 2006 la conformité des UIOM à l'arrêté du 20 septembre 2002, applicable depuis le 28 décembre 2005. En Seine et Marne, les 4 incinérateurs ont réalisé les travaux nécessaires. L'amélioration des dispositifs de traitement des fumées, imposée par l'arrêté, s'est traduite par une baisse significative des émissions de dioxines, de métaux et d'oxydes d'azote. Lors de la Commission Locale d'Information et de Concertation (CLIS) du Centre intégré de traitement des ordures ménagères de Vaux le Pénil du 12 décembre 2006, le bilan de fonctionnement de ce centre a été présenté ainsi que les résultats de l'étude nationale réalisée par l'Institut de Veille Sanitaire (InVS) sur l'imprégnation par les dioxines qui a intégré la population vivant autour de l'usine de Vaux-le-Pénil.

## **2.7 - Gestion du sol et du sous-sol**

La DRIRE poursuit un double objectif, pour une gestion durable des ressources du sous-sol :

- elle permet l'accès aux ressources du sous-sol (matériaux, pétrole, géothermie, eaux souterraines) en veillant à une exploitation optimale et écologiquement responsable des gisements et en participant à l'élaboration de schémas directeurs ;
- elle contrôle les conditions d'exploitation des carrières (70 carrières en exploitation en Seine-et-Marne), des stockages souterrains de gaz dont celui de Germigny-sous-Coulombs et des forages pétroliers (110 en Seine et Marne) ou géothermiques (8 doublets en Seine-et-Marne), afin d'assurer la sécurité et la santé des personnes ainsi que la protection de l'environnement.

## **2.8 – Les carrières**

### **► Une étude sur le réaménagement concerté des carrières**

Une charte pour une gestion durable et une utilisation rationnelle des granulats en Ile-de-France a été signée le 11 février 2002 par l'État, les collectivités territoriales et la profession.

Son objectif est double : d'une part, exploiter au mieux, dans un cadre de haute qualité environnementale, les ressources en granulats disponibles en Ile-de-France et en faire le meilleur usage, d'autre part, utiliser autant que possible les matériaux de substitution.

Le plan d'action, qui a été établi en conséquence, mentionne notamment que le réaménagement d'une carrière est un enjeu essentiel et qu'il conviendrait de le concevoir dans un cadre dépassant les strictes limites du site en cause.



Réaménagement d'une carrière  
à Varennes-sur-Seine  
ilot à sternes  
en période de nidification

La cohérence des réaménagements au niveau d'une unité spatiale pertinente permettrait d'obtenir par exemple des complémentarités d'usage ou des reconquêtes paysagères. Cette approche globale peut être engagée lors de l'élaboration de documents planificateurs ou structurants comme un schéma départemental des carrières, une charte de PNR, ... ou répondre à un besoin local.

Afin de faciliter des démarches en ce sens, la DRIRE, en partenariat avec la DIREN, l'IAURIF et la profession, a confié au bureau d'études Écosphère la présentation et l'analyse de plusieurs exemples où cette démarche a été tentée, avec réussite ou non.

Cette étude est consultable sur le site internet de la DRIRE. Elle sera prolongée en 2007 par la publication d'un guide qui en reprendra les principaux enseignements. Ils pourront servir d'appui aux parties (élus, exploitants, services, ..) qui souhaiteraient engager une telle démarche.

### ► **La concertation sur des projets de nouvelles carrières en Seine-et-Marne**

2006 a vu l'aboutissement des travaux de la cellule de concertation, créée en Seine-et-Marne, sur l'ouverture de carrières dans le secteur de Balloy, Bazoches-lès-Bray, Egligny et Vimpelles. Sur la base d'un travail associant l'agence de l'eau, la DRIRE et la DIREN, un programme spécifique de surveillance de la qualité des eaux souterraines a été établi pour autoriser en juillet 2006 l'ouverture d'une carrière de sables alluvionnaires de 75 ha à Vimpelles, au profit de la société les Sables de Brévannes, à l'intérieur d'un périmètre réservé pour de futurs captages potentiels d'alimentation en eau potable.



Site d'extraction à Bazoches-lès-Bray

Le projet instruit par la DRIRE a recueilli les avis favorables du conseil départemental d'hygiène et de la commission départementale des carrières.

Le programme d'exploitation de la carrière sera périodiquement réévalué selon la qualité constatée des eaux souterraines.

## **2.9 - La relance de la géothermie**

En Ile-de-France, 34 installations géothermiques (8 doublets en Seine-et-Marne) puisent dans la nappe profonde du Dogger. Elles permettent d'économiser environ 80 000 tonnes d'équivalent pétrole (TEP) et d'éviter le rejet de près de 340 000 tonnes de CO<sub>2</sub>. Elles forment la 1<sup>ère</sup> énergie renouvelable de la région. Réalisées dans les années 1980, les difficultés techniques et économiques rencontrées n'ont pas permis leur développement.

Cette situation devrait évoluer, vu le renchérissement de l'énergie et la volonté des pouvoirs publics de favoriser le recours aux énergies renouvelables. Ainsi, un programme de relance de la géothermie prévoyant une augmentation des capacités de 50% d'ici 2020 est envisagé. Des actions en ce sens sont inscrites dans le futur CPER.



## **2.10 - La création des certificats d'économies d'énergie (CEE)**

Cette mesure phare de la loi de programme du 13 juillet 2005 fixant les orientations de la politique énergétique a été totalement définie à l'été 2006 suite à la publication de trois décrets et trois arrêtés d'application. Les CEE ont pour but d'inciter les fournisseurs d'énergie à promouvoir les économies auprès de leurs clients. Ils ont ainsi l'obligation d'économiser d'ici le 1<sup>er</sup> juillet 2009, 54 milliards de kWh cumulés actualisés (kWh cumac) sur 3 ans, soit sur leurs propres installations, soit en incitant leurs clients à les réaliser.

En cas de non respect de cette obligation, ils devront acheter les certificats manquants sur le marché ou payer une pénalité de deux centimes d'euros par kWh manquant.

La DRIRE est chargée d'instruire les dossiers des demandeurs dont le siège social est situé en Ile-de-France ou à l'étranger et de délivrer, en délégation des préfets, les CEE. L'obligation des obligés de la région (dont EDF et Gaz de France) représente 86 % de l'obligation nationale. La DRIRE instruit également les dossiers des "éligibles", personnes morales (notamment les collectivités territoriales) dont l'action d'économies d'énergie est additionnelle par rapport à leur activité habituelle.

En 2006, la DRIRE a participé à une quarantaine de réunions d'information sur ce sujet en particulier lors de congrès des Maires de Seine et Marne le 10 novembre 2006 à Provins. Elle a élaboré un dossier-type de demande au format informatique qu'elle a mis en ligne, en août 2006, sur la page Énergie de son site internet. Puis, elle a commencé à instruire les premiers dossiers qui lui ont été envoyés à partir d'octobre. Fin 2006, la DRIRE a délivré 289 000 000 kWh cumac de certificats d'économies d'énergie.

## **2.11 - La création des zones de développement de l'éolien (ZDE)**

La loi de programme du 13 juillet 2005 fixant les orientations de la politique énergétique a également introduit le principe de création de ZDE permettant aux installations éoliennes (de puissances minimale et maximale définies) qui y sont situées de bénéficier de l'obligation d'achat par EDF de l'électricité produite.

Les ZDE sont arrêtées par les préfets, après instruction des DRIRE, et sur la base d'une proposition des communes concernées ou d'un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre, sous réserve de l'accord des communes figurant dans le périmètre proposé de la ZDE.



Ce nouveau dispositif a pour objectif d'inciter les collectivités à participer à cette forme de production décentralisée d'électricité tout en prenant en compte la protection des paysages, des monuments historiques et des sites remarquables et protégés.

A fin 2006, deux propositions de ZDE en Seine-et-Marne font l'objet d'une instruction par la DRIRE. Elles sont situées, d'une part sur les communes de Gironville, Mondreville (77) et Sceaux-du-Gâtinais (45), et d'autre part sur les communes de Pécy, Vaudoy-en-Brie et Jouy-le-Châtel (77).



L'atelier éolien qui réunit différents services de l'Etat dont notamment la DIREN, le SDAP et la DDE a travaillé au sein du comité technique des bioénergies présidé par le Préfet pour élaborer un guide méthodologique relatif à l'implantation des éoliennes en Seine-et-Marne désormais rendu public.

### **2.12 - Les nouveaux ouvrages du réseau de transport de gaz**

Pour répondre à l'accroissement des consommations en gaz naturel dans la région, deux nouvelles canalisations de transport de gaz ont fait l'objet, en 2006, d'une déclaration d'utilité publique et d'une autorisation préfectorale en 2006 dont la canalisation Château-Landon / Souppes-sur-Loing, d'une longueur de 6 km, en Seine-et-Marne.

### **2.13 - Les nouveaux ouvrages du réseau de transport d'électricité**

Suite à la fermeture de centrales au charbon d'EDF dans la région et afin de garantir la sécurité du réseau de transport d'électricité en terme de tenue de tension, il est apparu nécessaire d'installer des batteries de condensateurs (représentant près de 800 MVar) dans 11 postes électriques de RTE en Ile-de-France. Les réunions de concertation locale préalables à l'engagement des procédures d'autorisations réglementaires ont été menées en 2006 en vue d'une réalisation des travaux avant l'hiver 2007-2008.

Afin de répondre à la croissance des consommations, de nouveaux ouvrages de transport d'électricité sont envisagés ou en cours de construction. Une autorisation d'exécution a en particulier été délivrée en 2006 pour la création du poste 400 kV sur la commune de Penchard (77) en vue de l'alimentation du TGV Est.

Concernant l'amélioration de l'insertion environnementale des ouvrages de transport de l'électricité, l'enfouissement de tronçons de lignes 63 kV a été réalisé en 2006 sur la commune de Vaux-le-Pénil.

### **2.14 - La protection des paysages et de la nature**

#### **► Natura 2000**

Le département comporte actuellement 18 sites Natura 2000 avec 6 Sites d'Importance Communautaire (SIC), 9 projets de SIC (pSIC) et 4 Zones de Protection Spéciales (ZPS), sachant que la ZPS et la ZSC du « massif de Fontainebleau » sont superposables géographiquement, et que la ZPS de « La Bassée et plaines adjacentes » inclut la Zone Spéciale de Conservation (ZSC) de « La Bassée » et son extension.



La Seine dans la Bassée

Les ZPS des « Boucles de la Marne » et de « La Bassée et plaines adjacentes » ont été désignées par 2 arrêtés ministériels du 12 avril 2006.

Les Comités de Pilotage (COPIL) ont été désignés et réunis pour les sites du « Petit Morin de Verdelot à Saint-Cyr », de la « Carrière de Mocpoix », du « Loing et du Lunain », du « Massif de Villefermoy » et des « Boucles de la Marne » au cours de l'année 2006, avec désignation d'une collectivité territoriale à la présidence en application de la loi du 14 avril 2006.

Un arrêté préfectoral d'approbation du Document d'Objectifs (DOCOB) du site Natura 2000 du « massif de Fontainebleau » a été signé le 21 décembre 2006 suivi d'un 1<sup>er</sup> contrat Natura 2000 avec l'ONF.

La Fédération Départementale de la Pêche et des Milieux Aquatiques réalise en tant qu'opérateur les DOCOB du « Petit Morin » et du « Loing et du Lunain ».

Deux nouvelles propositions de sites au titre de la Directive Habitats ont été faites à l'Europe pour compléter le réseau à leur demande : « Carrière de Saint-Nicolas » à Montereau et extension en Seine-et-Marne du site de « La Haute Vallée de l'Essonne » (préfecture de l'Essonne coordinatrice).



Forêt de Fontainebleau

### ► Les espaces protégés

Le projet de classement du site de la vallée du grand Morin a été examiné par le Conseil d'Etat et le classement a été prononcé par décret du 28 mars 2007.

### ► La biodiversité : le Schéma Départemental de Gestion Cynégétique (SDGC)

La loi du 23 février 2005 (modifiant le Code de l'Environnement) prévoit l'élaboration d'un document relatif à la gestion des populations chassables et plus largement de la faune sauvage et ses habitats dans le département : le Schéma Départemental de Gestion Cynégétique, établi pour une durée de 6 ans renouvelable. Il est rédigé par la FDC77 en concertation avec les représentants des agriculteurs et des intérêts forestiers. Un volet biodiversité a été souhaité et est rédigé en concertation avec les gestionnaires et usagers des territoires ainsi que les partenaires associatifs. Il sera soumis à l'approbation du préfet en 2007.

3. Faire émerger les projets de territoires et favoriser l'intercommunalité (*annexe 2 – carte intercommunalité*)

### 3.1 - Présentation des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre

Au 1<sup>er</sup> janvier 2007, le département de la Seine-et-Marne compte :

#### ► 3 communautés d'agglomération :

- La communauté d'agglomération de Melun Val de Seine, regroupant 14 communes pour une population de 105 138 habitants ;
- La communauté d'agglomération du Pays de Meaux, regroupant 18 communes soit une population totale de 80 885 habitants ;
- La communauté d'agglomération "Marne et Gondoire", regroupant 14 communes soit une population totale de 52 522 habitants.

➤ **3 syndicats d'agglomération nouvelle :**

- Sénart Ville Nouvelle, regroupant 8 communes et 94 241 habitants,
- Val Maubuée (secteur II Marne la Vallée), regroupant 6 communes et 87 452 habitants
- Val d'Europe (secteur IV Marne la Vallée), regroupant 5 communes et 16 383 habitants

➤ **33 communautés de communes, dont 8 regroupent plus de 20 000 habitants:**

Au cours de l'année 2006, trois extensions de périmètre d'établissements publics de coopération intercommunale ont eu lieu :

- La commune de Chalifert a adhéré à la communauté d'agglomération de Marne et Gondoire ;
- La commune de Gastins a adhéré à la communauté de communes de la Visandre ;
- Les communes de Chalautre la Petite et de Soisy Bouy ont adhéré à la communauté de commune du Provinois après retrait de la communauté de communes de la Gerbe.

Parmi les 33 communautés de communes, en terme de fiscalité:

- 9 ont opté pour la taxe professionnelle unique dont 4 sont éligibles à la dotation globale de fonctionnement bonifiée (Entre Seine et Forêt, Pays Créçois, GERBE, Provinois) pour l'année 2006. Pour l'année 2007, la CC de Fontainebleau Avon et la CC de Morêt Seine et Loing sont également éligibles à la DGF bonifiée.
- 8 communautés de communes ont opté pour la taxe professionnelle de zone (Pays de l'Ourcq, Val-Bréon, Plaine de France, Dammartin en Goële, Monts de la Goële, Secteur des trois rivières, Les Deux fleuves et la Brie des Moulins).
- 1 communauté de communes a opté pour la fiscalité mixte (GERBE)

Les autres communautés de communes perçoivent la fiscalité additionnelle.

### 3.2 - Perspectives et évolutions

Conformément à la circulaire du Ministre délégué aux collectivités locales du 23 novembre 2005, la rationalisation et la simplification de l'intercommunalité ont été relancées autour de **quatre axes prioritaires** que constituent **la rationalisation des périmètres, la définition de l'intérêt communautaire, l'exercice effectif des compétences transférées et la clarification des relations financières entre les EPCI et les communes.**

L'activité de la commission départementale de coopération intercommunale s'est donc traduite par la mise en place de trois groupes de travail sur la définition de l'intérêt communautaire, la rationalisation des périmètres et sur l'eau (la DDAF a élaboré, sur la base des préconisations du schéma départemental d'alimentation en eau potable et de la structuration existante des compétences, des perspectives d'évolution des EPCI exerçant la compétence eau potable, avec des objectifs d'optimisation technique, de solidarité et de sécurisation.

L'intérêt communautaire a été défini au 18 août 2006 pour la grande majorité des EPCI.

Un schéma d'orientation de l'intercommunalité a été proposé par le groupe de travail sur les périmètres.

Ce document indique les critères retenus pour définir la pertinence des périmètres : cohérence avec les bassins de vie, les pôles de centralité, existence d'un projet partagé par les communes, continuité du périmètre et seuil de population d'au moins 10 000h.

A partir d'une grille d'analyse de l'intercommunalité existante au regard de ces critères, il définit des hypothèses d'évolution des différentes intercommunalités intégrant les communes isolées et proposant des fusions et des élargissements de périmètres.

Ce schéma a été transmis en fin d'année au Ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du Territoire comme hypothèse de travail.

Une nouvelle circulaire du Ministre délégué aux collectivités locales en date du 21 décembre 2006 trace les perspectives de l'intercommunalité jusqu'en 2008 et invite les préfets à poursuivre les démarches de simplification de l'intercommunalité engagées autour des axes suivants :

- Les schémas départementaux d'orientation de l'intercommunalité.
- La détermination de l'intérêt communautaire
- L'exercice effectif des compétences transférées
- Le transfert effectif des moyens affectés à l'exercice des compétences transférées
- Le recours aux mutualisations de services

Sa mise en œuvre sera évoquée avec les élus lors de la prochaine réunion de la CDCI en 2007.

Par ailleurs, dans le cadre de la rationalisation et de la simplification de l'intercommunalité, une réflexion engagée par la DDAF en lien avec le Conseil Général a été finalisée sur **l'électrification rurale** dans le département. L'éclatement actuel de cette compétence sur 17 syndicats et plusieurs communes isolées ne permet pas une bonne gestion. Les syndicats sont donc en cours de réflexion pour mettre en place à terme une structure départementale, à travers l'agglomération progressive des structures. Une telle approche a été confirmée par la loi du 7 décembre 2006 relative au secteur de l'énergie.

Le regroupement des nombreux syndicats d'adduction d'eau est également très souhaitable pour favoriser la mise en œuvre du schéma départemental de l'eau (volet curatif).

## V – Moderniser l'administration territoriale de l'Etat

1. De la Charte Marianne au Label Marianne, un engagement de l'Etat de plus en plus affirmé au service de tous les usagers



### Les points clefs de la démarche interministérielle lancée le 3 janvier 2005

- La charte Marianne est un dispositif pragmatique piloté par le ministère délégué du budget et de la réforme de l'Etat appuyé sur le réseau préfectoral.
- Des engagements communs sont définis en collège de chefs de service par le Préfet et les directeurs des services déconcentrés de l'Etat.
- Il ne s'agit pas d'homogénéiser l'accueil dans les services mais d'appliquer les « bonnes pratiques » qui peuvent être déclinées d'un service à l'autre.
- L'exploitation des retours d'expériences est encouragée par une information continue des services sur le système d'information territorial des services déconcentrés de l'Etat en Seine et Marne (<http://www.seine-et-maine.sit.gouv.fr/acces/validnavigateur.htm>) et l'extranet de la direction générale de la modernisation de l'Etat ([www.modernisation.gouv.fr](http://www.modernisation.gouv.fr))

Parmi les exemples d'application dans les services on notera :

### 1.1 - Pour la Préfecture et les Sous-préfectures

La Charte générique et interministérielle de l'accueil des usagers, dénommée « Charte Marianne » a pour objectif d'améliorer les relations avec les citoyens par un engagement explicite à leur service.

Elle est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2005 dans l'ensemble des services publics.



Le pré-accueil  
Préfecture de Seine-et-Marne

Différentes actions ont ainsi été entreprises pour sa mise en œuvre au sein de la préfecture et des sous-préfectures :

- Un service de pré-accueil a été créé sur l'ensemble des sites (Melun, Fontainebleau, Provins, Meaux, Torcy),
- La dématérialisation des informations sur le site Internet de la préfecture a été renforcée,
- Des formations interministérielles ont été mises en place,
- Des enquêtes de satisfaction du public ont été réalisées, et des réponses systématiques ont été apportées aux réclamations,
- Un comité des usagers des services de l'Etat a été installé.

Résolument engagée dans cette démarche qualité, en 2006, la Préfecture de Seine-et-Marne (à travers son Bureau logement) et la Sous-préfecture de Torcy (dans sa totalité) font partie des 61 sites retenus au niveau national pour l'expérimentation du Label Marianne qui va au-delà de la philosophie de la Charte Marianne.

En effet, la labellisation prévoit un audit externe d'évaluation de la qualité du service pour l'utilisateur.

Cette démarche correspond à une volonté d'assurer un accueil, une écoute et une information de qualité aux usagers, notamment s'agissant des personnes à mobilité réduite, et de répondre à leurs demandes dans des délais exigeants. Sa mise en œuvre est certifiée par un audit externe à l'administration (AFAQ-AFNOR).

Au courant du dernier trimestre 2007, ce cabinet d'audit attribuera le Label Marianne au bureau du logement et des politiques sociales et à la Sous-préfecture de Torcy, s'ils prouvent le respect des engagements suivants :

- 1 - un accès facilité aux services
- 2 - un accueil attentif et courtois
- 3 - une réponse compréhensible aux demandes des usagers dans un délai annoncé
- 4 - une réponse systématique aux réclamations
- 5 - à l'écoute des usagers pour progresser

## **1.2 - Pour l'Inspection Académique (IA)**

Les efforts d'accessibilité, d'accueil, de rapidité dans les réponses et d'information régulière se sont poursuivis, conformément aux objectifs de la Charte Marianne.

Outre l'amélioration de l'accueil physique dans les locaux de l'Inspection eux-mêmes (rendu difficile par les longs travaux de réhabilitation de la cité administrative), l'IA a donné la priorité à la voie électronique et à la diffusion par ce canal d'une information régulière, complète et actualisée.

Le site internet de l'inspection académique <http://www.ac-creteil.fr/ia77>, désormais également en lien sur le portail interministériel du site de la Préfecture, continue son développement et améliore la lisibilité des informations qu'il propose.

Plusieurs portails y sont actuellement en cours de finition : portail de l'ASH (Adaptation scolaire et Scolarisation des Elèves Handicapés), des Directeurs d'école, de l'UNSS (Union Nationale du Sport Scolaire)...

En complément, le **Bulletin Départemental**, créé depuis janvier 2006, développe son lectorat et conserve son rythme mensuel : l'on y trouve à la fois un éditorial, un gros plan sur un sujet touchant à un aspect de l'école (carte scolaire, médiation, langues vivantes, emplois vie scolaire, éducation physique et sportive,...), la synthèse de tous les textes réglementaires départementaux parus dans le mois, des compléments administratifs divers (dates de l'orientation, des examens,...), ainsi que l'annonce ou le compte-rendu d'événements pédagogiquement importants ou intéressants.

Cette réglementation et ces informations détaillées, - sans accès restreint donc accessibles en permanence à tous (maires, associations, parents, journalistes) -, transforment de fait le canal numérique en vecteur prioritaire de l'information officielle sur l'école.

### **1.3 - Pour la Direction Générale des Impôts (DGI)**

La DGI a, dans le nouveau contrat de performance 2006-2008, reconduit et renforcé ses objectifs de devenir une administration de service de référence et d'améliorer les relations avec les usagers.

Les réalisations les plus importantes auront été en 2006, en Seine-et-Marne, la mise en place de la déclaration préremplie (DPR), la démarche vers l'interlocuteur fiscal unique des particuliers et l'organisation des journées portes ouvertes.

#### **1.3.1 - La déclaration préremplie et la télédéclaration**

L'année 2006 a été marquée par la mise en œuvre de la déclaration préremplie. La direction générale des impôts a traité plus de 94 millions d'informations venant des employeurs, des caisses de retraite et d'assurance maladie et des Assedic : les contribuables n'avaient plus qu'à vérifier la réalité des sommes mentionnées sur leur déclaration de revenus.

Expérimentée en 2005 en Ile-et-vilaine, elle a été généralisée en 2006 avec succès à l'ensemble du territoire, 88 % des contribuables y étant favorables.

Dans la perspective d'une mise en œuvre harmonieuse de cette importante réforme en Seine-et-Marne, la mobilisation de l'ensemble des services a été requise pour en assurer la réussite. Malgré le changement du calendrier déclaratif, l'envoi des avis d'imposition a été assuré dans les délais habituels.

Concernant la télédéclaration, 148 636 foyers fiscaux de Seine-et-Marne ont choisi cette procédure en 2006, ce qui correspond à une augmentation de 431 % par rapport à 2004.

#### **1.3.2 - La mise en place progressive de l'interlocuteur fiscal unique des particuliers**

Après la mise en place de l'interlocuteur fiscal unique des professionnels en 2005, les ministres ont souhaité offrir aux particuliers, quel que soit le lieu où ils se trouvent, la possibilité d'effectuer l'essentiel de leurs démarches fiscales auprès d'un seul interlocuteur fiscal. Cet interlocuteur des particuliers s'appuie sur le développement des synergies et des complémentarités entre la direction générale des impôts et la comptabilité publique.

#### **► Les hôtels des finances**

Plus de 200 nouveaux hôtels des finances seront réalisés au 31 décembre 2008, hôtels des finances dans lesquels les accueils communs permettent de regrouper les services de la direction générale des impôts et ceux de la comptabilité publique.

Deux hôtels des finances fonctionnent dans le département, à Meaux et Sénart, offrant un accueil commun aux usagers particuliers. Cette nouvelle organisation reçoit un accueil très favorable des contribuables. L'accueil commun de Meaux gère mensuellement plus de 550 demandes, avec des pointes à 1400-1500 demandes en fin d'année.



L'hôtel des finances de Sénart

Trois autres installations sont prévues d'ici 2008 : Provins et Montereau en 2007, Coulommiers en 2008.



### ► *L'expérimentation accueil finances*

Pour compléter ce dispositif, les accueils finances ont été créés afin d'améliorer le service aux particuliers quand les contraintes immobilières empêchent le rapprochement des services des impôts et du trésor sur un même site. Cette expérimentation permet aux agents d'un service de traiter de sujets relevant normalement de l'autre réseau.

Pour les services fiscaux de Seine-et-Marne, quatre centres des impôts entrent dans le champ d'application de cette expérimentation (Meaux-Ouest, Meaux Est, Sénart et Noisiel).

Il apparaît d'ores et déjà qu'elle a largement contribué à faciliter les démarches des usagers qui ont pu en bénéficier.

Avec la mise en place des hôtels des finances ou des accueils finances, d'ici 2008, 344 000 foyers fiscaux représentant plus de la moitié des contribuables du département pourront bénéficier d'un point d'entrée unique pour les questions fiscales

### ► *Le rapprochement CDI/CDIF sur Provins*

Cet aménagement des structures fiscales et foncières vise à simplifier les relations des particuliers avec l'administration en leur proposant un interlocuteur unique pour l'ensemble des impôts qu'ils soient d'Etat ou locaux.

A compter de janvier 2007, l'ensemble des travaux d'assiette et de contentieux concernant la fiscalité directe locale des locaux à usage d'habitation ou professionnel et des immeubles non bâtis sera de la compétence du centre des impôts (CDI) à Provins.

### 1.3.3 L'ouverture vers l'extérieur

Une deuxième édition de la Journée Portes Ouvertes a été réalisée à l'hôtel des finances de Sénart le 16 novembre 2006.

L'enjeu de cette journée visait à promouvoir deux thèmes majeurs auprès des usagers : la qualité de service ainsi que l'ouverture vers l'extérieur des administrations fiscales.

- ✓ Concernant le premier point, la qualité de service, l'hôtel des finances de Sénart illustre parfaitement les réformes actuelles, car il offre un point d'entrée unique pour l'usager qui dispose de la faculté d'effectuer l'essentiel de ses démarches fiscales sans déplacements supplémentaires.  
Un comité local des usagers professionnels a été réuni à cette occasion, sur le thème de « la qualité de service dans les opérations de contrôle fiscal ». Le préfet a clôturé les travaux du comité en plaçant la qualité de service au cœur de la réforme de l'Etat.
- ✓ Dans le cadre de l'ouverture vers l'extérieur des administrations fiscales, les lycéens et étudiants constituaient un public privilégié pour cette manifestation. Des contacts ont ainsi été liés avec le Président de l'université de Paris II Panthéon Assas, des représentants de l'IUT de Fontainebleau et du lycée professionnel Antonin Carême. Ces contacts devraient déboucher sur des actions de partenariat dans le courant de l'année 2007, comme la participation de la DGI aux forums métiers des universités, ainsi que des conventions de stage. Par ailleurs, les étudiants ont pu recueillir des renseignements et recevoir une documentation sur les métiers de l'administration fiscale, auprès d'un stand commun DGI-DGCP établi à leur intention.

## 1.4 - Pour la Trésorerie Générale (TG)

Le Trésor public dispose en Seine-et-Marne d'un réseau très présent au plan local composé de 41 structures dont 1 Trésorerie Générale, 1 recette des finances et 39 trésoreries réparties sur l'ensemble du département. L'organisation de ce réseau évolue afin de renforcer notamment l'efficacité des services de proximité et de s'adapter aux évolutions locales.

### Carte des implantations



La Direction Générale de la Comptabilité Publique (DGCP) et le réseau du Trésor public qu'elle anime se sont engagés voici plusieurs années dans une démarche qualité pour améliorer la qualité du service rendu aux usagers.

Le contrat pluriannuel de performance de la DGCP pour la période 2006 – 2008 conforte cette orientation avec trois orientations majeures :

- garantir la qualité des comptes publics,
- renforcer la qualité du service public rendu,
- s'affirmer comme une administration de référence.

Depuis janvier 2004, les services du Trésor public appliquent les 9 engagements du programme « Pour vous faciliter l'impôt » (communs DGCP - DGI). Ces 9 engagements respectent la Charte Marianne mise en place dans tous les services de l'État.

Le respect de chaque engagement est mesuré par des audits internes.

Les services du Trésor public de Seine-et-Marne ont obtenu la note de 4,75/5 lors de l'évaluation nationale 2006 concernant l'application du programme « Pour vous faciliter l'impôt », la meilleure au plan national.

#### **1.4.1 - Promotion des moyens modernes de paiement**

Une campagne de promotion dynamique (animation du réseau, mailing ciblé, insertion de bannières sur les sites internet des communes, ...) a été menée en 2006 au niveau local. Plus de 92 000 nouveaux contrats de mensualisation et de prélèvements à l'échéance ont ainsi été enregistrés en 2006.

Dans le département, plus des trois quart des contribuables (77,17 %) imposés à l'impôt sur le revenu ont déjà opté pour le prélèvement automatique. Le taux de paiement dématérialisé de l'impôt sur le revenu, de la taxe d'habitation et de la taxe foncière confondus atteint 52,78 %.

#### **1.4.2 - Amélioration des conditions d'accueil**

##### **Amélioration de l'accueil physique :**

- Guignes-Rabutin : création d'un bureau d'accueil confidentiel.
- Marne-La-Vallée : modification d'un guichet debout en guichet assis.
- Moret-sur-Loing, Sénart, Seine-et-Marne Amendes : finalisation des aménagements de l'accueil.
- Trésorerie Générale : local annexe pour remise confidentielle des fonds.
- Bray-sur-Seine : mise à jour de la signalétique.

##### **Optimisation de l'accueil téléphonique :**

- Installation d'un serveur vocal interactif (Bussy Saint-Georges, Claye-Souilly, Guignes-Rabutin, La Chapelle la Reine, Lagny-sur-Marne, Nemours).
- Installation du serveur d'un centre d'appel (Meaux, poste pilote au niveau national).
- Créations de lignes téléphoniques avec messageries (Melun Impôts).

##### **Modernisation des moyens de paiement :**

- Mise en place de TPE (Terminaux de Paiement Électronique) : Nemours, Coulommiers et Montereau-Fault-Yonne.

#### **1.4.3 - Partenariat avec les relais sociaux**

Dans le cadre de la réforme de l'État, les services des administrations financières et fiscales de Seine-et-Marne ont marqué leur volonté de prendre en compte les besoins spécifiques des personnes en difficulté pour faciliter l'accomplissement de leurs démarches, notamment dans un souci de solidarité et de cohésion sociale.

Ainsi, la Trésorerie Générale, la Direction des Services Fiscaux et la Direction Départementale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes, ont invité les relais sociaux du département à participer à une rencontre destinée à mieux faire connaître les missions et l'organisation des administrations financières et fiscales, mais aussi à faciliter et simplifier les démarches des publics fragilisés.

Cette action, initiée et réalisée en partenariat étroit avec la Préfecture de Seine-et-Marne, dans la continuité et l'approfondissement de la démarche « Charte Marianne », s'est déroulée le 9 mars 2006 à l'espace « Le Millénaire » de Savigny-le-Temple.

*Les objectifs visés étaient doubles :*

- *Développer les relations avec les relais sociaux pour faciliter leurs missions et leur permettre de relayer une meilleure information auprès des publics fragilisés.*
- *Capitaliser les relations nouées à l'occasion de la rencontre pour rechercher les moyens de lever les obstacles auxquels les personnes fragilisées sont confrontées dans leurs démarches avec les administrations (améliorer la qualité de service).*

*La rencontre a permis d'aborder de nombreuses thématiques parmi lesquelles la déclaration et le paiement de l'impôt (déclaration pré-remplie, mesures fiscales en faveur des personnes modestes, accueil des sourds et malentendants, les délais de paiement, la redevance audiovisuelle, l'aide à la cuve...), la protection économique du consommateur et le surendettement des particuliers.*

*Cette action a rassemblé 134 participants venus d'horizons divers (unités d'action sociales, assistantes sociales, associations d'insertion et de personnes handicapées, délégués du médiateur, CAF,...) autour du Sous-Préfet à la Ville, du TPG, du DSF, du DDCCRF et d'une dizaine d'autres intervenants.*

#### **1.4.4 - Comité des usagers professionnels**

Le comité local des usagers professionnels, co-présidé par M. Thumann, Directeur des services fiscaux, et M. Mariel, Trésorier-Payeur Général, s'est réuni le 16 novembre 2006 à l'Hôtel des Finances de Sénart. Une table ronde sur le thème de « la qualité de service dans les opérations de contrôle fiscal » a notamment été organisée.

Cette instance, mise en place en 2004 conformément à l'engagement n° 9 du programme « PVFI », est composée de représentants d'associations et institutions locales représentatives des usagers. Elle joue notamment un rôle d'information et de consultation.

#### **1.5 - Pour la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt (DDAF)**

Lors de la mise en œuvre de la Charte Marianne, la DDAF a redéfini un accueil spécifique « PAC » « DPU » pour les périodes où les agriculteurs se rendent nombreux sur site pour déposer leur dossier :

- accueil physique, fléché, de manière à recevoir en toute confidentialité les personnes concernées dans un bureau identifié ;

- un « bouclage » téléphonique spécifique de manière à répondre convenablement à tous les appels téléphoniques en réduisant au maximum les délais d'attente et les pertes d'appel.

Parallèlement le site Internet de la DDAF est régulièrement mis à jour afin que les internautes disposent le plus rapidement possible de l'information en temps réel.

La **création de la lettre d'information** en septembre 2005 (à ce jour, 354 abonnés) constitue une veille mensuelle rappelant toutes les dernières mises à jour du site permettant d'assurer un suivi exhaustif sur les dossiers d'actualité (grippe aviaire, sécheresse...).

#### **1.6 - Pour la Direction Départementale du Travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (DDTEFP)**

La DDTEFP a ouvert une antenne à Meaux dans des locaux rénovés 3, rue de la Sablonnière. Cette antenne accueille 3 sections d'inspection du travail, un service renseignement dont l'effectif a été augmenté (2 contrôleurs au lieu d'un dans les anciens locaux plus un agent qui assure l'accueil et le standard), 2 chargés d'animation territoriale, un contrôleur chargé du contrôle du travail illégal dans le Nord du département complétant ainsi l'action de celui qui est basé à Melun, un bureau de réception des demandeurs d'emploi dans le cadre du suivi de la recherche d'emploi.

#### **1.7 – Pour la Direction Régionale de l'Industrie et de la Recherche Groupe de Subdivisions de Seine-et-Marne (DRIRE GS 77)**

L'absence de directeur pendant une partie de l'année n'a pas permis à la démarche qualité de la DRIRE, engagée depuis plusieurs années, de fonctionner pleinement en 2006. Sans apporter de développement nouveau, l'ensemble des processus engagés ont été maintenus, en particulier la démarche d'amélioration continue et l'écoute client. Cette démarche s'inscrit dans une démarche plus globale pilotée par la direction générale des entreprises du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie. Le réseau des DRIRE a pour objectif d'être conforme à la norme qualité ISO 9001 dans sa version revue en 2000, chaque direction régionale devant se préparer à la certification pour la fin de l'année 2007.

Dans ce cadre, la DRIRE Ile-de-France a réalisé huit audits internes : trois dans le domaine des contrôles techniques (métrologie et équipements sous pression), deux en environnement, un en carrières et deux en développement industriel. Ces audits et l'écoute des bénéficiaires ont permis de définir et de mettre en oeuvre de nouveaux axes de progrès. La DRIRE a également fait l'objet d'une évaluation, de deux jours, menée par l'AFAQ suivant le référentiel Iso 9000. Le plan d'actions 2007 comporte également la généralisation du dispositif d'habilitation du personnel et la déclinaison de la totalité des processus. La poursuite de l'écoute des bénéficiaires représente aussi un volet important de la démarche d'amélioration continue.

2007 sera l'année de la certification après avoir mis l'ensemble des processus en cohérence avec la LOLF.

Par ailleurs, la DRIRE contribue à l'information du public dans ses domaines d'intervention. Elle rend compte régulièrement de ses actions et de leur finalité.

Dans cette optique, elle publie périodiquement des brochures. En 2006, sont notamment parues la nouvelle édition de "l'environnement industriel en Ile-de-France" ainsi qu'une plaquette de présentation de la cogénération en Ile-de-France.

En janvier, elle a animé l'espace consacré aux "DRIRE" sur le stand du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie lors de la douzième édition du salon des entrepreneurs.

En juin, la DRIRE a co-animé avec le service technique des installations classées de la préfecture de Police de Paris, un colloque sur le développement durable de 1806 à 2006, à l'occasion du bicentenaire de l'ordonnance du préfet de police du 12 février 1806.

Par ailleurs, elle a participé à l'organisation du « Forum du financement de l'innovation et de la compétitivité » qui s'est tenu à Paris le 26 septembre 2006, au ministère de l'économie, des finances et de l'industrie.

En avril, elle a tenu une conférence de presse afin de présenter aux médias généralistes et spécialistes du domaine, le bilan 2005 du contrôle de la sûreté nucléaire et de radioprotection en Ile-de-France. Cette action presse a été complétée, au cours de l'année, par la diffusion à la presse de communiqués de presse : dans le domaine de l'environnement afin de présenter les principales actions réalisées en matière de prévention et de contrôle des risques industriels, ainsi que dans le domaine des contrôles techniques pour dresser le bilan des campagnes de surveillance réalisées sur les balances.

Les espaces « environnement » et « énergie » du site internet de la DRIRE ([www.ile-de-France.drire.gouv.fr](http://www.ile-de-France.drire.gouv.fr)) ont été, durant l'été, totalement remaniés et actualisés. D'une part, un espace pratique dédié aux exploitants d'installations classées a été créé en environnement, et d'autre part un dossier type, sous format informatique, de demandes de certificats d'économies d'énergie a été mis en ligne en énergie.

### **1.8 – Pour la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales (DDASS)**

A l'initiative de la DDASS de Seine-et-Marne, une formation à l'utilisation de la Langue des signes Française (LSF) a été mise en place dans le double but d'améliorer la qualité du service public et les relations avec les usagers d'une part et de favoriser l'accès aux droits des personnes handicapées d'autre part. Elle a débuté au mois de décembre 2005 pour se poursuivre tout au long de l'année 2006. L'objectif de cette formation est, à l'issue d'une période de 5 stages d'une semaine chacun sur une année entière, de maîtriser l'ensemble du vocabulaire technique administratif ainsi que la grammaire et la syntaxe de la LSF dans les différents domaines de la vie administrative, civile, de l'école, de la santé et du handicap afin de pouvoir communiquer avec les personnes sourdes et malentendantes et les soutenir dans leurs démarches administratives.

A terme, il est prévu que l'ensemble des personnes formées puissent être personnes ressources ou relais en tant que de besoin pour les différents services du département.

En matière de modernisation de l'accueil et de signalétique, une messagerie téléphonique a été installée afin d'améliorer les conditions d'accueil téléphonique des usagers et interlocuteurs de la DDASS, par différentes messageries adaptées et plus conviviales.

Parallèlement, l'accueil physique de la DDASS a été entièrement rénové.

Une nouvelle signalétique de la DDASS a été installée à la fois dans le hall d'accueil du bâtiment et à chaque étage. Chaque personne est identifiée ainsi que sa mission sur chacun des bureaux.

Un panneau lumineux a été installé à la sortie des ascenseurs et délivre des informations spécifiques sur les différentes réunions ou manifestations particulières à la direction.

#### **Site internet DDASS**

Un site internet hébergé par la DRASSIF est en cours de construction. A terme il doit permettre aux internautes d'obtenir des renseignements d'ordre général sur les politiques sanitaires, sociales et médico-sociales mises en œuvre au niveau du département, ainsi que d'obtenir des renseignements pratiques en ligne, préalablement à des démarches auprès des services (par exemple, la liste des médecins agréés, les modalités pratiques pour l'enregistrement des diplômés des professions médicales et paramédicales, etc.)

#### **Accessibilité des locaux aux personnes à mobilité réduite.**

Des toilettes handicapées ont été installées à chaque étage (3 étages) des locaux au cours de cette année.

### **1.9 – Pour la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports (DDJS)**

La DDJS a organisé plusieurs réunions d'information à destination des bénévoles associatifs du secteur sportif, en soirée et le samedi matin entre le 15 janvier et le 15 mars 2006, dans dix grandes villes du département (Melun, Meaux, Montereau-Fault-Yonne, Provins, Coulommiers, La Ferté-sous-Jouarre, Avon, Chelles, Torcy, Pontault-Combault).

Cette même démarche d'amélioration des relations avec les usagers du mouvement sportif a été conduite également au cours de la même période du début d'année 2007 et dans les mêmes villes. Ces réunions qui ont rassemblé près de 200 participants en 2006 et plus de 240 participants en 2007, avaient notamment pour but d'aider les clubs et les comités sportifs à présenter leurs demandes de subvention au titre du centre national pour le développement du sport (CNDS).

Des rendez vous individualisés sont également proposés par les conseillers techniques et pédagogiques du service, en soirée après 18 heures et les samedis tout au long de l'année, aux responsables associatifs sportifs et socio culturels qui ne sont pas disponibles durant la semaine.

Par ailleurs, la DDJS a mis en œuvre depuis le début de l'année 2007, une plate-forme Internet d'accès réservé (« Gest sub »), offrant la possibilité aux comités sportifs départementaux de déposer par téléprocédure leur dossier de demande de subvention et l'ensemble des documents statutaires qu'ils doivent fournir chaque année (composition du CA, compte rendu d'assemblée générale, documents budgétaires).

Préfigurant le télé service « subventions en ligne » développé par la direction générale à la modernisation de l'Etat qui doit être développé à partir de 2009, l'outil « Gest sub » a permis à 58 des 64 comités sportifs départementaux seine et marnais de bénéficier des avantages de la dématérialisation des dossiers de demande de subvention. En 2008 et dans l'attente du déploiement de l'outil national, l'offre de téléprocédure sera étendue à l'ensemble des clubs sportifs du département.

Enfin, le service a soutenu financièrement le développement du dispositif « impact emploi », géré par « l'association profession sports et loisirs » du département (APSL 77) et mis en œuvre au plan national par l'URSSAF, logiciel qui permet également d'offrir aux employeurs du secteur associatif une dématérialisation des dix-sept formalités administratives liées à la gestion de leurs emplois.

### **1.10 – Pour la Direction Départementale de l'Équipement (DDE)**

La DDE a adopté la « Charte Marianne » dès son entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2005 dans l'ensemble des services publics. Différentes actions ont ainsi été lancées au sein de ses services pour améliorer les relations avec les citoyens par un engagement explicite à leur service.

#### **Au siège de la DDE à Vaux le Pénil**

Un accueil physique et téléphonique est assuré de 8 h à 18 h, les horaires d'ouverture pour le public sont fixés de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h.

Des plaquettes d'information sur l'ensemble des domaines d'intervention de la DDE (sécurité routière, logement, environnement, aménagement, permis de construire...) sont à la disposition des visiteurs dans le hall d'entrée.

Le siège est totalement accessible aux personnes à mobilité réduite (rampe d'accès, porte électrique télécommandée).

Une salle de réunion est réservée dans le hall d'accueil pour les « usagers ». Cette salle est utilisée par plusieurs services afin de recevoir dans de bonnes conditions les usagers, par exemple pour la consultation des plans d'occupation des sols.

Depuis septembre 2006, un nouveau dispositif d'accueil du public a été mis en place au bureau amélioration du parc privé du service habitat. Ce bureau reçoit en effet beaucoup de personnes, propriétaires de logement, qui veulent améliorer leur logement soit pour eux mêmes, soit pour le mettre en location sociale. Ils peuvent sous certaines conditions bénéficier des aides de l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat.

Une permanence téléphonique et la réception du public est assurée du mardi au vendredi de 9 h 15 à 11 h 30 et de 14 h à 16 h .

#### **Dans les services et subdivisions territoriales**

Avec la décentralisation, le transfert des routes nationales au département et la réorganisation des services de l'Équipement au niveau régional pour les routes nationales, c'est plus de la moitié des agents de la DDE qui ont été transférés dans les services du conseil général ou de la direction interdépartementale des routes d'Ile de France (DIRIF).

De ce fait, il a été nécessaire de revoir les implantations de la DDE sur l'ensemble du département et de reconfigurer les subdivisions territoriales.



La DDE a maintenu 6 implantations territoriales, regroupant chacune 2 subdivisions spécialisées, une subdivision aménagement urbanisme et droit des sols, et une subdivision Ingénierie publique.

Dans chacune de ces implantations : Melun, Meaux, Provins, Coulommiers, Fontainebleau et Lagny-sur-Marne un accueil physique et téléphonique de 9h à 12h et de 14h à 16h a été maintenu.

Pour l'instruction des dossiers d'urbanisme dans les subdivisions, un accueil sur rendez-vous auprès du service instructeur est systématiquement proposé.

### **Internet :**

Sur le site Internet de la DDE77 des informations sont actualisées régulièrement sur les divers domaines de compétence de la DDE.

La rubrique la plus consultée depuis juin 2006 concerne l'information sur les risques et sinistres, suite à la nouvelle réglementation concernant l'information des acquéreurs et des locataires.

Il est par ailleurs possible de s'inscrire en ligne à certains examens et concours et de télécharger des formulaires.

Enfin une adresse mel ([DDE-77@equipement.gouv.fr](mailto:DDE-77@equipement.gouv.fr)) permet à tout internaute de poser des questions sur ses champs de compétence.

## **2. Renforcer la coopération interministérielle**

### **2.1 – Le fonctionnement en pôles de compétences départementaux**

Dans le cadre du décret du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets et à l'action des services de l'Etat dans le département, le Préfet de Seine-et-Marne a constitué fin 2005 5 pôles de compétences, en vue d'organiser la coopération de services relevant de ministères différents mais contribuant aux mêmes politiques publiques, notamment en fonction des priorités engagées dans le Projet Stratégique d'Action de l'Etat dans le Département de Seine-et-Marne (PASED). Il s'agit des Pôles :

- « **Sécurité** », relatif à la sécurité civile, la sécurité routière et la sécurité alimentaire (création d'une mission interministérielle « sécurité alimentaire ») ;
- « **Contrôle de légalité et conseil aux collectivités locales** » ;
- « **Cohésion sociale et solidarités** », relatif à la politique de la ville, la prévention de la délinquance, la santé publique, la jeunesse, le logement social et l'urgence sociale ;
- « **Développement économique et développement durable** », relatif à la politique de l'eau (création du service départemental de la police de l'eau), au bruit, à l'aménagement durable des territoires, au développement et à la veille économique ;
- « **Modernisation de l'administration** », relatif à la gestion des ressources humaines à la mutualisation des moyens, à l'administration électronique et aux nouvelles technologies.

Ils correspondent aux principales missions de la préfecture et sont animés par des sous-préfets et des chefs de services déconcentrés.

## **2.2 - La mutualisation des moyens**

Dans le cadre du pôle « Modernisation de l'administration », une réflexion commune a été engagée et des actions de mutualisation sont en cours, on notera notamment :

- ◆ La mutualisation des actions de formation, déjà bien engagée ;
- ◆ La mutualisation des salles de réunion, (réalisée) ;
- ◆ La mutualisation de la revue de presse, (réalisée) diffusée aux chefs de service départementaux moyennant une petite participation financière à l'abonnement ;
- ◆ Constituer un groupe de travail interministériel, piloté par la DDE, sur la mise en œuvre d'un système d'information géographique ;
- ◆ Constituer un groupe de travail interministériel, piloté par le sous-préfet de Fontainebleau, sur la « mutualisation des achats » (commande papier, de fournitures de bureau, etc...) de travaux, de l'imprimerie/reprographie, gestion du parc automobile (entretien, carburant, assurances,...), gestion du patrimoine immobilier pour les administrations concernées.

### **3. Pratiques « d'éco-responsabilité » engagées par les services**

Dans ce domaine, au vu de la diversité des lieux de résidence et des modes de fonctionnement, chaque service est maître de ses initiatives mais tous les services sont encouragés à une fixation d'objectifs quantifiés compatibles avec l'exercice de leurs missions et de suivre les indicateurs de progrès associés. **Un Plan Départemental de Développement Durable 2007- 2008, en cours d'élaboration, synthétisera les actions menées par les services et les objectifs qu'ils se fixent sans prétendre à l'exhaustivité.**

D'ores et déjà, la Préfecture a édité une « Charte du fonctionnaire écoresponsable » qui liste certains réflexes de préservation de l'environnement.

#### Objectifs 2007-2008 pour tous les services de l'Etat en Seine-et-Marne :

- ☞ Adapter si nécessaire la « Charte du fonctionnaire écoresponsable » de la Préfecture aux différents contextes et la diffuser aux agents ;
- ☞ Mesurer les consommations (énergie, papier, carburants, etc.) sur 2007 et fixer des objectifs raisonnables d'économie pour 2008.

### **3.1 - La Préfecture de Seine-et-Marne**

La Préfecture de Seine-et-Marne a élaboré un programme ambitieux d'éco-responsabilité articulé autour de 5 objectifs :

- Réduction des émissions de CO2 ;
- Economie d'énergies (électrique, gaz, fuel) ;
- Economie de papier et utilisation de papier éco-labellisé ou recyclé ;
- Economies d'eau ;
- Réalisation de travaux adaptés sur l'immobilier et les équipements.

La plupart des administrations déconcentrées ont également lancé certaines actions permettant d'économiser le papier et l'énergie, d'utiliser des voitures propres et de trier les déchets.

### 3.2 - La DDE



Installation solaire photovoltaïque

L'année 2006 a constitué le point de départ du plan d'actions développement durable de la DDE avec notamment l'organisation de la 4<sup>ème</sup> édition de la semaine du développement durable, occasion de mettre à l'honneur l'implication des différents services de la DDE sur cette problématique à travers la réalisation d'un numéro spécial du DDE INFO et de faire découvrir aux agents une installation solaire photovoltaïque sur le site logistique Prologis de Moissy-Cramayel.

La 6<sup>ème</sup> journée de l'ingénierie publique a également permis de sensibiliser une nouvelle fois les acteurs concernés de la DDE et de la DDAF aux enjeux du développement durable en présentant une grille d'analyse des projets au regard du développement durable, grille élaborée et expérimentée par la DDE sur le contrat de bassin de l'Aubetin.

L'année 2006 a également été marquée par l'actualisation de la démarche SOSED et l'adoption d'un Schéma d'Organisation Environnemental (SOE) en collaboration avec le Groupe Ensemble 77 fixant un cadre contractuel nouveau destiné à améliorer la qualité environnementale des chantiers de travaux publics réalisés dans le département.

Enfin, dans le cadre de sa réorganisation, la DDE a souhaité affirmer son engagement dans le champs du développement durable, en initiant une réflexion sur un projet de Plan de Déplacement Entreprise (PDE), destiné à promouvoir et organiser une gestion économique, sociale et environnementale des déplacements engendrés par nos activités.

### 3.3 - La DRIRE

En 2006, après une expérimentation dans le groupe de subdivisions de l'Essonne, basée sur la motivation des agents, la DRIRE a commencé à déployer une démarche d'éco responsabilité en agissant sur plusieurs axes :

La collecte sélective des déchets :

Piles usagées, cartouches d'encre et tonner, sur l'ensemble des sites de la DRIRE en mettant à disposition des agents des containers facilement identifiables et en utilisant une filière d'élimination adaptée ;

Papier usagé, de manière expérimentale, au siège de la DRIRE en mettant à la disposition des agents une poubelle spécifique destinée à recevoir le papier usagé ;

Il reste à étudier de quelle manière collecter les plastiques et le verre.

- Une sensibilisation des agents sur le bon usage du papier a été faite auprès des agents en rappelant des données élémentaires comme l'utilisation systématique du recto-verso et l'impression du juste nécessaire.

- La programmation des imprimantes réseau.

- Enfin le troisième axe de cette démarche est la mise en place de l'usage systématique du recto verso pour toutes les imprimantes qui le permettent. Cette obligation est accentuée par une programmation qui propose cette solution par défaut.

#### Objectifs 2007-2008 pour la DRIRE 77

- ☞ Des réflexions sont en cours pour inciter les agents à utiliser les transports en commun, ou à défaut à privilégier le covoiturage.

### **3.4 - La DDJS**

- Réduction des émissions de CO<sub>2</sub>
  - ☞ Achat en 2006 d'un véhicule fonctionnant au GPL ;
  - ☞ Encouragement à utiliser le train pour aller à la Direction régionale ou au ministère (billets de train à disposition) ;
  - ☞ Réorganisation de la programmation des réunions afin de favoriser le co-voiturage.
- Economie de papier
  - ☞ Achat de papier recyclé,
  - ☞ Dématérialisation des dossiers de demande de subvention grâce à la plate-forme Internet « Gest-Subv » ;
- Travaux et actions transversales
  - ☞ Promotion et subvention des actions « développement durable » des clubs sportifs au titre du CNDS et des associations de jeunesse au titre des crédits ministériels.

#### Objectifs 2007-2008 pour la DDJS

- ☞ Poursuivre le remplacement du parc automobile par un parc « propre » ;
- ☞ Mettre en place des indicateurs précis sur le kilométrage et les consommations d'énergie ;
- ☞ Remplacement des lampes halogènes par des lampes basse consommation ;
- ☞ Poursuivre et mesurer l'impact de la dématérialisation des courriers et des dossiers de demande de subventions ;
- ☞ Etude en cours sur la dématérialisation de la gestion des déclarations de manifestation sportives et de la lettre électronique ;
- ☞ Financement prioritaire des projets de jeunes relatifs au développement durable dans le cadre du dispositif « envie d'agir » ;
- ☞ Engagements chiffrés pour 2008 :
  1. Baisse de 20% de la consommation de papier ;
  2. Baisse de 10% de la consommation d'eau
  3. Baisse de 10 % de la consommation d'électricité

### **3.5 - La DDTEFP**

- Réduction des émissions de CO<sub>2</sub>
  - ☞ Achat en 2000 de **5 véhicules en bicarburations** (essence-gaz) sur une flotte de 7 véhicules ;
  - ☞ En déplacements professionnels le **co-voiturage est prescrit** aux agents.
- Economie d'énergies
  - ☞ Action de sensibilisation des agents afin d'encourager l'**extinction des lumières** avant leur départ ;
  - ☞ Les nouveaux locaux de Meaux sont équipés avec un dispositif de chauffage réversible à forte économie.
- Economie de papier
  - ☞ Chaque année, une campagne de sensibilisation à l'économie de papier est menée ; le papier est récupéré par la DSF et recyclé par une entreprise extérieure.
- Travaux et actions transversales
  - ☞ **Nouveaux locaux** de l'antenne située à Meaux (20 agents) : les bureaux sont entièrement équipés en ampoules basse consommation ; les chasses d'eau sont toutes équipées d'un dispositif de double flux ;

#### Objectifs 2007-2008 pour la DDTEFP

- ☞ Atteindre 80 % de la flotte en bicarburations
- ☞ Mettre en place un suivi des consommations d'énergie
- ☞ Remplacement progressif des imprimantes individuelles par des imprimantes réseau réalisant du recto-verso afin de réduire la consommation de papier.

### **3.6 - La Trésorerie Générale**

- Réduction des émissions de CO<sub>2</sub>
  - ☞ Achat de 2 véhicules propres en 2006, optimisation de l'utilisation et de l'entretien du parc automobile ;
  - ☞ Utilisation de la messagerie encouragée en lieu et place des réunions physiques lorsque cela est possible
- Economie d'énergie
  - ☞ Sensibilisation et actions sur les équipements d'éclairage ;
- Economie d'eau
  - ☞ Mise en place d'équipements (mitigeurs, double débit, etc.)
- Travaux et actions transversales
  - ☞ Diffusion d'une charte « Le Trésor public de Seine-et-Marne éco-responsable – Charte des bonnes pratiques » à l'ensemble des agents du réseau (courriel adressé sur la boîte personnelle).

#### Objectifs 2007-2008 pour la TG

- ☞ Mise en place d'un tableau de bord sur l'utilisation des véhicules de services et encouragement à utiliser les transports en commun ;
- ☞ Suivi d'indicateurs : nombre total de véhicules, nombre de véhicules renouvelés, kilométrage annuel, consommation de carburants ;

### **3.7 - La DDASS**

Deux actions sont ciblées :

- Le remplacement progressif de véhicules anciens par des véhicules à consommation plus faible en carburant ;
- L'incitation des agents au co-voiturage et utilisation des transports en commun notamment vers Paris, chaque fois que cela est possible.

### **3.8 - La DSF**

- Réduction des émissions de CO<sub>2</sub>
  - ☞ Remplacement d'un véhicule de plus de 10 ans d'âge par un véhicule moins polluant (129 g CO<sub>2</sub>/km).
  - ☞ Installation dans les services d'éclairages radian basse luminescence moins consommateurs d'énergie.
  - ☞ Incitation au co-voiturage pour les déplacements notamment pour les déplacements de formation professionnelle.
- Economie d'énergies
  - ☞ Remplacement de chaudières anciennes sur les sites.
  - ☞ Suivi par véhicule des consommations de carburant et des distances parcourues.
- Economie d'eau
  - ☞ Etude envisagée sur l'expérimentation sur un site de récupération d'eau.
- Economie de papier
  - ☞ Matériel de reprographie facilitant l'impression recto-verso.
  - ☞ Audit en cours sur l'optimisation des solutions d'impression.
  - ☞ Dématérialisation des instructions, de la documentation et des courriers.
  - ☞ Développement rapide des télé-procédures.

### **3.9 - Le Groupement de Gendarmerie de Seine-et-Marne**

- Réduction des émissions de CO<sub>2</sub> :
  - ☞ Le parc automobile du groupement de gendarmerie départementale de Seine-et-Marne est constitué de 336 véhicules. Au cours de l'année 2006, 49 véhicules munis de pot catalytique ont remplacé des véhicules d'ancienne génération. Objectifs 2007-2008 : remplacement des 6 véhicules non encore munis de pots catalytiques.



Groupement de Gendarmerie  
de Seine-et-Marne

- Economies d'énergie
  - ☞ En 2006, la consommation de carburant et le kilométrage ont baissé respectivement de -0,75% et de -2,32% ;
  - ☞ Dans plusieurs casernes, des chaudières ont été remplacées. Un contrat d'entretien a été conclu avec un prestataire pour mieux contrôler la consommation de gaz et de fioul.
- Economie de papier
  - ☞ Les efforts d'économie (recto/verso, etc.) se sont traduits par une stabilisation depuis 2005 du volume de papier consommé.
- Economie d'eau
  - ☞ La consommation 2006 est stable par rapport à 2005. Des relevés systématiques des consommations d'eau permettront un meilleur suivi.
- Travaux et actions transversales
  - ☞ Deux casernes vont être reconstruites à Donnemarie-Dontilly et Cély-en-Bière : elles respecteront les normes énergétiques actuelles ;
  - ☞ Une action de sensibilisation des militaires au développement durable est prévue courant 2007
  - ☞ Encouragement des patrouilles pédestres dans les agglomérations

### 3.10 - La DDSP

- Réduction des émissions de CO<sub>2</sub>
  - ☞ Expérimentation du bio-carburant depuis juin 2006 avec prise en charge par la DAPN du surcoût ;
  - ☞ Sur 85 814 litres de gasoil utilisés en 2006, 45 335 étaient du biocarburant.
- Economie d'énergies
  - ☞ La mise aux normes des installations de l'Hôtel de Police de Melun induit des équipements pour économiser l'électricité (temporisation de l'éclairage) ;
- Economie d'eau
  - ☞ Mise en place de mitigeurs et de double débit dans les sanitaires.
- Economie de papier
  - ☞ Numérisation des documents internes.

#### Objectifs 2007-2008 pour la DDSP

- ☞ Poursuite de l'expérimentation de l'utilisation du bio-carburant ;
- ☞ 75% du renouvellement prévu du parc se fera avec des voitures émettant moins de CO<sub>2</sub>

## B – Les chiffres clés de la Seine-et-Marne

### Territoire et population

- Superficie du département : 5 910 km<sup>2</sup>
- Superficie des espaces naturels et ruraux :
  - espace rural MOS 2003 : 5 246 km<sup>2</sup>
  - espace urbain construit : 471 km<sup>2</sup>
  - espace urbain couvert : 193 km<sup>2</sup>
- Circonscriptions administratives (annexe 3)
  - 1 préfecture : Melun
  - 4 sous-préfectures : Meaux, Torcy, Provins, Fontainebleau

### Intercommunalité (annexe 2)

- 3 communautés d'agglomération : Meaux, Melun-Val-de-Seine, Marne et Gondoire
- 33 communautés de communes
- 3 Syndicats d'Agglomérations Nouvelles (SAN) : Sénart, Val Maubuée et Val d'Europe

### Population au 1<sup>er</sup> janvier 2006 : 1 260 000 habitants (source Insee)

- Densité de population : 213 habitants/km<sup>2</sup>
- Nombre d'étrangers qui résident dans le département au 31/12/06 : **128 309** (source AGDREF)
- Nombre de reconduites à la frontière pour 2006 : **392**

### Economie

- PIB 77 : 24.478 M€ (données 2 000)
- Nombre d'entreprises en 2006 : **51 847**

<b>Dynamisme économique 2005</b>		
<b>Nombre d'installations d'entreprises en 77</b>	<b>3 944</b>	soit + 1 672 par rapport à juillet 2004
⇒ Dont créations pures	3130	
⇒ Dont réinstallations après transferts	412	
⇒ Dont reprises	402	
<b>Nombre de cessations d'activité</b>	<b>1 450</b>	soit + 283 par rapport à juillet 2004
	secteurs touchés commerces, services aux entreprises et autres activités	
<b>Nombre de départs du 77</b>	<b>206</b>	soit -12% par rapport à juillet 2004
	secteurs touchés services aux entreprises et autres activités	
⇒ Dont vers Province	95	
⇒ Dont Ile-de-France (hors 77)	111	

(Source : INSEE : juillet 2005)



Secteurs d'activité	Nombre d'entreprise installées en 77 par secteur d'activité (juillet 2005)	Dont créations pures
Agriculture	130	98
Industrie	180	121
Bâtiment	579	438
Commerce	<b>834</b>	<b>699</b>
Transport	166	117
Services aux entreprises	<b>783</b>	<b>694</b>
Services aux particuliers	494	336
Autres activités	612	469

(Source : INSEE : juillet 2005)

Les principaux secteurs d'activité économiques dans le 77 :

- services (50% des emplois) dont tertiaire, hôtellerie, restauration, santé,
- commerces (22%)

Commerce	
Nombre de commerces d'une superficie > 300m <sup>2</sup>	824
Densité commerciale (nombre de m <sup>2</sup> /1000 habitants)	1 216 m <sup>2</sup>
⊙ Hypermarchés (22) et supermarchés (170)	317 m <sup>2</sup> /1 000 hab
⊙ Equipement de la maison	348 m <sup>2</sup> /1 000 hab

- industrie (20%), notamment de biens de consommation et agro-alimentaire
- logistique (7%)

#### Impôts perçus par la DGDDI

Bureau	Total Recettes perçues (budgétaires et de trésorerie en euros)		
	2005	2006	Evolution
Marne La Vallée	1 217 369 101	1 231 341 885	1,15%
Melun	100 929 020	103 443 913	2,49%
Grandpuits	886 475 351	851 455 642	<b>-3,95%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>2 204 773 472</b>	<b>2 186 241 440</b>	<b>-0,84%</b>

**Les échanges commerciaux en Seine-et-Marne (par branches, produits et zones)  
2005-2006**

Importations CAF hors matériel militaire				Exportations CAF hors matériel militaire			
(en millions d'euros)				(en millions d'euros)			
TOTAL IMPORT	2005	2006	Evolution	TOTAL EXPORT	2005	2006	Evolution
	12371	13843	<b>11,90%</b>		6981	7425	<b>6,36%</b>
Principales branches				Principales branches			
Biens d'équipement	3991	4368	9,45%	Biens d'équipement	2923	3205	9,65%
Biens de consommation	3216	3539	10,04%	Biens de consommation	2579	2228	-13,61%
Biens intermédiaires	2423	2776	14,57%	Biens d'équipement	1111	1464	31,77%
Pdts énergétiques	1248	1567	25,56%	Pdts des industries agricoles et alimentaires	130	201	54,62%
Principaux Produits				Principaux Produits			
Pdts de la construction aéronautique et spatiale	1 539	1 773	15,20%	Pdts de la construction aéronautique et spatiale	2153	2382	10,65%
Hydrocarbures naturels	1 234	1 549	25,49%	Pdts pharmaceutiques	1668	1176	-29,52%
Pdts pharmaceutiques	1 056	1 254	18,77%	Pdts de la parachimie	259	503	94,65%
Machines de bureau et matériel informatique	894	847	-5,18%	Appareils de réception, enregistrement, reproduction (son, image)	234	296	26,23%
Principales zones				Principales zones			
Europe	7817	8562	9,53%	Europe	3679	4329	17,67%
Asie	2052	2320	13,06%	Amérique	2432	2151	-11,55%
Amérique	1711	1944	13,62%	Afrique	385	395	2,60%

(Source : Direction Régionale des douanes et droits indirects de Paris-Est)

**Nombre de déclarations d'importation/exportation 2005-2006**

	Nombre de déclarations d'importation/introduction			Nombre de déclarations d'exportation/expédition		
	2005	2006	Evolution	2005	2006	Evolution
<b>Marne la Vallée</b>	24 825	28 847	16,20%	47 758	50 709	6,18%
<b>Meaux</b>	17 121	17 011	-0,64%	96 270	104 701	8,76%
<b>Melun</b>	8 951	8 572	-4,23%	7 001	10 590	51,26%
<b>Grandpuits</b>	1 868	1 793	-4,01%	1 466	5 336	263,98%
<b>TOTAL</b>	52 765	56 223	<b>6,55%</b>	152 495	171 336	<b>12,36%</b>

- **Pôles de Compétitivité** : 2 « Ville et mobilité durable », « Image et multimédia et vie numérique »
- **Zone de Revitalisation Rurale (ZRR)** : 27 communes (Arrêté du 30/12/05 constatant le classement des communes en ZRR)
- **Pôle d'Excellence Rurale (PER)** : 1 sur le territoire de la Communauté de Communes du Provinois Intitulé : « Conception et mise en œuvre d'une offre touristique et cinématographique de qualité » (Décret n° 2007 - 256 du 27/02/07, attribuant le label PER)
- **Zones d'Aide à Finalité Régionale (AFR) 2007-2013** (adoption par la Commission Européenne le 7/03/07) : 43 communes concernées (95 500 habitants) sur les secteurs de Nemours, Montereau-Fault-Yonne et Provins

#### Finances

- Nombre de foyers fiscaux : 667 381
- Montant de l'impôt sur le revenu : 1 159 M€
- Montant de l'impôt sur les sociétés : 408,7 M€
- Montant de la TVA : 1 920 M€

#### Emploi

- Nombre d'emplois total en 2006 : 430 995 (contre 433 900 en 2003)
- Dont nombre d'emplois salariés : 401 208 (contre 405 100 en 2003)

#### *Situation du chômage au 31/12/06*

	Seine-et-Marne	Ile-de-France	France
<i>Taux de chômage (4<sup>ème</sup> trimestre 2006)</i>	6,7% (4 <sup>ème</sup> trimestre 2005 : 7,6 %)	8%	8,6%
<i>Part des chômeurs de longue durée</i>	25,1%	29,8%	28,5%
<i>Part des moins de 25 ans</i>	17,5%	11,1%	16,9%

#### Solidarité

- Bénéficiaires d'aides au logement : (source : CNAF) : 45 846 (11 305 dossiers d'impayés de loyers dans le cadre de l'APL, traités dans l'année ; source DDE 77).
- Nombre de décisions prises dans le cadre des protocoles de cohésion sociale: 861
- Bénéficiaires du RMI (au 31/12/06 source CNAF) : 13 678
- Bénéficiaires de l'API (au 31/12/06 source CNAF) : 3 577

## Politique de la ville

- Territoires prioritaires de la politique de la ville au 1<sup>er</sup> janvier 2006

<i>Zonages</i>	<i>Nombre</i>
<i>Zones Urbaines Sensibles</i>	9
<i>Zones de Revitalisation Urbaines</i>	6
<i>Zones Franches Urbaines</i>	3

<i>Dispositifs contractuels</i>	<i>Nombre</i>
<i>Contrats urbains de cohésion sociale (CUCS)</i>	10 dont deux intercommunaux
<i>Conventions ANRU</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 2 signées en 2004 : Montereau-Fault-Yonne et Meaux</li> <li>• 4 en cours : Le Mée-sur-Seine, Melun, Nemours et Dammarie-les-Lys</li> </ul>
<i>Conseils Locaux de Sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD)</i>	23
<i>Contrats Educatifs Locaux (CEL)</i>	37
<i>Equipes de Réussite Educative</i>	6
« <i>Ville Vie Vacances</i> »	45 porteurs de projets pour 138 actions
« <i>Adultes relais</i> »	81 postes conventionnés (doublement du nombre de poste en un an)

## Sécurité routière

	<i>2005</i>	<i>2006</i>	<i>Evolution 2005/2006</i>
<i>Accidents</i>	1 380	1 143	- 17,2%
<i>Nbre de morts</i>	116	107	- 7,76%
<i>Nbre de blessés</i>	1 864	1 471	- 21,1%

## Sécurité publique

### Evolution de la délinquance 2005/2006

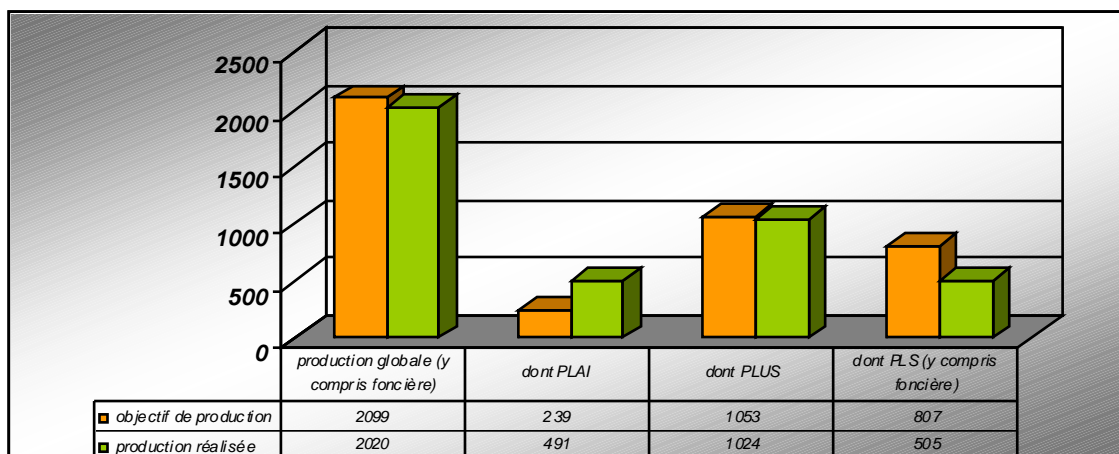
<i>Nombre total de faits constatés</i>		<i>Délinquance de voie publique</i>		<i>Violences aux personnes</i>
93 655 soit - 2,26%		- 1,29%		+6,3%
<i>Zone Police Nationale</i>	<i>Zone Gendarmerie</i>	<i>Zone Police Nationale</i>	<i>Zone Gendarmerie</i>	
- 2,92%	+ 0,40%	- 1,16%	- 1,90%	

**Activité d'élucidation et d'investigation des services  
de police et de gendarmerie**  
*Evolution 2005/2006*

<i>Indicateurs d'activité des services de police et de gendarmerie</i>	
<i>Taux d'élucidation pour 2006</i>	33,95%
<i>Faits élucidés</i>	- 7,8%
<i>Infractions révélées par l'action des services</i>	- 1,92%
<i>Gardés à vue</i>	+ 2,1%
<i>Nombre d'écrous</i>	- 26,8%

Logement

- Nombre de logements locatifs sociaux produits en 2006



Environnement

**Protection des espaces naturels**

<b>Sites classés ou inscrits au titre de la loi de 1930</b>	<b>90 soit 54 644 hectares</b>
<b>Natura 2000</b>	<b>18 sites</b>

**Déchets ménagers et assimilés  
Bilan 2006**

- Centres d'enfouissement technique (CET): tonnages enfouis.

Installations	2006			
	Total (en tonne)	dont 77 (en tonne)	dont hors 77 (en tonne)	Dont hors IDF (en tonne)
REP Claye-Souilly	1 222 778	281 809	940 969	28 077
REP Monthyon	15 794	15 285	509	393
REP Fouju-Moisenay	84 224	35 105	49 119	0
REP Moisenay-les-Bonnes	27 655	27 198	457	0
CAPOULADE Isles-les-Meldeuses	303 425	67 041	236 384	0
SITA Soignolles 2	235 686	32 689	202 997	0
COVED (arrêté du 30/11/06)	41 662	35 765	5 897	5 897
<b>Total</b>	<b>1 931 224</b>	<b>494 892</b>	<b>1 436 332</b>	<b>34 367</b>

(Source : DRIRE IDF GS 77)

- UIOM: tonnages incinérés

Installations	2006	
	Exploitant / Syndicat	Total
Montereau-Fault-Yonne	GENERIS / SIRMOTOM	25 904
Vaux-le-Pénil	SMITOM Centre -Ouest	140 228
Saint-Thibault-des-Vignes	NOVERGIE / SIETREM	148 171
Monthyon	SMITOM Nord (avec SOMOVAL) / SMITOM Nord	133 120
<b>Total</b>		<b>447 423</b>

(Source : DRIRE IDF GS 77)

- Compostage OM 2006 (fraction fermentescible) : SIETOM Tournan-en-Brie  
– UTOM d'Ozoir-la-Ferrière

Quantité reçue	51 679
Destination CET (OM + refus compostage)	26 744
Destination incinération (OM + refus compostage)	9 487
Compost produit	15 260

(Source : DRIRE IDF GS 77)

**DELIVRANCE DE TITRES EN 2006  
COMPARAISON AVEC 2005  
ENSEMBLE DU DEPARTEMENT**

<b>Titres délivrés</b>	<b>2005</b>	<b>2006</b>	<b>Variation 2006/2005</b>	<b>% de variation 2006/2005</b>
<b>Passeports et Cartes Nationales d'Identité</b>	<b>194 286</b>	<b>179 470</b>	<b>- 14 816</b>	<b>- 7,63</b>
Dont cartes nationales d'identité	122 702	121 648	- 1 054	- 0,86
Dont passeports	71 584	57 822	- 13 762	- 19,22
<b>Immatriculations</b>	<b>242 139</b>	<b>245 289</b>	<b>3 150</b>	<b>+ 1,30</b>
<b>Permis de conduire</b>	<b>48 579</b>	<b>52 792</b>	<b>4 213</b>	<b>+ 8,67</b>

**REPARTITION DES FONCTIONNAIRES DE L'ETAT EN SEINE-ET-MARNE**

<b>Services</b>	<b>Nombre d'agents au 31/12/2005</b>	<b>Nombre d'agents au 31/12/2006</b>
<b>Enseignement</b>	<b>52 500</b>	<b>52 500</b>
<b>Intérieur et sécurité</b>	<b>3 853</b>	<b>3 791</b>
<b>Economie et finances</b>	<b>2 105</b>	<b>2 078</b>
<b>Industrie, équipement, agriculture</b>	<b>1 237</b>	<b>1 187</b>
<b>Santé et actions sociales</b>	<b>132</b>	<b>145</b>
<b>Emploi</b>	<b>118</b>	<b>118</b>
<b>Jeunesse et sports, protection judiciaire de la jeunesse, culture</b>	<b>215</b>	<b>219</b>
<b>TOTAL</b>	<b>60 160</b>	<b>60 038</b>

## LES TRANSFERTS FINANCIERS AUX COLLECTIVITES LOCALES

Intitulé	2005 (en €)	2006 en (€)	Variation%	Observations
<b>LES AIDES AU FONCTIONNEMENT</b>				
Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) Forfaitaire	495 013 393,00	507 438 203,86	2,51	
DGF Dotation de Solidarité Urbaine (DSU)	21 526 475,00	25 949 269,00	20,55	
Dotation de Solidarité Rurale (DSR)	6 670 777,00	7 553 692,00	13,24	
DGF Dotation pour activités syndicales	90 365,00	32 952,17	-63,53	Baisse du nombre de permanents
Dotation Spéciale Instituteurs (DSI)	1 151 292,00	892 114,00	-22,51	
Dotation élu local	433 825,00	639 232,00	47,35	
<b>TOTAL</b>	<b>524 886 127,00</b>	<b>542 505 463,03</b>	<b>3,36</b>	
<b>LES AIDES A L'INVESTISSEMENT</b>				
Dotation Globale d'Equipeement (DGE)	7 113 978,75	6 922 414,00	-2,69	
Fonds de compensation de la TVA (FCTVA)	67 947 845,43	79 813 690,89	17,46	
Versement du produit des amendes de police	1 391 551,00	2 409 788,00	73,17	Forte augmentation des amendes en 2005 et par conséquent de l'enveloppe à répartir l'année dernière
<b>TOTAL</b>	<b>76 453 375,18</b>	<b>89 145 892,89</b>	<b>16,60</b>	
<b>LES COMPENSATIONS FINANCIERES</b>				
Compensations pour exonération de taxes foncières	8 769 841,00	10 406 109,00	18,66	
Compensations pour exonération de taxe d'habitation	11 779 440,00	12 100 636,00	2,73	
Compensation pour exonération de taxe professionnelle	12 207 667,00	12 763 453,00	4,55	
Compensation pour diminution de dotation de compensation de taxe professionnelle	15 488 523,00	14 687 444,00	-5,17	
Compensations pour réduction de droits de mutation	269 983,00	188 577,00	-30,15	Régularisation exceptionnelle en 2005
<b>TOTAL</b>	<b>48 515 454,00</b>	<b>50 146 219,00</b>	<b>3,36</b>	
<b>LES MECANISMES DE PEREQUATION</b>				
Dotation nationale de péréquation (ex-Fonds National de Péréquation-FNP)	15 809 672,00	17 118 138,00	8,28	
Pertes de bases de TP et de redevance des mines (ex-FNTP)	5 228 592,00	5 325 513,00	1,85	
Fonds de Solidarité de la Région Ile-de-France (FSRIF)	27 481 468,00	29 226 528,00	6,35	
Fonds Départemental de Taxe Professionnelle	26 184 377,00	28 115 397,95	7,37	
Fonds Départemental de Péréquation des droits de mutation	19 458 381,66	22 631 791,20	16,31	
Fonds commun de la redevance des mines- (à répartir par le conseil général)	537 713,00	479 468,00	-10,83	
<b>TOTAL</b>	<b>94 700 203,66</b>	<b>102 896 836,15</b>	<b>8,66</b>	
<b>LES COMPENSATIONS LIEES AUX TRANSFERTS DE COMPETENCES</b>				
Dotation Générale de Décentralisation (DGD) documents d'urbanisme	343 500,00	384 521,00	11,94	
DGD contrats d'assurance	84 113,00	52 355,00	-37,76	
<b>TOTAL</b>	<b>427 613,00</b>	<b>436 876,00</b>	<b>2,17</b>	versée désormais sur production des factures
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>744 982 772,84</b>	<b>785 131 287,07</b>	<b>5,39</b>	



## C – Les évènements de 2006

Janvier :

- **2 janvier** : ouverture au public de la Sous-préfecture de Torcy

Mars :

- **23 mars** : **6<sup>ème</sup> journée ingénierie publique**, organisée par la DDE et la DDAF. Cette journée d'échange traditionnelle a permis de faire le point sur l'ingénierie publique

Mai :

- **29 mai au 4 juin** : Des expositions et des visites ont été organisées durant la semaine du **développement durable** et un numéro spécial de 4 pages a été adressé à tous les élus du département

Septembre :

- **13 septembre** : **Inauguration de la déviation sud-ouest de Meaux et du viaduc** par les ministres Dominique Perben et Jean-François Copé : 600 personnes (élus, professionnels..) ont participé à l'inauguration de cet ouvrage qui améliore le trafic dans la traversée de l'agglomération meloise
- **14 septembre** : **Visite du grand public de la déviation sud-ouest de Meaux** : environ 500 personnes riveraines sont venues découvrir la déviation avant sa mise en service
- **20 septembre** : **Journée écomobilité** organisée au San de Sénart dans le cadre de la semaine européenne de la mobilité ; une centaine d'invités ont pu échanger sur la problématique déplacement et découvrir le transport multimodal
- **27 septembre** : **Signature du Plan Départemental de l'Eau** par l'État, le Conseil Général, le Conseil Régional, l'Agence de l'eau, la Chambre d'Agriculture et l'Union des Maires

Octobre :

- **3 octobre** : **Colloque ADS** : cette journée organisée par la DDE et le CAUE 77 s'est déroulée au Millénaire devant 600 personnes et a permis de découvrir les modalités du nouveau permis de construire

- **17 au 22 octobre : Semaine de la sécurité routière :** durant cette semaine, une action de prévention a été menée chaque jour sur l'ensemble du département, dont un forum pour les entreprises, un forum pour l'éducation nationale et une manifestation organisée par la Fondation de la Route et la DDE 77 sur 3 jours à la Ferme des Jeux de Vaux-le-Pénil

#### **Novembre :**

- **8 novembre :** Une journée technique de la route a été organisée avec le Conseil Général de Seine-et-Marne et a permis à 200 participants de faire le point sur les techniques de l'entretien et de l'exploitation de la route

#### **Décembre :**

- **5 décembre 2006 signature d'une Charte départementale portant engagement de responsabilité des établissements de nuit intitulé « Face à l'alcool et à la drogue, responsabilisons nous ! »,** entre le Préfet de Seine-et-Marne, et les Présidents du Conseil Général, de l'Union départementale des maires, de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Seine-et-Marne et du groupement des professionnels de l'industrie hôtelière
- **7 décembre :** **12<sup>ème</sup> forum des collectivités locales et des travaux publics :** la DDE a participé avec le groupe Ensemble au 12<sup>ème</sup> forum à Savigny-le-Temple. 400 participants, dont une centaine d'élus, ont participé à cette 12<sup>ème</sup> édition
- **19 décembre :** Signature de la « **Charte de partenariat sur la sécurité routière** » entre le Préfet de Seine-et-Marne et le Président de l'Union Départementale des maires, en vue de développer des plans d'actions de sécurité routière dans le cadre des champs de compétences des communes
- **21 décembre :** Approbation par le Préfet du DOCOB du site Natura 2000 du massif de Fontainebleau et signature du premier contrat Natura 2000 avec l'ONF
- **21 décembre :** Validation des Orientations Régionales de Gestion de la Faune sauvage et de ses Habitats (ORGFH)

En outre les grands dossiers =

- Le dossier de l'année aura été sans conteste celui de « Villages Nature », porté par Disneyland Paris et Pierre & Vacances, avec à la clé 9 000 créations d'emplois et 1,8 milliard d'euros d'investissement sur 15 ans.

- La création du centre européen de musique de chambre : depuis 1991, l'association ProQuartet travaille, avec les différentes administrations et collectivités concernées, à la création d'un cadre contemporain de référence pour le quatuor à cordes afin d'accueillir compositeurs, interprètes et ensembles musicaux en résidence. Le projet nécessite la restauration complète du Quartier Henri IV du Palais de Fontainebleau. Les travaux de restauration de l'aile sud ont débuté en 2006 et seront suivis en 2007 et 2008 des travaux d'aménagement intérieur.

- Le Pays du Grand Provinois

L'AG constitutive du Grand Pays s'est tenue en juillet 2006. C'est la concrétisation de deux années de travail de conviction et de médiation mené en relation étroite avec les trois présidents de communautés de communes concernés.

Ce « pays » sera un levier d'action pour défendre la position de l'arrondissement au sein du département, et plus largement du bassin francilien.

## **Annexes**

- Annexe 1 : Carte des Programmes d'intérêt général (PIG) dans le cadre du plan de cohésion sociale
- Annexe 2 : Carte de l'intercommunalité
- Annexe 3 : Carte des sous-préfectures et des cantons
- Annexe 4 : Carte des circonscriptions de l'enseignement du premier degré en 77
- Annexe 5 : Plaquette « La révision du SDRIF bilan-enjeux en 77 contribution de l'Etat octobre 2006 »







*Liberté • Égalité • Fraternité*

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

**PREFECTURE DE SEINE-ET-MARNE**

12 rue des Saints Pères  
77 010 MELUN Cedex

☎ : 01.64.71.77.77

☎ : 01.64.37.10.35

<http://www.seine-et-marne.pref.gouv.fr>